

En détail

Les mobilités résidentielles en France

Tendances et
impacts territoriaux

RAPPORT
2018

Directeur de la publication :

Serge Morvan

Responsable de collection :

Hugo Bevort

Auteurs :

Louise Haran et Mathieu Garnier,
sous la direction de Brigitte Baccaïni

Cartographie :

Bertrand Miroux

Suivi d'édition :

Muriel Thoin

Mise en page :

Direction de l'information légale et administrative

Contact presse :

Corinne Gonthier

Corinne.gonthier@cget.gouv.fr

Tél : 01 85 58 60 49

Impression :

Direction de l'information légale et administrative

Dépôt légal : janvier 2019

ISBN : 978-2-11-145914-4

ISSN : 2262-8266

« En détail » est une publication du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) qui porte sur les études, analyses et réflexions conduites ou soutenues par le CGET. Elle peut être consultée en ligne sur www.cget.gouv.fr.

Cette publication respecte les principes de la charte de déontologie de la sous-direction de l'observation et des analyses statistiques du CGET.

Rapport 2018
de l'Observatoire des territoires

Les mobilités résidentielles en France

Tendances et impacts territoriaux

REMERCIEMENTS

Le septième rapport de l'Observatoire des territoires a été réalisé par le bureau de l'observation des territoires du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Les travaux ont été menés dans le cadre d'un réseau de partenaires et d'experts qui ont veillé à la qualité du rapport. Nous remercions tous ceux qui y ont apporté leur concours.

Les membres du conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires

> Nous remercions notamment les personnalités qualifiées du conseil d'orientation pour leur accompagnement dans la construction des analyses présentées dans ce rapport.

Les contributeurs

> Constance Lecomte et Benoît de Lapasse (Observatoire des territoires), Christophe Zaepfel et Marc Esponda (agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var), Mathilde Rudolph (laboratoire Sociétés, acteurs et gouvernements en Europe), Julie Chouraqui (laboratoire Géographie-cités), Nicolas Cochez, Christophe Dzikowski, Pascal Eusebio et David Lévy (Insee, PSAR Analyse territoriale), Jessie Dubief (agence d'urbanisme Sud Bourgogne), Arnaud Dupray et Mélanie Vignale (Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications), et enfin Matthieu Solignac (Comptrasec – Univ. Bordeaux, CNRS – et INED).

Les relecteurs

> Sylvie Fol, Marianne Guérois et Olivier Bouba-Olga (personnalités qualifiées du conseil d'orientation), Sylvie Marchand, David Lévy et Michel Duée (Insee), Caroline de Vellis (agence d'urbanisme Bordeaux métropole), Cécile Altaber, Annabelle Boutet, Anaïs Lefranc-Morin, Marion Mauvoisin et Catherine Pilon (CGET).

Liste des membres du conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires

DÉCRET N°2011- 887 DU 26 JUILLET 2011 ET ARRÊTÉ DU 29 DÉCEMBRE 2017
PORTANT NOMINATION À L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES

Président

- **Pierre Mirabaud**

Au titre des administrations

- Le commissaire général à l'égalité des territoires, ou son représentant ;
- Le commissaire général délégué à l'égalité des territoires, ou son représentant ;
- Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques, ou son représentant ;
- Un représentant du ministre de l'intérieur ;
- Un représentant du ministre chargé des collectivités territoriales ;
- Un représentant du ministre chargé du développement durable ;
- Un représentant du ministre chargé de l'urbanisme ;
- Un représentant du ministre chargé de l'agriculture ;
- Un représentant du ministre chargé de l'industrie ;
- Un représentant du ministre chargé du travail ;
- Un représentant du ministre chargé de la santé ;
- Un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Un représentant du ministre de l'éducation nationale ;
- Un représentant du ministre chargé des outre-mer.

Au titre des assemblées et associations d'élus

- Le président du Conseil économique, social et environnemental, ou son représentant ;
- Le président de l'Association des régions de France, ou son représentant ;
- Le président de l'Assemblée des départements de France, ou son représentant ;
- Le président de l'Association des maires de France, ou son représentant ;
- Le président de l'Association des communautés de France, ou son représentant ;
- Le président de l'Assemblée des conseillers économiques et sociaux régionaux, ou son représentant.

Au titre de l'expertise territoriale

- Le président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme, ou son représentant ;
- Le secrétaire permanent du Plan urbanisme, construction, architecture, ou son représentant ;
- Le directeur de la Mission opérationnelle transfrontalière, ou son représentant ;
- Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, ou son représentant ;
- Le directeur «réseaux et territoires» du Groupe Caisse des dépôts, ou son représentant.

Au titre des personnalités qualifiées

- **Olivier Boub-Olga**, économiste, professeur en aménagement et urbanisme à la faculté de sciences économiques de l'université de Poitiers ;
- **Sylvie Fol**, professeure en aménagement et urbanisme à l'université Paris 1-Panthéon Sorbonne ;
- **Marianne Guérois**, maître de conférences en géographie urbaine et analyse spatiale à l'université Paris-Diderot et directrice adjointe du réseau interdisciplinaire pour l'aménagement et la cohésion des territoires de l'Europe et de ses voisinages ;
- **Eloi Laurent**, économiste senior au département des études de l'Observatoire français des conjonctures économiques (Sciences Po).

Éditorial

La mission de l'Observatoire des territoires est de faire le point de manière approfondie, chiffres et cartes à l'appui, sur les dynamiques et les disparités territoriales françaises. C'est aussi de donner à voir les multiples facettes de nos territoires et le caractère très différencié de leurs trajectoires, au-delà des discours parfois réducteurs. C'est, enfin, d'alimenter réflexions et débats, en mettant à disposition une matière nécessaire à l'élaboration des politiques publiques.

Cette septième édition du rapport de l'Observatoire des territoires, consacrée à l'étude des mobilités résidentielles, s'inscrit dans cette lignée.

Il permet tout d'abord de dépasser certaines idées reçues, par exemple sur la faible mobilité résidentielle des Français (11 % d'entre eux changent de logement chaque année, soit 2 points de plus que la moyenne européenne) ou encore, à l'inverse, sur le mythe d'une société hypermobile (près des trois quarts des Français qui déménagent restent dans le même département, les mobilités de longue distance étant très minoritaires). En somme, nos concitoyens « bougent » autant voire plus que les autres Européens, mais restent pour la plupart dans un périmètre de proximité. Ce rapport montre aussi comment les mobilités résidentielles ont profondément recomposé et influencé les dynamiques territoriales au cours du demi-siècle dernier. Les déménagements successifs de la population ont, en effet, peu à peu construit la géographie française actuelle, fortement structurée par le dynamisme du Sud et de l'Ouest et, à l'échelle plus locale, des espaces périurbains. Les mouvements résidentiels continuent aujourd'hui de recomposer les territoires, notamment en accroissant la séparation spatiale entre les différents groupes sociaux, principalement dans et autour des plus grands pôles urbains.

Ces effets sont particulièrement préoccupants. Aux échelles régionales et départementales, les mobilités résidentielles accroissent les disparités de dynamisme (démographique, économique) entre les territoires. Dans le Nord et l'Est et dans les départements d'outre-mer, le déficit d'attractivité perdurant modifie même la structure de la population (vieillesse, départ des plus diplômés). À l'échelle locale aussi, ce rapport souligne avec force comment les mobilités résidentielles, du fait de leur caractère extrêmement segmenté selon le profil des individus, creusent les contrastes socio-économiques entre les territoires.

Cet accroissement des disparités territoriales par les mobilités résidentielles présente un risque pour la cohésion sociale et territoriale du pays. Il appartient alors à la puissance publique, dans toutes ses composantes, de lutter contre ces effets ségrégatifs qui, notamment, alimentent le sentiment de mise à l'écart de certaines catégories de la population.

Pierre Mirabaud

Président du conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires

Sommaire

Remerciements	2
Liste des membres du conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires	3
Éditorial	5
Avant-propos	8
1 – Une mobilité résidentielle très différenciée selon le profil des individus	11
2 – Cinquante ans de mobilités : une géographie reconfigurée	25
3 – Les flux résidentiels, révélateurs des relations entre les territoires et entre leurs habitants	51
4 – Impact des mobilités : vers une déconcentration de la population et une différenciation des territoires	67
5 – La mobilité résidentielle : quel effet sur l'accès aux études et à l'emploi ?	87
Conclusion	111
Annexes méthodologiques	117

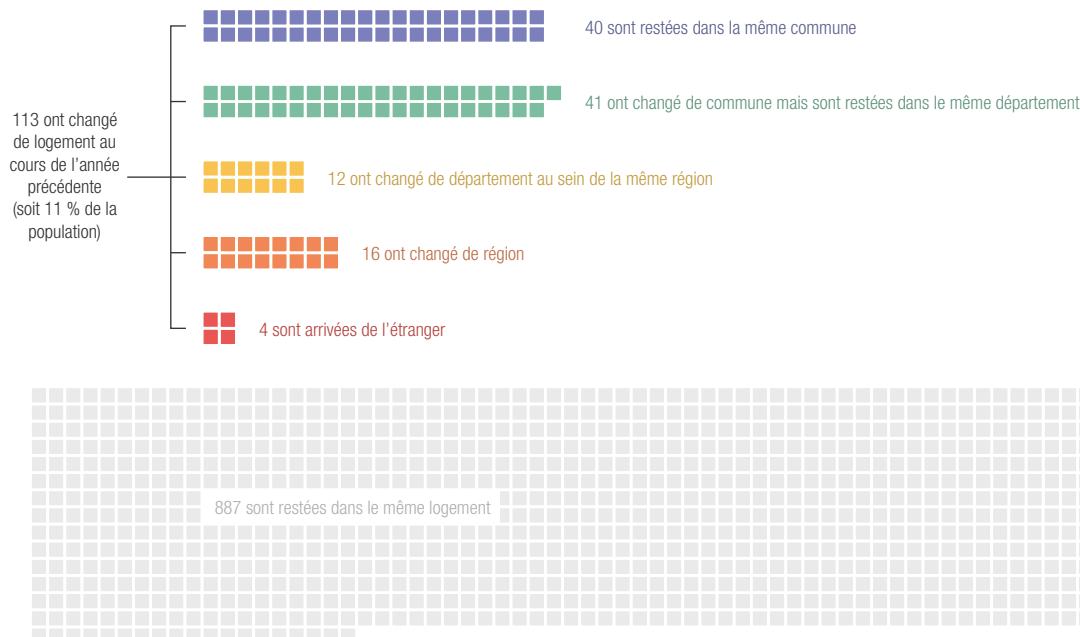
Avant-propos

D'après l'Insee, 7,3 millions de personnes ont changé de logement en France en 2014, soit 11 % de la population¹ : c'est un peu plus que la moyenne européenne (9 %). La majorité d'entre elles ont déménagé dans un périmètre proche : près des trois quarts des mobilités résidentielles ont conduit les individus à rester dans le même département, dont la moitié d'entre eux au sein de la même commune (soit respectivement 8 et 4 % de l'ensemble de la population). Seuls un peu plus du quart des individus qui ont déménagé ont changé de département (3 % de l'ensemble de la population), et 18 % de région ou de pays (respectivement 2 et 0,4 % de l'ensemble de la population). En somme, la mobilité résidentielle concerne chaque année une petite minorité de la population et est avant tout une affaire de proximité.

Des mobilités résidentielles qui transforment «à bas bruit» les territoires français

Les mobilités résidentielles n'en ont pas moins des impacts spatiaux importants, en particulier lorsqu'elles impliquent un changement de commune, de département ou de région : c'est à l'analyse de ces dernières qu'est principalement consacré ce rapport. Avec les ans, les mouvements résidentiels transforment la France et bouleversent les équilibres territoriaux. Ainsi, seul un Français sur deux (52 %) habite aujourd'hui dans le département où il est né, contre 61 % il y a cinquante ans. Au jeu des mobilités résidentielles, la Nouvelle-Aquitaine gagne aujourd'hui quatre fois plus d'habitants par an qu'en

En 2014, sur 1 000 personnes résidant en France...



Source : Insee, RP 2014 - Champ : individus résidant en France en 2014, âgés de 1 an ou plus, hors populations spécifiques (voir méthodologie)
Réalisation : CGET 2018

Note

¹ Insee, RP 2014 (qui porte sur les enquêtes de 2012 à 2016 : voir encadré Méthodologie dans le chapitre 1).

1968, les Pays de la Loire et la Bretagne trois fois plus, et l'Occitanie deux fois plus; à l'inverse, l'Île-de-France a perdu 1,2 million d'habitants au cours de cette période, les Hauts-de-France 900 000 et le Grand Est 500 000. À l'échelle locale aussi, les mobilités ont modifié les dynamiques territoriales : les espaces ruraux, qui perdaient le plus de population il y a cinquante ans sous l'effet de mobilités résidentielles massivement dirigées vers les grandes villes, sont aujourd'hui en passe de devenir ceux qui ont la balance migratoire la plus positive.

Certes, les mobilités résidentielles ne sont pas le seul ressort des tendances démographiques locales : les évolutions naturelles de la population (naissances, décès), très contrastées selon les espaces, y contribuent aussi. Mais le premier facteur apparaît comme bien plus déterminant que le second dans l'explication de l'hétérogénéité des dynamiques démographiques des territoires. De surcroît, la carte des soldes naturels est restée relativement stable au cours du demi-siècle dernier, quand la géographie migratoire a, elle, été profondément transformée. Ce sont donc les évolutions migratoires qui expliquent une bonne part des trajectoires récentes des territoires. L'attractivité résidentielle est d'ailleurs devenue au fil des ans une préoccupation grandissante des collectivités territoriales : il est alors d'autant plus nécessaire de montrer, à une échelle nationale, le cadre et les effets des mobilités résidentielles.

Aussi, ce rapport dessine les contours de la nouvelle France que font naître les mobilités résidentielles.

Or, c'est avant tout une France segmentée qui apparaît. Les disparités de dynamisme migratoire se creusent entre les régions attractives et les autres. À l'échelle locale, la séparation spatiale entre les différents groupes sociaux s'accroît sous l'effet de la forte différenciation des mobilités résidentielles selon le profil des individus. La compréhension des dynamiques migratoires et de leurs effets spatiaux est donc au cœur des enjeux de cohésion territoriale mais aussi sociale.

De la nécessité de dépasser l'opposition entre «aménager» et «déménager»

En pointant les enjeux de la mobilité résidentielle en matière de cohésion, les éléments présentés dans ce rapport doivent également permettre de dépasser le débat, ancien, entre :

- les partisans d'une action publique devant encourager le déménagement des individus – en levant les «freins» à la mobilité – pour leur permettre d'accéder à des opportunités d'emploi et, plus largement, à un ensemble de ressources inégalement réparties sur le territoire (formation, services, etc.);
- les tenants d'une politique d'aménagement qui vise à mettre tous les territoires en capacité d'offrir à leurs habitants ces mêmes ressources, de sorte que la mobilité résidentielle soit bien un choix, et non une contrainte.

1

Une mobilité résidentielle très différenciée selon le profil des individus

Les Français sont plutôt mobiles en comparaison de leurs voisins européens. Toutefois, leur niveau de mobilité baisse depuis les années 2000, et plus encore depuis la crise de 2008 : loin d'inciter les individus à déménager pour retrouver un emploi, comme dans les années 1970, cette dernière aurait plutôt tendance à les « fixer » dans leur territoire. Ainsi, les mobilités de longue distance sont aujourd'hui moins fréquentes que dans les années 1990, et la grande majorité des déménagements se fait dans un périmètre de proximité. Mais la propension à déménager plus ou moins loin varie beaucoup selon le profil des individus : ce chapitre montre que les mobilités résidentielles sont caractérisées par de fortes segmentations sociodémographiques. Les chapitres suivants en détaillent les impacts territoriaux.

-
- 12** Des Français un peu plus mobiles que leurs voisins européens
 - 14** La mobilité résidentielle baisse depuis le début des années 2000
 - 16** Une majorité de mobilités de proximité mais de fortes différences selon le profil des individus

Des Français un peu plus mobiles que leurs voisins européens

En Europe, le taux de mobilité résidentielle moyen est de 9% par an¹. En France, c'est chaque année 11% de la population qui changent de logement : le pays se positionne au huitième rang, après la plupart des pays d'Europe du Nord (Islande, Finlande, Danemark, Norvège et Suède, où entre 12 et 14% de la population changent de logement chaque année) et juste derrière le Royaume-Uni et le Portugal. Elle se distingue en cela de ses autres voisins (Allemagne, Italie, Espagne) où la mobilité résidentielle est beaucoup plus faible : chaque année, entre 2 et 4% de la population y changent de logement. C'est dans les pays d'Europe de l'Est que le taux de mobilité résidentielle est le plus faible.

L'explication de ces différences de propension à la mobilité résidentielle d'un pays à l'autre est complexe : elles peuvent être liées au fonctionnement du marché du logement (offre de logements, niveau des coûts de transaction, etc.), au rôle de poli-

tiques publiques plus ou moins incitatives², mais aussi à un ensemble de déterminants d'ordre historique ou culturel, plus difficiles encore à saisir. Enfin, il faut préciser que les données Eurostat, agrégeant des comptabilités nationales qui ne sont pas toujours strictement comparables, sont à considérer avec prudence.

Avec ces précautions nécessaires, la comparaison des taux de mobilité à l'échelle européenne a le mérite de démentir l'idée selon laquelle les Français seraient moins mobiles que les autres, une faible mobilité qui serait, pour certains, à l'origine d'un chômage lié aux difficultés d'appariement sur le marché de l'emploi³. D'ailleurs, l'étude de l'évolution du niveau de la mobilité résidentielle en France au cours des dernières années pourrait conduire à formuler l'hypothèse inverse : serait-ce parce que le chômage est élevé que les Français déménagent moins (et surtout, moins loin) qu'auparavant ?

POUR ALLER PLUS LOIN...

Les Français sont légèrement plus mobiles que leurs voisins européens, mais ont-ils tendance à déménager plus ou moins loin que ces derniers ? Les données actuellement disponibles sur Eurostat ne permettent pas de comparer les distances de mobilité résidentielle d'un pays à l'autre. Elles sont bien disponibles à l'échelle des NUTS 3 (départements français), mais l'hétérogénéité de cette maille d'un pays à l'autre rend impossibles les comparaisons. Par exemple, les NUTS 3 correspondent à un découpage bien plus fin en Allemagne qu'en France : il y a 429 arrondissements en Allemagne contre 101 départements

en France, ce qui gonfle artificiellement la part des mobilités de longue distance dans le premier pays. D'autre part, certains pays comme l'Islande, le Luxembourg, Chypre et le Liechtenstein ne sont composés que d'un seul NUTS 3 : il est alors impossible d'étudier les changements de territoire en leur sein. Pour comparer les distances de mobilité d'un pays à l'autre, une piste d'étude serait de mesurer la distance moyenne des déménagements, ou bien de recourir à un carroyage similaire des pays européens.

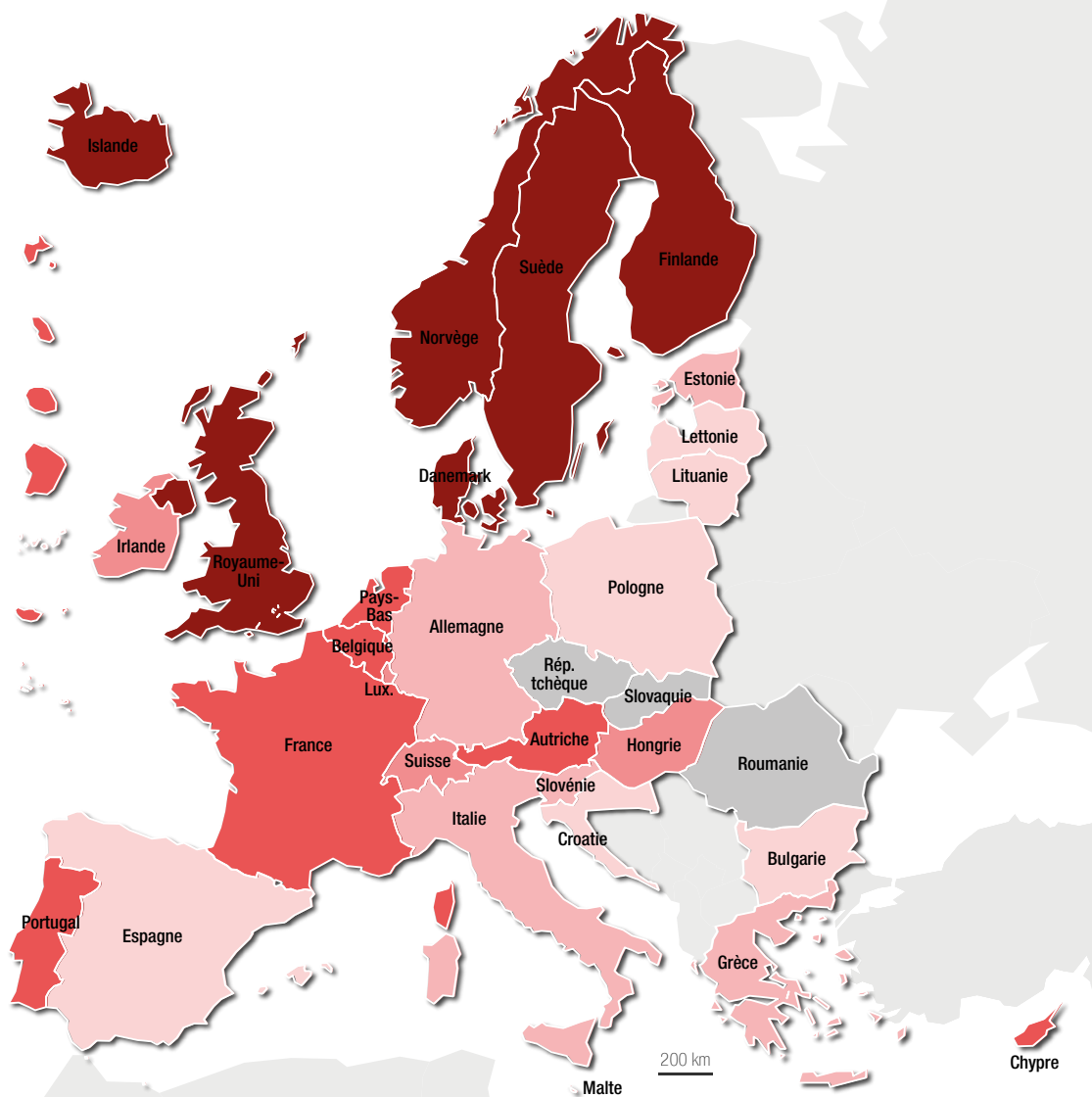
Notes

1 Données Eurostat 2011. Les données portent sur la zone Europe dite « élargie », soit UE à vingt-huit pays + Islande, Norvège, Suisse et Liechtenstein. Les données relatives à la République Tchèque, à la Slovaquie et à la Roumanie n'étant pas suffisamment robustes, ces pays ont été exclus de l'analyse.

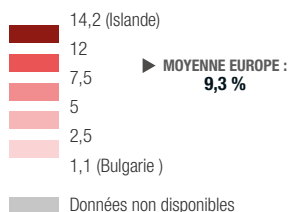
2 Par exemple, les coûts de transaction sont plus faibles dans les pays nordiques et au Royaume-Uni qu'en France, en Belgique, en Grèce et en Espagne. Voir Sanchez A. C., Andrews D., (2011), « Residential Mobility and Public Policy in OECD Countries », *OECD Journal: Economic Studies*, Vol. 2011/1.

3 Voir notamment les analyses économiques d'Etienne Wasmer.

La mobilité résidentielle est plus fréquente en Europe de l'Ouest et du Nord



Part de la population résidente en 2011 ayant
changé de logement depuis l'année précédente
En %, par pays



POUR MIEUX COMPRENDRE

Les données portent ici sur les pays membres de l'Union européenne (28) et les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse). Eurostat disposant d'une information trop incomplète pour la République tchèque, la Slovaquie et la Roumanie, ces trois pays ont été exclus de l'analyse. La moyenne européenne indiquée correspond aux pays pour lesquels les données sont disponibles.

Source : Eurostat, 2011 • Réalisation : CGET 2018

La mobilité résidentielle baisse depuis le début des années 2000

Entre 2009 et 2013, 27 % des ménages vivant en France (voir encadré *Méthodologie*) ont changé de logement, contre 33 % entre 1997 et 2001 : **le niveau de la mobilité résidentielle a diminué de 6 points en douze ans**⁴. Après un « pic » survenu à la fin des années 1990 (qui succédait lui-même à deux décennies de baisse⁵), le taux de mobilité résidentielle n'a en effet cessé de décroître. Le niveau global de la mobilité résidentielle s'avère particulièrement fluctuant selon les décennies. Sa baisse récente concerne tous les types de mobilités, qu'elles soient de lointaine ou de plus courte portée. Les déménagements internes aux communes ont décliné d'un quart, les mobilités de portée plus lointaine de 27 %. En moyenne, les mobilités résidentielles d'aujourd'hui se font sur une moins longue distance qu'avant : 31 % des déménagements sur la période récente ont occasionné un changement de département, contre 33 % il y a dix ans et 34 % il y a vingt ans. En somme, les Français déménagent aujourd'hui moins, et moins loin, que dans les années 1990.

Les évolutions du taux de mobilité sur la période récente soulignent la forte dépendance du phénomène migratoire à la conjoncture économique : la baisse de la mobilité résidentielle, légère au début des années 2000, s'est particulièrement accentuée après la crise de 2008. La part des ménages ayant changé de logement a en effet chuté de plus de 4 points entre les périodes 2002-2006 et 2009-2013.

Contrairement à ce qui pouvait être observé jusque dans les années 1970, à savoir que les périodes de crise se traduisaient par une mobilité plus importante d'individus cherchant de nouvelles opportunités d'emploi (comme après le choc de 1973 par exemple), la période récente est plutôt marquée par une immobilité accrue⁶. Ceci s'explique en grande partie par un niveau de chômage bien plus élevé qu'il y a quarante ans⁷. L'instabilité généralisée du marché

du travail⁸ a pour effet de « fixer » les individus, sous l'effet d'une diminution de leurs revenus ou de l'incertitude quant à la pérennité de ceux-ci. Par exemple, la dernière crise a coïncidé avec un recul prononcé de la décohabitation des jeunes : 54 % des 15-29 ans vivaient chez leurs parents en 2014, contre 41 % en 2007, soit 13 points de plus⁹.

La tendance récente à la baisse de la mobilité résidentielle est également, quoique dans une moindre mesure, liée à un effet de structure : le vieillissement de la population. En effet, les personnes âgées étant moins mobiles (voir ci-après), l'augmentation de leur poids relatif dans la population française¹⁰ contribue à faire baisser le taux de mobilité global. Toutefois, il importe de préciser que la baisse de la mobilité résidentielle, qu'elle soit d'échelle locale ou de plus longue portée, touche toutes les classes d'âge. Elle concerne aussi toutes les catégories sociales : la diminution de la mobilité résidentielle au cours des dernières années n'a donc pas affecté un groupe en particulier, et n'a pas modifié la forte segmentation sociodémographique qui existe en matière de propension à la mobilité.

« Les Français déménagent aujourd'hui moins et moins loin que dans les années 1990. »

Notes

4 Il s'agit du niveau de mobilité résidentielle calculé sur quatre ans (et non sur un an).

5 Baccaini B., (2007), « Les flux migratoires interrégionaux en France depuis cinquante ans », *Population*, vol 62, Ined p. 143-160.

6 Sigaud T., (2015), « La mobilité géographique, ressource ou fragilité pour l'emploi ? », *Connaissance de l'emploi*, n°125, novembre 2015.

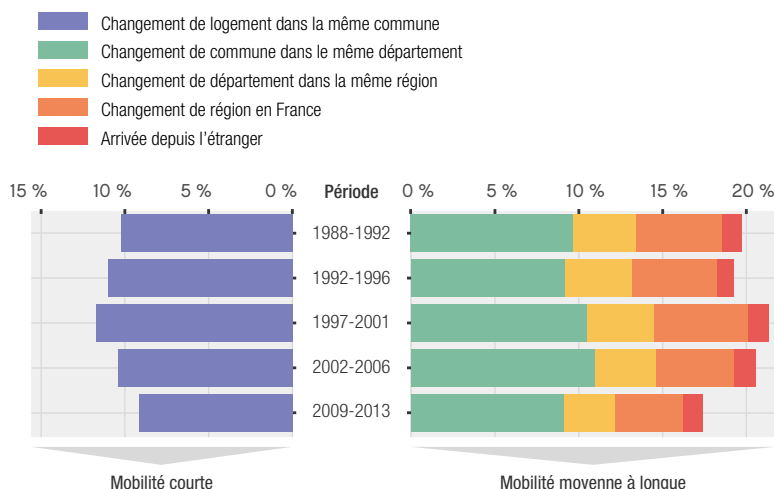
7 Selon le recensement de l'Insee, 4 % de la population de 15 ans et plus était au chômage en 1975, contre 14 % en 2015. Sur les liens entre taux de chômage global et mobilité, voir Debrand T., Taffin C., (2005), « Les facteurs structurels ou conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Économie et statistique*, n°381-382.

8 LaFerrere A., Pouliquen E., Rougerie C., (2017), « Le logement en France depuis trente ans », in *Les conditions de logement en France*, Insee Références 2017.

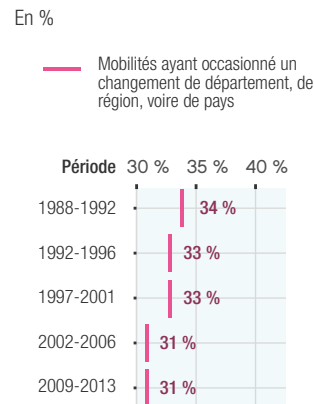
9 Voir « Le parc de logement » dans *Regards sur les territoires*, rapport 2017 de l'Observatoire des territoires, CGET.

10 Voir « Le vieillissement et ses enjeux » dans *Regards sur les territoires*, rapport 2017 de l'Observatoire des territoires, CGET.

Taux de mobilité résidentielle des ménages (mobilités sur 4 ans) entre 1988 et 2013 En %



Part des mobilités longues dans l'ensemble des changements de logement (mobilités sur 4 ans) entre 1988 et 2013 En %



POUR MIEUX COMPRENDRE

Dans l'Enquête Logement, les ménages sont interrogés sur leur lieu de résidence 4 ans auparavant (en 1988 pour le millésime 1992, par exemple). Par exemple, entre 2009 et 2013, 9 % des individus ont changé de logement au sein de la même commune, et 17 % ont changé de commune. Parmi ces derniers, 8 % ont changé de département, dont la moitié ont changé de région.

Source : Insee, Enquêtes Logement 1992-2013 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

MÉTHODOLOGIE L'Enquête Logement¹

L'Enquête Logement est une des principales enquêtes de l'Insee par la taille de son échantillon. Réalisée tous les quatre à sept ans, c'est la source statistique majeure pour décrire le parc de logements et les conditions d'occupation par les ménages de leur résidence principale.

Le champ de l'enquête est constitué des résidences principales, à l'exclusion des communautés² et des habitations mobiles (qui représentent 2 % de la population). Celle-ci couvre l'ensemble de la métropole et a été étendue aux départements d'outre-mer en 2006, puis à Mayotte en 2013. Toutefois, les données relatives à la commune de résidence antérieure n'étant pas disponibles dans les Dom, ceux-ci ont été exclus de l'analyse. Les enquêtes utilisées ont été réalisées en 1992, 1996, 2001, 2006 et 2013.

Dans ce rapport, les données de l'Enquête Logement sont uniquement employées pour comparer l'évolution du niveau de mobilité globale de la population. Elles diffèrent quelque peu de celles du recensement de la population, qui ne permettent pas de comparaison temporelle de longue durée mais sont utilisées pour les analyses territoriales. Par exemple, le taux de mobilité calculé à l'aide de l'Enquête Logement (27 % des ménages) diffère de celui issu du recensement (11 % des individus), cette différence tenant à la durée d'observation. Dans les deux cas, l'indicateur est calculé à partir d'une question posée aux enquêtés et portant sur le lieu de résidence x années plus tôt. Mais alors que dans le recensement il s'agit du lieu de résidence un an avant, dans le cas de l'Enquête Logement cette durée est de quatre ans. Or, plus la durée d'observation est longue, plus la probabilité d'avoir changé de logement est élevée. Mais il ne suffit pas de diviser le taux de mobilité de l'Enquête Logement par quatre pour obtenir un taux annuel, car le nombre d'individus mobiles n'est pas une fonction linéaire de la durée sur laquelle ils ont été comptabilisés, du fait des déménagements multiples et des retours dans le territoire d'origine.

Notes

¹ Travail ayant bénéficié d'une aide de l'Etat (Programme Investissement d'avenir : Réf. ANR-10-EQPX-17, CASD)

² Maisons de retraite, résidences sociales, communautés religieuses, casernes militaires, établissements pénitentiaires, etc.

Une majorité de mobilités de proximité mais de fortes différences selon le profil des individus

Si en moyenne 11% de la population déménage chaque année, dont près du tiers change alors de département, il existe de très fortes différences de niveau de mobilité selon le profil des individus : les mobilités résidentielles sont avant tout caractérisées par une forte segmentation sociodémographique. Ainsi, par exemple en 2014, 32% des 20-29 ans diplômés du supérieur ont changé de logement (et de département pour presque la moitié d'entre eux) contre 4% des 50-64 ans pas ou peu diplômés (seul le quart de ces individus ayant changé de département à cette occasion). L'âge, le niveau de diplôme ou encore le groupe socioprofessionnel des individus conditionnent fortement leur propension à la mobilité.

L'influence du cycle de vie : la mobilité résidentielle diminue avec l'âge

C'est entre 20 et 25 ans que les individus bougent le plus : 28% des individus de cette tranche d'âge ont déménagé au cours de l'année passée. C'est également à ces âges que les mobilités sont les plus lointaines (38% des personnes mobiles ont changé de département). En effet, les nombreuses transitions qui ont lieu à cette période de la vie occasionnent des mobilités résidentielles locales (décohabitation, mise en couple, etc.) ou plus lointaines (poursuite d'études, entrée dans la vie active, etc.) plus fréquentes qu'aux autres âges de la vie. Par ailleurs, les mobilités lointaines sont également facilitées par un célibat plus fréquent dans cette tranche d'âge¹¹. Car si la mise en ménage d'un couple est un facteur déclencheur de la mobilité résidentielle, plutôt à l'échelle locale (adaptation de la taille du logement), par la suite le fait d'être en couple constitue plutôt un frein à la mobilité.

En vieillissant, les individus deviennent moins mobiles, et leurs mobilités résidentielles sont de plus courte distance : la constitution d'une famille, l'avancement dans sa carrière¹², ou encore l'ancrage territorial (notamment l'accès à la propriété), qui interviennent au fil des ans, sont autant de freins à la mobilité de

longue distance¹³. Dès la tranche d'âge des 25-30 ans, les mobilités résidentielles changent : la part des individus qui déménagent diminue d'un point par rapport aux 20-25 ans, mais les mobilités locales (à l'intérieur d'un département), elles, augmentent de plus d'un point. Pour beaucoup, cette période correspond à l'arrivée des premiers enfants, qui rend souvent nécessaire le déménagement vers un logement plus grand, à proximité du précédent. Ainsi, les ménages qui ont eu un enfant entre 2009 et 2013 ont été deux fois plus mobiles que les ménages sans enfant ; et les ménages qui ont eu deux enfants, presque trois fois plus¹⁴. Par la suite, la présence d'enfants exerce l'effet inverse : plus un ménage est grand, moins il est mobile. La scolarisation des enfants et les relations nouées dans ce cadre ajoutent une facette de plus à l'ancrage territorial du ménage et deviennent un facteur de stabilité supplémentaire¹⁵. D'ailleurs, **c'est entre 40 et 55 ans que le niveau de la mobilité résidentielle lointaine atteint son niveau le plus faible**¹⁶ : dans cette tranche d'âge, seul le quart des individus qui déménagent franchit une frontière départementale.

La tendance à la diminution de la mobilité résidentielle se poursuit graduellement jusqu'à l'âge du départ à la retraite : seuls 4 à 5% des 60-70 ans changent de logement chaque année. En revanche, les mobilités résidentielles de cette tranche d'âge sont de plus longue distance : 35% des individus mobiles changent alors de département, soit un niveau presque comparable à celui des 20-25 ans. Le rapprochement de la famille ou la recherche d'un meilleur cadre de vie guident souvent ces mobilités alors libérées de la contrainte de la proximité au lieu de travail.

À partir de 80 ans, le niveau de mobilité résidentielle recommence à augmenter (6% des plus de 85 ans changent de logement chaque année) : beaucoup de personnes âgées sont contraintes de quitter leur domicile pour une maison de retraite ou une institution médicalisée, souvent situées à proximité.

13 Delance P., Vignolles B., (2017), «Ça déménage? La mobilité résidentielle et ses déterminants» dans le dossier «La mobilité résidentielle» in *Les conditions de logement en France*, coll. «Insee Références», édition 2017.

14 Données Enquête logement 2013, mobilités sur quatre ans. Voir Delance P., Vignolles B., (2017), «Ça déménage? La mobilité résidentielle et ses déterminants» *op. cit.*

15 Gobillon L., (2001), «Emploi, logement et mobilité résidentielle», *op. cit.*

16 La part des déménagements de longue distance est également faible chez les enfants, un chiffre qui ne fait que refléter les tendances qui caractérisent la tranche d'âge de leurs parents.

Notes

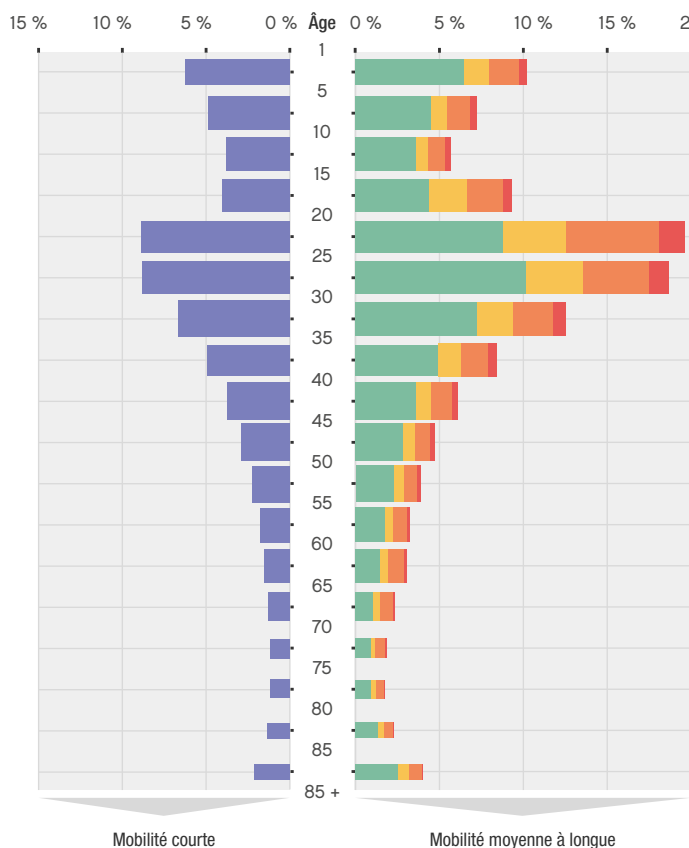
11 Selon l'Insee, 16% des hommes et 31% des femmes âgés de 20-24 ans sont en couple (RP 2006), contre respectivement 61% et 56% en moyenne dans la population âgée de plus de 15 ans.

12 Le fait d'occuper un même emploi depuis longtemps réduit la propension à la mobilité. Voir Gobillon L., (2001), «Emploi, logement et mobilité résidentielle», *Économie et Statistique*, n°329-350, p. 77-98.

Taux de mobilité résidentielle des individus selon l'âge (mobilités sur 1 an)

En %, par tranche d'âge quinquennal en années révolues

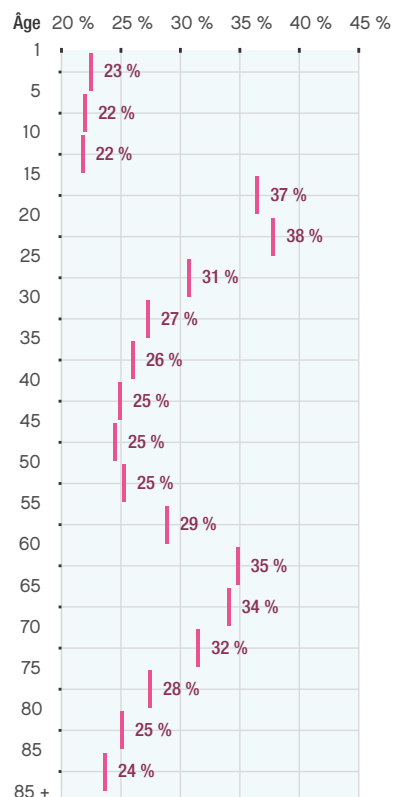
- Changement de logement dans la même commune
- Changement de commune dans le même département
- Changement de département dans la même région
- Changement de région en France
- Arrivée depuis l'étranger



Part des mobilités longues dans l'ensemble des changements de logement selon l'âge (mobilités sur 1 an)

En %, par tranche d'âge quinquennal en années révolues

- Mobilités ayant occasionné un changement de département, de région, voire de pays



POUR MIEUX COMPRENDRE

La hauteur des barres est proportionnelle à l'effectif de la population totale de chaque catégorie.
Chaque année, 8 % des individus âgés de 45 à 50 ans déménagent. 3 % restent dans la même commune et 5 % en changeant, restant majoritairement dans le même département.

Source : Insee, RP 2014 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

Plus on est diplômé, plus on déménage loin

À ces niveaux de mobilité variables selon les étapes du cycle de vie, qui concernent tous les individus, s'ajoutent de fortes différences d'une catégorie à l'autre selon le niveau de diplôme ou le groupe socio-professionnel d'appartenance. Par exemple, en 2014, 15% des diplômés du cycle supérieur ont changé de logement au cours de l'année précédant l'enquête : c'est deux fois plus que les individus diplômés du brevet ou sans diplôme (7%). En fait, c'est surtout la distance parcourue au cours de ces mobilités qui fait la différence : il y a seulement 2 points d'écart entre la part des diplômés du supérieur et celle des non diplômés qui ont déménagé au sein de la même commune en 2014, mais 15 points d'écart si l'on considère ceux qui ont changé de département¹⁷. **Ainsi, le niveau d'études influe surtout sur la propension à la mobilité géographique de longue distance ; la mobilité résidentielle locale est quant à elle moins segmentée.**

La plus forte propension à la mobilité lointaine des individus diplômés s'observe également à travers une analyse par groupe socioprofessionnel, celui-ci recoupant dans une certaine mesure le niveau de diplôme, même s'il joue un rôle moins déterminant dans l'explication des différences de mobilité entre les individus. Tous les groupes (hors agriculteurs exploitants et artisans/commerçants/chefs d'entreprise, moins mobiles) ont autant déménagé en 2014. Mais si l'on considère la distance parcourue au cours de ces mobilités résidentielles, les cadres se distinguent très nettement des autres catégories : 41% de leurs déménagements conduisent à un changement de département, contre seulement 20 à 25% pour les employés et les ouvriers. Les cadres sont donc aussi mobiles que les autres catégories d'actifs, mais ils vont souvent plus loin lorsqu'ils changent de logement.

Cette différence de distance de mobilité selon le niveau de diplôme des individus peut s'expliquer par plusieurs facteurs¹⁸, parmi lesquels :

- **le niveau de revenu** : la mobilité résidentielle de longue distance, en raison des coûts qu'elle implique, est fortement dépendante du niveau de revenu.

Notes

17 Parmi les individus ayant changé de logement en 2014, 38% de ceux qui sont diplômés du supérieur ont changé de département contre 23,5% de ceux qui n'ont aucun diplôme.

18 Voir Debrand T., Taffin C., (2005), «Les facteurs structurels ou conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans», *op. cit.*; Delance P., Vignolles B., (2017), «Ça déménage ? La mobilité résidentielle et ses déterminants» *op. cit.* et Gobillon L., (2001), «Emploi, logement et mobilité résidentielle», *op. cit.*

Les plus diplômés, parce qu'ils accèdent à des postes en moyenne mieux rémunérés que les personnes sans diplôme, sont mieux armés pour faire face aux coûts d'un changement de territoire ;

- **le degré d'information** : un niveau de formation élevé va de pair avec une plus grande capacité à obtenir et à analyser des informations sur des marchés du travail éloignés, notamment sur l'existence de perspectives d'emploi plus favorables (rémunération, carrière, etc.) que celles du lieu d'origine ;

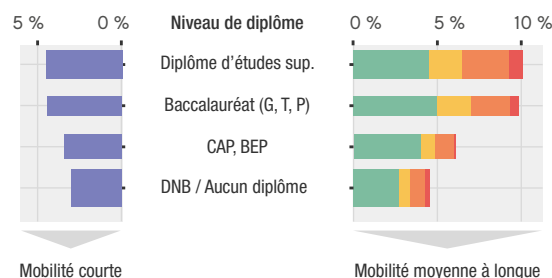
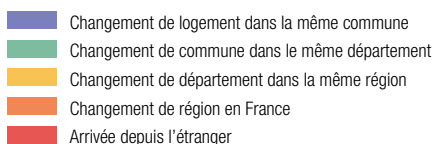
- **le marché du travail** : plus le niveau de formation requis par certains emplois est élevé, plus leur aire de recrutement est étendue¹⁹. À l'inverse, les personnes peu ou pas diplômées ont tendance à anticiper de plus grandes difficultés à trouver un emploi en changeant de territoire, ce qui constitue un frein à la mobilité de longue distance.

Plus largement, au-delà d'une approche strictement économique, la variation de la mobilité selon le niveau de diplôme des individus traduit l'importance des **déterminants sociaux** dans le processus de mobilité géographique. Outre les facteurs ici présentés, la propension à la mobilité résidentielle de longue distance est en effet influencée par d'autres dimensions nécessitant d'être appréhendées par une approche plus qualitative, telles que l'histoire migratoire des proches (connaître des personnes qui ont changé de territoire rend la mobilité plus envisageable qu'être entouré d'individus qui ne sont jamais partis), ou encore l'existence d'un réseau (la mobilité de longue distance implique de s'éloigner du réseau social de son lieu d'origine, à l'inverse avoir des connaissances dans le territoire d'arrivée facilite la mobilité)²⁰.

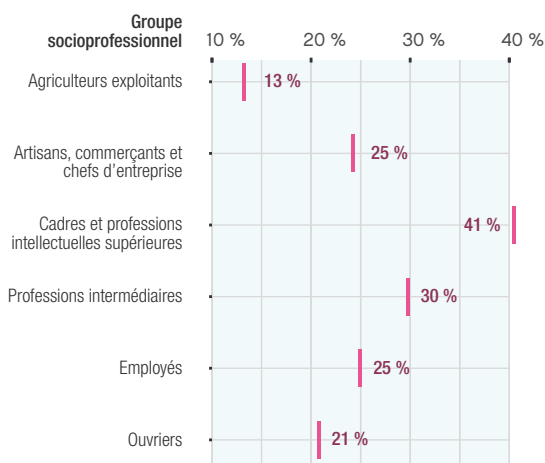
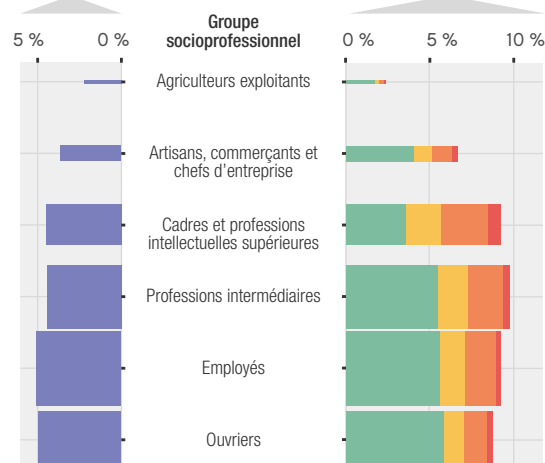
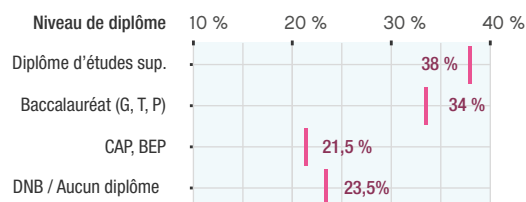
19 Voir *Emploi et territoires*, rapport 2016 de l'Observatoire des territoires, CGET, p.129 et autres.

20 Voir Fol S., Miot Y. et Vignal C. (dir.) (2014), *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques*, Presses universitaires du Septentrion ; voir aussi les travaux de Cécile Vignal, par exemple Vignal C., (2012), «Partir ou rester : arbitrages résidentiels en milieu ouvrier», in Morel-Brochet A., Ortar N., *La fabrique des modes d'habiter. Homme, lieux et milieux de vie*, Paris, L'Harmattan.

Taux de mobilité résidentielle des individus selon le niveau de diplôme et le groupe socioprofessionnel (mobilités sur 1 an) En %



Part des mobilités longues dans l'ensemble des changements de logement selon le niveau de diplôme et le groupe socioprofessionnel (mobilités sur 1 an) En %



POUR MIEUX COMPRENDRE

La hauteur des barres est proportionnelle à l'effectif de la population totale de chaque catégorie.
Chaque année, 10 % des artisans/commerçants/chefs d'entreprises déménagent : 4 % restent dans la même commune et 7 % en changeant, qui se répartissent comme suit : 4 % restent dans le même département, 1 % change de département dans la même région, 1 % change de région en France, et 0,3 % vient de l'étranger.

Source : Insee, RP 2014 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

MÉTHODOLOGIE

Observer la mobilité résidentielle avec le recensement de la population

Le recensement de la population (RP) de l'Insee permet de connaître, pour les personnes résidant en France, leur lieu de résidence au 1^{er} janvier de l'année précédant l'enquête. Par rapport aux autres sources de données, le RP se prête bien à l'étude de la mobilité résidentielle des individus à des niveaux géographiques fins, c'est pourquoi c'est la principale source employée dans ce rapport. Les données utilisées ici sont celles du fichier «migrations résidentielles des individus» du recensement de 2014, qui porte sur les enquêtes annuelles de 2012 à 2016.

Précautions

Le RP ne permet pas de mesurer les départs à l'étranger (les individus n'y étant pas recensés ; en revanche les arrivées en France sont, elles bien prises en compte), ni de connaître les mobilités des populations spécifiques suivantes :

- les enfants nés au cours de l'année précédant l'enquête (donc âgés de moins d'un an) ;
- les détenus, les personnes vivant en habitation mobile, les sans-abri et les marins ;
- les personnes vivant à Mayotte (le RP n'y est pas encore aussi complet que dans les autres Dom).

Enfin, les données du RP ne permettent pas de comparaison temporelle sur une période longue, en raison de deux modifications de la question posée au cours du temps :

- jusqu'en 1999, les individus étaient interrogés sur leur lieu de résidence au 1^{er} janvier de l'année du précédent recensement, ce qui correspondait à des périodes de durée variable en fonction des millésimes (1968-1975, 1975-1982, 1982-1990, 1990-1999) ;
- à partir de 2004¹, dans le cadre du recensement rénové les individus ont été interrogés sur leur lieu de résidence cinq ans auparavant puis en 2011² cette durée a été réduite à un an.

Ainsi, les données de mobilités résidentielles sur un an, disponibles depuis le recensement millésimé 2013, ne sont pas comparables avec les données des recensements précédents. C'est l'Enquête Logement qui est employée à des fins de comparaison temporelle (voir ci-avant).

Notes

1 Premier millésime disponible : 2006.

2 Premier millésime disponible : 2013.

Conclusion

Au cours des dernières années, et surtout depuis la crise de 2008, la mobilité résidentielle des Français a diminué : ils déménagent aujourd'hui moins, et moins loin, que dans les années 1990, même s'ils restent dans leur ensemble plutôt plus mobiles que leurs voisins européens. Ces évolutions récentes ont affecté toutes les classes d'âge et tous les groupes socioprofessionnels dans la même ampleur. Aussi, les fortes différences de propension à la mobilité résidentielle selon le profil des individus se sont maintenues : les plus jeunes et les plus diplômés déménagent toujours davantage et plus loin que leurs aînés ou ceux qui sont moins diplômés.

Zoom

LA FRANCE DANS LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

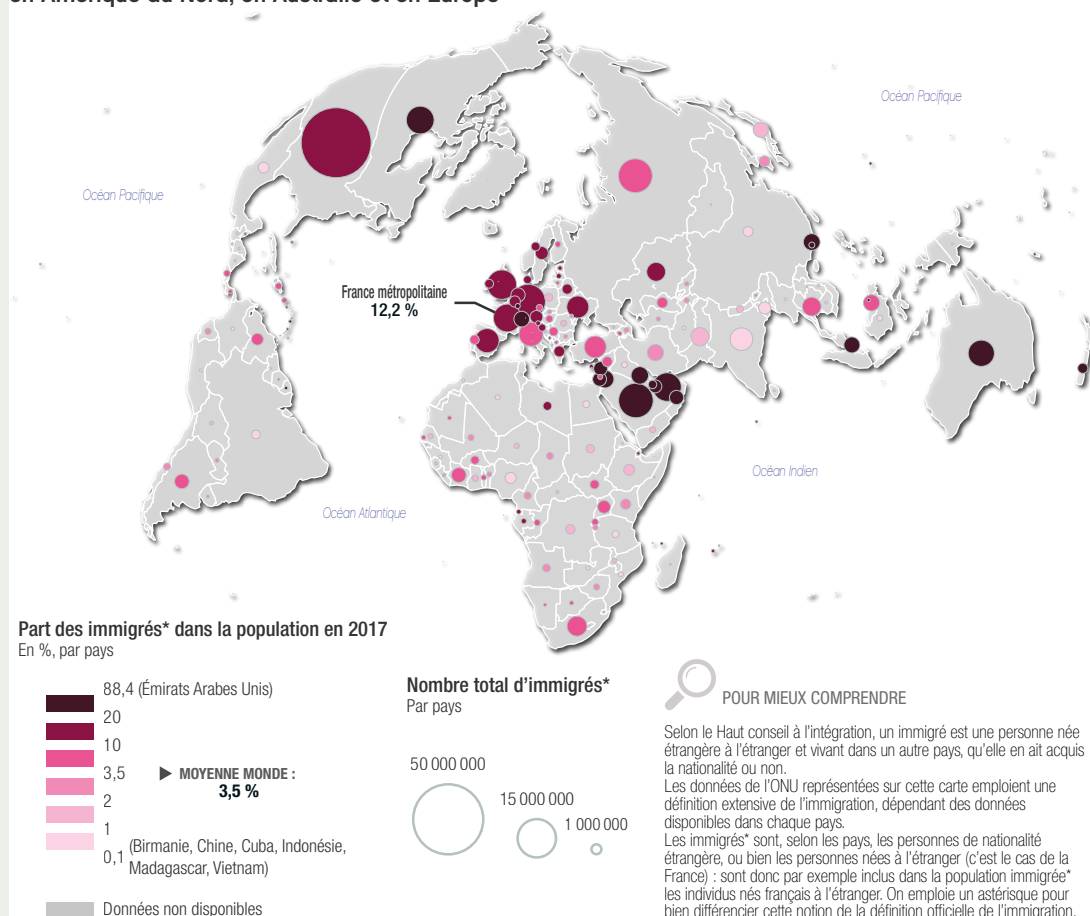
Dans ce rapport, sont surtout analysées les mobilités résidentielles internes au territoire français. Pour élargir le point de vue, cet encadré propose quelques chiffres clés sur les échanges migratoires entre la France et le monde. En France, 9% de la population sont immigrés¹, c'est-à-dire, selon la définition du Haut conseil à l'intégration (HCI), nés étrangers à l'étranger et résidant en France, qu'ils aient ou non acquis la nationalité française depuis.

La France, un pays d'immigration où la part des immigrés*² reste modérée

Une base de données de l'Organisation des

Nations unies³ permet de comparer la situation française à celle des autres pays du monde. La définition des immigrés* y est toutefois plus large : selon les pays, il s'agit tantôt des individus de nationalité étrangère, tantôt des individus nés à l'étranger (cas de la France). Selon cette définition extensive, la population immigrée* représente 12% des individus vivant en France métropolitaine. À l'échelle mondiale, la France se classe juste après la cinquantaine de pays qui ont la part d'immigrés* la plus élevée dans leur population, très loin derrière les pays de la péninsule arabique où une large majorité de la population est immigrée*

Les principaux pays d'immigration sont situés dans la péninsule arabique, en Amérique du Nord, en Australie et en Europe



Source : ONU, World Population Prospects : The 2017 Revision • Réalisation : CGET 2018

Notes

- Source : Insee, RP 2014.
- Pour bien différencier le concept (extensif) d'immigré utilisé dans les projections de population de l'ONU de la définition classique de l'immigration selon le Haut conseil à l'intégration, nous emploierons un astérisque pour désigner la première notion.
- Projections mondiales de population, révision 2017.

(88 % aux Émirats Arabes Unis, 76 % au Koweït et 65 % au Qatar), et après les petits pays européens comme le Luxembourg (45 %), la Suisse (30 %) et les gros pays d'immigration traditionnelle tels l'Australie (29 %), le Canada (22 %) et les États-Unis (15 %). En Europe, après le Luxembourg et la Suisse, ce sont les pays du Nord et de l'Ouest qui accueillent la plus forte part de population immigrée* : 19 % en Autriche, 18 % en Suède, 15 % en Norvège et en Allemagne, 13 % au Royaume-Uni. Ces pays d'immigration* se distinguent des pays où une très faible part de la population est immigrée*, tels que la majorité des pays des continents africain et sud-américain, mais aussi des pays relativement plus riches situés à proximité de pays très attractifs (Mexique, Maghreb : moins de 1 % d'immigrés*). Le Japon, qui pratique une politique d'immigration volontairement restrictive, compte moins de 2 % d'immigrés*, soit à peu près autant qu'en Roumanie et au Soudan.

En France, la population immigrée vit surtout en région parisienne, dans le Sud du pays et le long des frontières

En France vivent 6 millions d'immigrés (au sens du HCl), soit 9 % de la population totale⁴. La population immigrée est très concentrée sur le territoire : un tiers de celle-ci vit dans des aires où habitent plus de 10 % d'immigrés.

Une grande majorité des immigrés vit dans les grands pôles urbains, principalement l'aire urbaine parisienne. Le Sud-Ouest de la France, le littoral méditerranéen mais aussi les zones frontalières du Nord et de l'Est sont également des espaces où la proportion d'immigrés dans la population est plus élevée qu'ailleurs.

La répartition spatiale de la population immigrée est le résultat de plusieurs vagues d'immigration⁵. Dans l'entre-deux-guerres, les Italiens sont venus s'installer dans l'Est de la France pour répondre aux besoins de main-d'œuvre dans l'industrie, comme les Espagnols à Paris et dans sa petite couronne, dans le Rhône, en Isère et dans les Bouches-du-Rhône. Ces derniers se sont

également employés dans l'agriculture, dans le Sud-Ouest du pays. Après 1945, la reconstruction a conduit à se tourner vers l'Algérie, puis vers les autres pays du Maghreb : les immigrés en provenance de ces pays se sont installés principalement en Île-de-France, à Lyon, à Marseille et à Grenoble. À partir des années 1960, les immigrés portugais se sont installés en fonction des besoins de main-d'œuvre liés à l'extension des zones urbaines (grands ensembles, universités, etc.).

Les immigrés arrivés d'Afrique subsaharienne depuis la fin des années 1960 se sont quant à eux très majoritairement établis en Île-de-France. Cette géographie évolue peu au fil des années, puisque les nouveaux immigrés s'installent prioritairement dans les lieux où vivent ceux arrivés il y a plus longtemps (réseau de connaissances, prix des logements, etc.). Ainsi, même si l'emploi industriel a fortement baissé en France depuis les années 1970, la population immigrée reste fortement implantée dans les anciennes zones industrielles.

À côté de cette immigration de travail ancienne existent deux autres types d'immigrations, plus récentes et moins massives mais qui ont parfois un impact fort à l'échelle locale. Ces immigrés proviennent plutôt des pays riches d'Europe de l'Ouest et du Nord :

- **une immigration transfrontalière**, particulièrement visible dans le Genevois, où le fait de résider en France tout en travaillant de l'autre côté de la frontière présente des avantages économiques pour les ressortissants suisses et luxembourgeois notamment;
- **une immigration liée au cadre de vie** qui concerne plutôt des retraités venant s'installer dans les espaces peu denses du pays. L'exemple le plus connu est celui des Britanniques qui, à partir des années 1990, sont venus s'installer notamment dans les zones rurales du centre de la Bretagne et du Sud du pays (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie principalement).

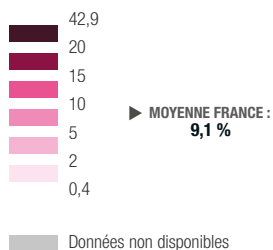
⁴ Source : Insee, RP 2014.

⁵ Ce paragraphe est tiré de Brutel C., (2016), «La localisation géographique des immigrés. Une forte concentration dans l'aire urbaine de Paris», *Insee Première*, n°1591, avril 2016.

Les immigrés vivant en France sont très concentrés en région parisienne, dans le Sud du pays et le long des frontières

Part d'immigrés dans la population en 2014

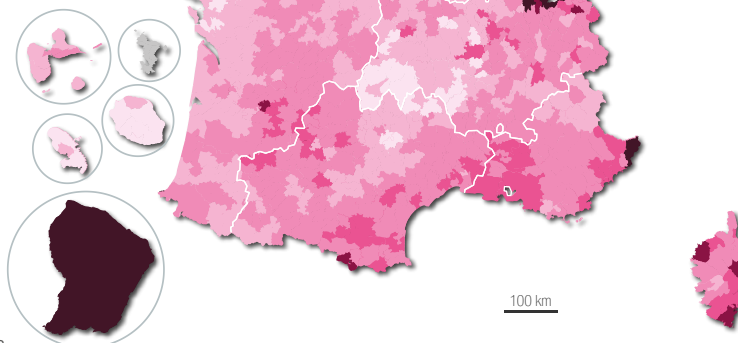
En %, par intercommunalité



POUR MIEUX COMPRENDRE

Selon la définition adoptée par le Haut conseil à l'intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France.

Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. Par ailleurs, certains immigrés ont pu devenir français par acquisition de la nationalité, les autres restant étrangers.



Source : Insee, RP 2014 • Réalisation : CGET 2018

2

Cinquante ans de mobilités : une géographie reconfigurée

Au cours des cinquante dernières années, la géographie des territoires qui gagnent de la population grâce aux mobilités résidentielles et de ceux qui en perdent a été profondément renouvelée. Des espaces qui perdaient des habitants affichent désormais une forte croissance migratoire, et au contraire d'autres voient désormais partir plus d'habitants qu'ils n'en gagnent au jeu des mobilités résidentielles. Mais il y a aussi des constantes : une grande partie du Nord-Est connaît un déficit migratoire depuis plusieurs décennies et la croissance de la population n'y est souvent soutenue que par le dynamisme démographique naturel. Ce chapitre montre que la reconfiguration de la géographie des mobilités au cours du demi-siècle dernier a structuré de profondes disparités territoriales en matière de dynamisme migratoire.

-
- 26 Le contraste entre un Nord-Est qui perd des habitants et un Sud-Ouest qui attire est récent
 - 28 L'extension du mouvement de périurbanisation lisse les différences de croissance migratoire à l'échelle locale
 - 34 Les différences de croissance migratoire entre les régions augmentent
 - 39 Évolutions récentes : les contrastes territoriaux se renforcent
 - 43 Quels moteurs de croissance démographique pour les territoires ?

Le contraste entre un Nord-Est qui perd des habitants et un Sud-Ouest qui attire est récent

Il y a cinquante ans, le solde migratoire apparent (voir encadré *Méthodologie*) laissait surtout transparaître un exode rural qui touchait à sa fin : entre 1968 et 1975, la quasi-totalité des espaces peu denses étaient en déficit migratoire, quand les agglomérations – et plus particulièrement leur couronne – étaient pour la plupart très attractives, notamment en Île-de-France. Cinq décennies plus tard, c'est principalement l'opposition entre un Sud-Ouest attractif et un Nord-Est

qui perd plus d'habitants qu'il n'en gagne¹ qui caractérise la géographie des mobilités résidentielles. Cette reconfiguration récente tient principalement à deux dynamiques complémentaires, en germe dès le début des années 1970 et qui se poursuivent encore à l'époque actuelle : la périurbanisation et la littoralisation de la population.

Note

1 Les Dom, nettement déficitaires sur toute la période d'étude, ont des dynamiques migratoires qui les rapprochent des zones du Nord-Est. Si plusieurs communes guyanaises apparaissent comme très fortement excédentaires, c'est certes en raison de l'afflux de populations en provenance des pays limitrophes mais également du fait d'un biais de lecture cartographique : la population locale étant faible, les taux sont rapidement élevés et les communes étant très grandes, les aplats sont très larges, donc très visibles.

MÉTHODOLOGIE

Mesurer les apports migratoires dans les territoires

Il existe deux manières de mesurer le bilan des apports migratoires dans une zone géographique donnée :

– **le solde migratoire apparent** qui mesure de manière indirecte les mouvements migratoires. Il correspond à la différence entre la variation totale de la population d'un territoire au cours d'une période, obtenue grâce aux recensements de la population, et son solde naturel, obtenu grâce aux données d'état civil. En somme, il rend compte des évolutions de population qui ne sont pas liées aux naissances ou aux décès, et qui sont donc imputables aux mouvements migratoires. Le solde migratoire apparent présente l'avantage de prendre en compte l'ensemble des mobilités résidentielles (y compris les mobilités vers et depuis l'étranger¹) mais ne donne pas de précisions sur le profil des individus effectuant ces mobilités. C'est l'indicateur principal utilisé dans ce chapitre ;

– **le solde migratoire net interne** qui représente la différence entre le nombre d'individus s'étant installés dans une zone et le nombre d'individus l'ayant quittée au cours d'une période, à l'exclusion des mouvements vers et depuis l'étranger. Ces données proviennent de l'exploitation des bulletins individuels du recensement de la population (réponse à la question « où habitiez-vous au 1^{er} janvier de l'année dernière ? »), et correspondent donc à une période d'un an. Le solde migratoire net interne permet de connaître avec précision le profil des personnes étant entrées ou sorties d'une zone géographique, mais il est limité aux mobilités internes au territoire français². Il est surtout employé dans le chapitre 3.

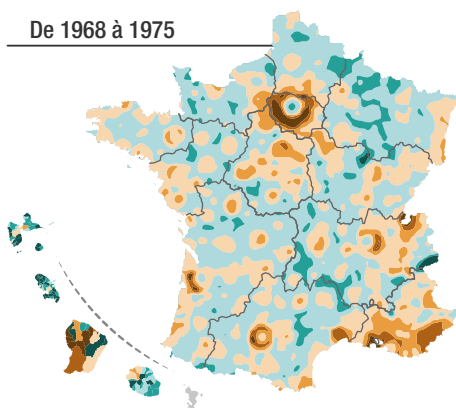
Il importe d'emblée de préciser qu'un solde migratoire renseigne seulement sur le résultat des échanges de population entre une zone géographique et les autres, et non sur les effectifs de population qui arrivent dans chacune ou qui en partent. Il doit alors être complété par d'autres indicateurs, comme le taux d'arrivées et de départs, pour donner une image plus fidèle de l'intensité des flux migratoires d'une zone.

Notes

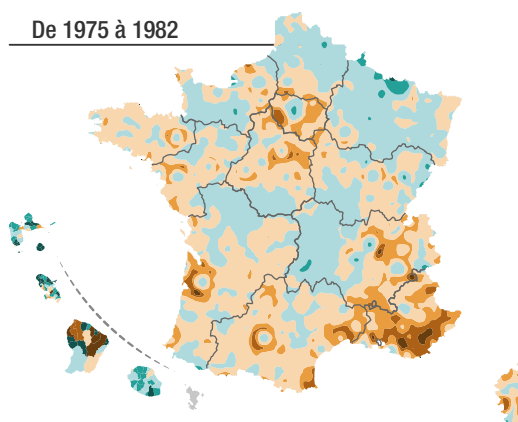
1 Les données du RP 2014 montrent que les flux en provenance de l'étranger comptent en moyenne pour 12% des flux migratoires entrant dans les départements français. Voir Valles V. (2017), « Du nord au sud, les mouvements naturels et migratoires opposent les départements », *Insee focus*, n°107.

2 Plus précisément, la question du recensement permet de connaître les personnes qui habitaient à l'étranger un an auparavant et sont entrées sur le territoire français, mais pas celles qui en sont parties (car les individus résidant à l'étranger n'y sont pas recensés). Les arrivées en provenance de l'étranger ont donc été exclues des calculs.

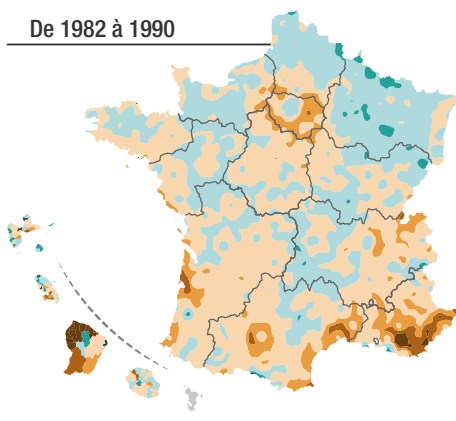
De 1968 à 1975



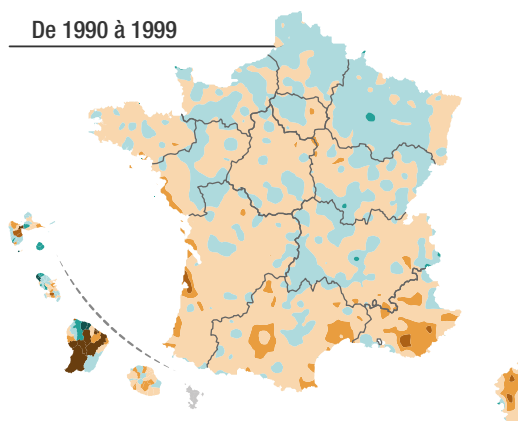
De 1975 à 1982



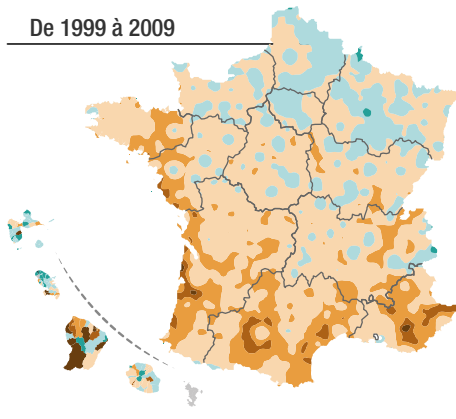
De 1982 à 1990



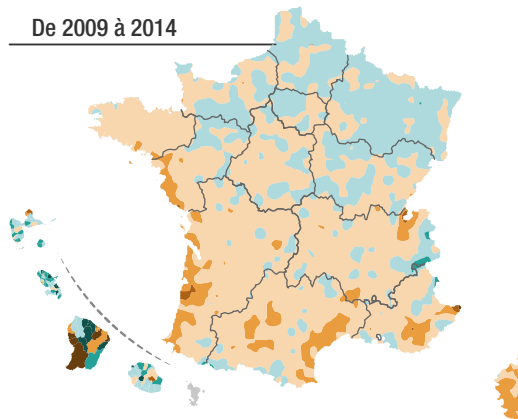
De 1990 à 1999



De 1999 à 2009

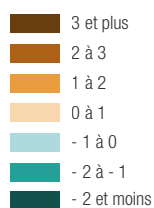


De 2009 à 2014



Taux d'évolution de la population due au solde migratoire apparent (moyenne annuelle)

En %, par commune (représentation lissée)



Données non disponibles



POUR MIEUX COMPRENDRE

L'indicateur représenté est le solde migratoire apparent, c'est-à-dire, dans chaque commune, la part de la variation de la population qui n'est pas liée aux naissances et aux décès, et donc imputée aux échanges migratoires. Pour améliorer leur lisibilité, les données ont fait l'objet d'un lissage selon la méthode dite « des potentiels de Stewart » : la valeur représentée en un point est calculée en tenant compte, selon une fonction décroissante (exponentielle), des valeurs des espaces situés dans un rayon de 10 km depuis le centre de chaque commune. Sur les DOM (hors Mayotte où la donnée n'est pas disponible) qui ne sont pas cartographiés à la même échelle, l'indicateur est représenté sous forme de cartes choroplèthes classiques : la surface de chaque commune prend la couleur de sa valeur.

L'extension du mouvement de périurbanisation lisse les différences de croissance migratoire à l'échelle locale

Sous l'effet de la démocratisation de l'automobile et de l'attrait du logement individuel, le processus de périurbanisation (c'est-à-dire l'extension des agglomérations urbaines dans leur périphérie) a pris son essor dans la seconde moitié du xx^e siècle. À l'échelle locale, il a eu pour effet d'homogénéiser les dynamiques migratoires de territoires situés de plus en plus loin des grandes agglomérations.

Croissance des périphéries au détriment des pôles urbains

Dès la fin des années 1960, les couronnes autour des plus grands pôles urbains² (Paris en tête, mais aussi Lyon, Bordeaux et Toulouse) ont commencé à gagner beaucoup d'habitants, alors que la balance migratoire de ces derniers devenait déficitaire. Pourtant, dans leur ensemble, les pôles urbains figuraient encore à

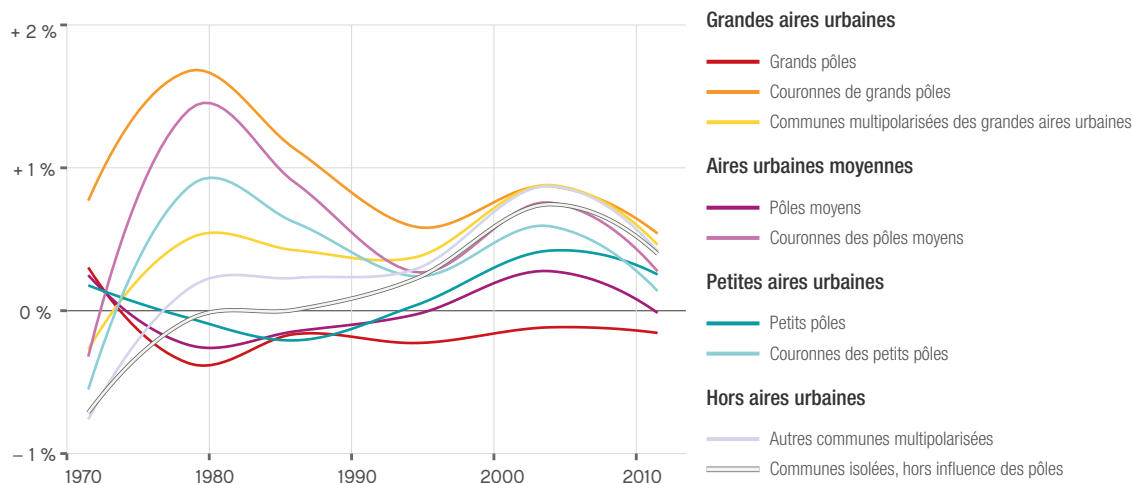
cette période au deuxième rang des catégories qui gagnaient le plus au jeu des mobilités résidentielles, après les couronnes des grands pôles urbains.

La croissance migratoire des couronnes périurbaines s'est renforcée à la fin des années 1970, quand celle des pôles urbains a franchement décliné. Par la suite, les apports migratoires se sont réduits dans les couronnes des pôles mais n'ont cessé de croître dans des espaces situés toujours plus loin en périphérie des pôles urbains. Ainsi, les communes multipolarisées des grandes aires urbaines, les autres communes multipolarisées et même les communes dites «hors influence des pôles», soit **les espaces les moins denses, qui étaient en déficit migratoire il y a cinquante ans, étaient dans les années 2000 dans leur ensemble en passe de connaître la plus forte croissance migratoire**. Pour autant, toutes les

La croissance migratoire des espaces ruraux tend à rattraper celle, ancienne, des espaces périurbains

Taux d'évolution de la population due au solde migratoire apparent entre 1968 et 2014 (moyenne annuelle)

En %, par catégorie du zonage en aires urbaines



POUR MIEUX COMPRENDRE

Les valeurs indiquées sur le graphique correspondent au taux d'évolution moyen de la population au cours de chaque période intercensitaire (1968-1975, 1975-1982, 1982-1990, 1990-1999, 1999-2009, 2009-2014) et sont positionnées sur l'année médiane des périodes (1972 pour la période 1968-1975 par exemple). Il ne s'agit donc pas d'une série de valeurs continues. Par ailleurs, afin de comparer les évolutions migratoires de chaque catégorie de communes dans le temps sans qu'elles ne soient affectées par des changements de périmètre, le zonage en aires urbaines 2010 a été appliqué à toute la période.

Source : Insee, RP 1968-2014 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

Note

2 Pour connaître le détail des catégories du zonage en aires urbaines de l'Insee voir l'annexe méthodologique en fin de rapport.

communes qui appartiennent à ces catégories ne suivent pas cette dynamique. Par ailleurs, cette dernière ralentit depuis le milieu des années 2000 sous l'effet de la baisse globale de la mobilité résidentielle.

« Depuis les années 1990, les communes périurbaines ont gagné 2,7 millions d'habitants au jeu des mobilités résidentielles, et les communes rurales 341 000 habitants. »

Les différentes catégories de pôles urbains ont quant à elles suivi des dynamiques migratoires divergentes depuis les années 1990.

Les grands pôles sont restés durablement déficitaires. C'est la seule catégorie de communes dans cette situation. Par le jeu des mobilités résidentielles, ils ont perdu près de 60 000 personnes en moyenne chaque année entre 2009 et 2014 (soit 0,16 % de leur population), et 1,4 million d'habitants au total depuis les années 1990. Au sein de ces grands pôles, ce sont surtout les villes-centres qui sont en déficit migratoire (*voir le zoom sur les dynamiques migratoires des métropoles*). Toutefois, il s'agit là d'une moyenne qui masque de fortes disparités géographiques : la plupart des pôles des grandes aires urbaines de

l'Ouest et du Sud connaissent une forte croissance migratoire, quand ceux du Nord et de l'Est affichent pour beaucoup un déficit. De surcroît, on observe pour l'ensemble des grands pôles une légère diminution du déficit migratoire au cours des dernières années, à mesure que s'infléchit la croissance dans les autres catégories d'espaces.

Les pôles urbains de taille moyenne ont vu leur niveau de croissance migratoire progresser jusqu'à la moitié des années 2000, période à partir de laquelle il s'est dégradé. Pris dans leur ensemble, les pôles urbains de taille moyenne sont aujourd'hui tout juste à l'équilibre migratoire ; et leur bilan migratoire depuis 1990 n'est positif que de 46 000 habitants, soit le gain le plus faible de toutes les catégories d'espaces après les grands pôles urbains. Mais là encore, on observe de grandes différences selon la localisation géographique : certains pôles de taille moyenne, notamment dans l'Ouest, affichent une croissance migratoire positive et forte, quand d'autres perdent de la population.

Les petits pôles urbains, pris dans leur ensemble, gagnent quant à eux 6 200 personnes par an au jeu des mobilités résidentielles (soit 0,25 % de leur population). Depuis 1990, ils ont gagné 139 000 habitants en tout grâce à ces dernières. Dans leur ensemble, ils ont été moins affectés que les pôles de plus grande taille par la récente baisse de la mobilité résidentielle : ils semblent davantage se rapprocher des dynamiques propres aux espaces périurbains et ruraux, à la faveur de l'extension du processus de périurbanisation autour des grandes aires urbaines.

LES DYNAMIQUES MIGRATOIRES DES MÉTROPOLES : À L'OUEST ET AU SUD, LES ÉCHANGES RÉGIONAUX ET NATIONAUX COMPENSENT LA PERTE DE POPULATION LIÉE À LA PÉRIURBANISATION¹

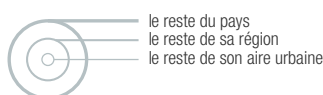
Parmi les vingt-deux métropoles françaises, quatorze intercommunalités, soit les deux tiers, sont en déficit migratoire en 2014. Le mouvement de périurbanisation leur fait toutes perdre plus d'habitants qu'elles n'en gagnent au jeu des échanges migratoires avec le reste de leur aire urbaine. Si certaines affichent une forte croissance, c'est en raison du solde positif de leurs échanges migratoires avec le reste de leur région et avec les autres.

● Les sept métropoles en forte croissance migratoire attirent plus d'habitants qu'elles n'en perdent dans les échanges au sein de leur région et avec les autres régions. Toutes sont situées sur l'arc occidental et méridional (Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Clermont-Ferrand et Lyon).

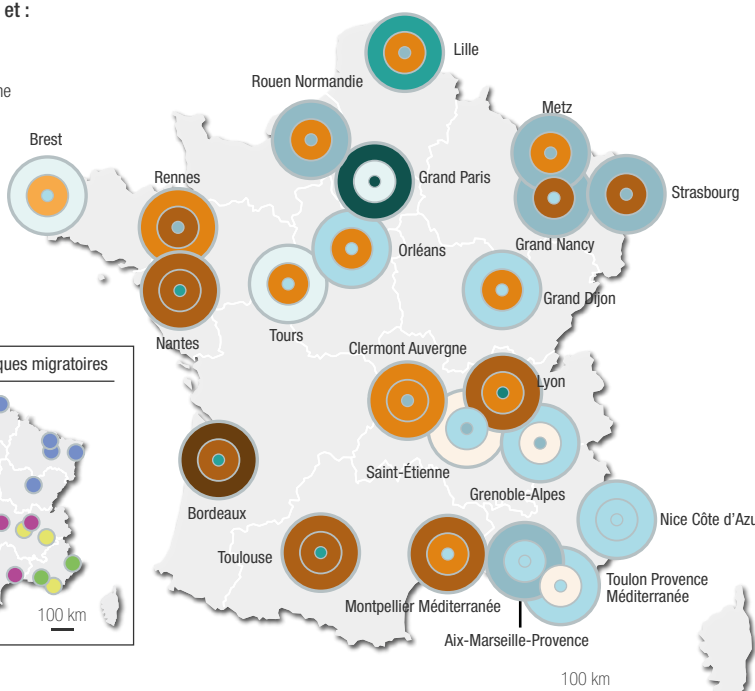
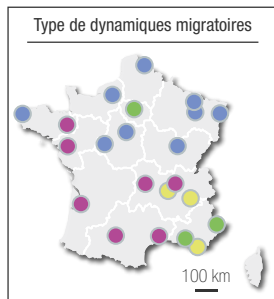
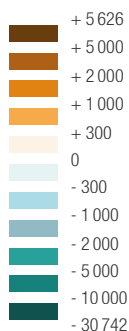
● Onze métropoles attirent plus d'habitants provenant de leur région qu'elles n'en perdent, mais sont en déficit migratoire vis-à-vis du reste de la France. Elles sont principalement situées dans le quart nord-est du pays (Lille, Rouen, Nancy, Metz, Strasbourg, Orléans, Tours, Dijon), globalement peu attractif. À l'Ouest, Brest fait exception : le solde de ses échanges avec les autres régions est affecté par la présence de Rennes, qui capte davantage qu'elle les flux en provenance de l'extérieur de la Bretagne. L'ensemble des métropoles de cette catégorie sont en déficit migratoire : leur attractivité régionale leur permet d'atténuer mais pas de compenser leur manque d'attractivité au plan national, renforcé par la périurbanisation qui leur fait perdre des habitants au profit de leur couronne.

Seules les métropoles de l'Ouest et du Sud sont excédentaires au plan national

Solde migratoire entre chaque métropole et :



Solde migratoire en 2014
En nombre d'habitants, par EPCI



Source : Insee, RP 2014 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

Notes

¹ Cet encadré est une actualisation de l'analyse de l'attractivité résidentielle des métropoles parue dans le Métroscopie de la Fédération nationale des agences d'urbanisme en juin 2017 (qui portait sur les quinze métropoles en vigueur à l'époque, avec des données 2013).

- Paris, Aix-Marseille et Nice perdent plus d'habitants qu'elles n'en gagnent à la fois au plan régional et national. En raison de l'étendue de la métropole marseillaise, qui intègre une partie de son espace périurbain, les pertes d'habitants au profit du reste de l'aire urbaine sont limitées².

- Certaines métropoles ont un solde migratoire équilibré, à la fois vers le reste de leur région et vers le reste de la France. C'est le cas de Grenoble, Saint-Étienne et Toulon. Les deux premières sont en déficit migratoire global, quand la métropole de Toulon conserve un excédent migratoire lié à un mouvement de périurbanisation moins prononcé.

2 Chauvot N., Pougnaud J., Picon J., Verre L., (2016), «Métropole Aix-Marseille Provence : habiter autrement et toujours plus loin?», *Insee Analyses*, n°32, mai 2016. AMP affiche le taux de mobilité interne le plus fort de toutes les métropoles (les quinze en vigueur en 2016), et le taux de renouvellement de la population par le jeu des migrations le plus faible. Les auteurs en concluent que le périmètre d'AMP est bien adapté à son bassin d'habitat : la majorité des mouvements résidentiels se font au sein de la métropole.

L'analyse des dynamiques migratoires donne une image peu habituelle des contrastes qui traversent le territoire français : au jeu des mobilités résidentielles, les grands pôles urbains sont globalement perdants, quand les pôles de plus petite taille et, plus encore, les espaces périurbains et ruraux, y gagnent. Ces constats sont toutefois à remettre en perspective. D'une part, l'attractivité d'un territoire ne peut se lire au seul prisme de son solde migratoire : quoique finalement déficitaires, les grands pôles urbains restent la catégorie de territoires qui accueille le plus de nouveaux habitants chaque année. D'autre part, à mesure que progresse la périurbanisation, l'aire d'influence des grandes aires urbaines s'étend et les pôles perdent des habitants au profit de leur périphérie. Moins qu'une perte d'attractivité des grands pôles urbains, on assiste en fait à une extension de l'espace qui bénéficie de leur attractivité.

Une tendance à l'homogénéisation des dynamiques migratoires locales

Cette extension a pour effet d'amenuiser les différences de dynamisme migratoire entre les couronnes des agglomérations et l'espace périurbain plus lointain. Ainsi, sur la période récente, la population des couronnes des grands pôles a augmenté chaque année de 0,54% par le jeu des migrations, celle des communes multipolarisées de 0,46% et celle des communes isolées de 0,40%. Au total, **les zones urbaines, périurbaines et rurales sont aujourd'hui bien moins différenciées, en termes de bilan migratoire, que dans les années 1970 et 1980** : les courbes se sont «resserrées». Cette tendance à la convergence a été accentuée par la baisse de la mobilité résidentielle au cours de la période récente.

Toutefois, ce processus ne s'observe pas partout. En effet, le mouvement de périurbanisation est plus marqué dans les régions où le solde migratoire est élevé : au cours des décennies 1970 à 1990,

ce sont ainsi les villes de l'Ouest et du Sud qui ont eu tendance à s'étendre le plus³. Ceci explique la formation, à partir des années 2000, d'une sorte de continuum d'espaces au sud-ouest d'une ligne Saint-Malo-Genève⁴ où la balance migratoire est légèrement positive, sans que les polarités urbaines ne se distinguent nettement. Cette ligne, qui sépare un Nord-Est déficitaire d'un Sud-Ouest attractif, est aujourd'hui bien plus structurante, en matière de mobilités résidentielles, que le contraste entre les grandes agglomérations et les espaces peu denses.

«En matière de croissance migratoire, la ligne Saint-Malo-Genève est aujourd'hui plus structurante que le contraste entre grandes agglomérations et communes rurales.»

Notes

3 Baccaini B., Semecurbe F., (2009), «La croissance périurbaine depuis 45 ans. Extension et densification», *Insee Première*, n°1240.

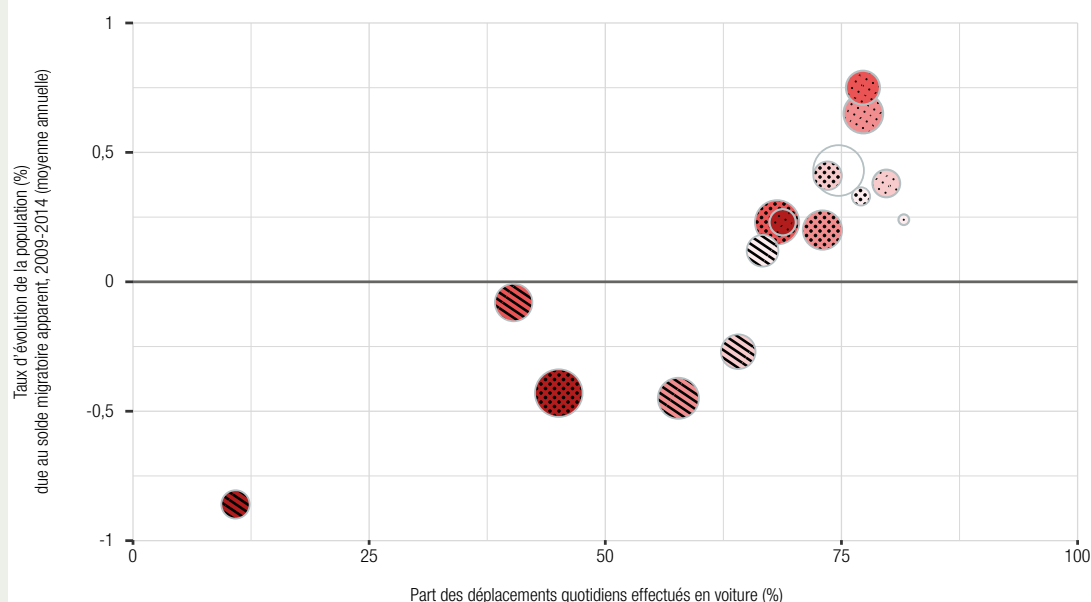
4 La structuration de cette ligne, récente en matière migratoire, rappelle toutefois les contrastes anciens du territoire français mais pour en inverser le sens. Quand, en 1826, le baron Dupin trace cette ligne dans sa Carte figurative de l'Instruction populaire de France, c'est pour distinguer la France «éclairée», au Nord, de la France «obscur», au Sud. De Baecque A., «Nord premier, Sud primaire», *Libération*, 22 août 2006

MÉTROPOLISATION, PÉRIURBANISATION : VERS UN RENFORCEMENT DE LA DÉPENDANCE À L'AUTOMOBILE ?

Dans la seconde moitié du vingtième siècle, la massification de l'accès à l'automobile a contribué à façonner l'espace en favorisant l'implantation des fonctions résidentielles, économiques et commerciales à proximité des axes routiers en périphérie des plus grandes villes. Cette dynamique, conjuguée à la métropolisation qui a étendu l'aire d'influence de ces villes, est à l'origine de l'émergence d'un nouveau mode de vie dans lequel la voiture occupe une place centrale.

Dans les communes périurbaines des plus grandes aires urbaines – soit celles qui connaissent la plus forte croissance migratoire – plus de 77 % des déplacements quotidiens sont effectués en voiture, contre 51 % dans les communes centres des aires urbaines – globalement en déficit migratoire –, et 75 % dans les communes hors aires urbaines¹.

L'usage de la voiture domine dans les espaces qui affichent la plus forte croissance migratoire

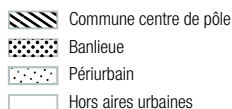


Population en 2014

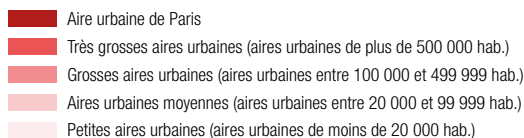
En milliers



Type de commune



Type d'aire urbaine



POUR MIEUX COMPRENDRE

Au sein de chaque tranche d'aire urbaine, les communes ont été divisées en 3 catégories :

- Commune centre d'aire urbaine : 1 ou 2 par aire urbaine (Toulouse pour l'AU de Toulouse et Douai et Lens pour l'AU de Douai-Lens)
- Banlieue : les autres communes du pôle de l'aire urbaine
- Périurbain : les communes de la couronne de l'aire urbaine

Source : Cerema, Base unifiée des enquêtes déplacements 2018 - Insee, RP 2009-2014

Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

Notes

¹ Source : base unifiée des enquêtes ménages déplacement (Cerema) qui compile les enquêtes réalisées entre 2009 et 2017 selon le standard Cerema (62 enquêtes, France métropolitaine + Martinique et La Réunion). Champ : personnes âgées de 16 ans ou plus.

La soutenabilité de cette tendance interroge, tant par ses implications environnementales que sociales, du fait de la dépendance² qu'elle engendre vis-à-vis d'un mode de transport qui peut s'avérer coûteux en particulier pour les ménages les plus modestes, particulièrement représentés dans les espaces périurbains. Car si l'installation dans une commune périurbaine permet en général de réduire les coûts du

logement, la nécessité de disposer d'un permis de conduire et d'un ou plusieurs véhicules, mais aussi les frais de carburant et d'entretien représentent une dépense supplémentaire³. Une situation qui peut compromettre l'accès de certains ménages à l'emploi et à d'autres ressources (commerces, services publics, etc.)⁴, et qui posera de plus en plus de problèmes à une population par ailleurs vieillissante.

2 Voir Orfeuil J.-P., (2013), «Quand la voiture devient contrainte», *Revue projet*, n°334, p. 50-58.; Dupuy G., (2006), *La Dépendance à l'égard de l'automobile*, Paris, La Documentation Française et Motte B. (2006), *La dépendance automobile pour l'accès aux services aux ménages en grande couronne francilienne*, thèse sous la direction de Francis Beaucire et Marie-Hélène Massot, université Paris 1

3 82% des ménages dont la personne de référence est ouvrière ou employée possèdent une voiture, contre 95% des ménages dont la personne de référence est cadre. Source : base unifiée des enquêtes ménages déplacements (Cerema).

4 Ortat N. (2016), «Dealing with energy crises : working and living arrangements in peri-urban France», *Transport Policy*, n°65, p. 72-78.

Les différences de croissance migratoire entre les régions augmentent

Les disparités de croissance migratoire d'une région à l'autre se sont creusées depuis les années 1970, à mesure qu'augmentait l'attractivité résidentielle des espaces littoraux et des grandes agglomérations de l'Ouest et du Sud et que se multipliaient les départs en provenance d'Île-de-France.

Le retournement du solde migratoire francilien

L'Île-de-France est un cas édifiant : au jeu des mobilités résidentielles, la région gagnait en moyenne plus de 15 000 habitants par an au début des années 1970. Elle en perd désormais près de 51 000. Dès le milieu des années 1970 en effet, la région capitale a attiré moins d'habitants qu'elle n'en perdait par les mobilités sortantes. Ce déficit a atteint un pic dans les années 1990 (- 0,5% par an) qui ne s'est pas vraiment réduit depuis. Au total, elle a perdu plus d'1 million d'habitants par les mobilités depuis les années 1990. Cela ne signifie pas que la région capitale n'est plus attractive (voir ci-après) mais traduit des départs nombreux. Par ailleurs, une partie de ce déficit migratoire peut s'expliquer par la petite taille de la région, dont l'attractivité «déborde» à l'extérieur du périmètre francilien. Enfin, si, en valeur absolue, c'est l'Île-de-France qui perd le plus de population du fait des mobilités résidentielles, rapporté à la population régionale, c'est la Martinique et, dans une moindre mesure, la Guadeloupe et La Réunion, qui sont proportionnellement les plus affectées par leur déficit migratoire.

Les Dom et le Nord-Est en déficit migratoire depuis des décennies

La plupart des régions en déficit migratoire aujourd'hui l'étaient déjà il y a plusieurs décennies. Parallèlement, aucune des régions qui perdaient des habitants il y a cinquante ans n'affiche à présent un bilan migratoire positif. C'est dans les Dom (hors Guyane) que ce déficit est le plus accusé (entre - 0,6% par an à La Réunion et - 1,1% en Martinique sur la période récente). Il s'est quelque peu résorbé dans les années 1980 et 1990, quand la politique volontariste visant à permettre aux jeunes habitant les Dom de suivre des études en métropole ou d'y chercher un premier emploi a été révisée. Mais depuis, il se creuse de nouveau. De même en Guyane et à Mayotte, qui jusqu'à il y a peu gagnaient des habitants au jeu des mobilités résidentielles, notamment grâce aux arrivées de l'étranger : la première affiche un solde

migratoire nul entre 2009 et 2014, la seconde est en déficit depuis le début des années 2000⁵.

En France métropolitaine, ce sont les régions industrielles du pourtour du Bassin parisien qui ont la balance migratoire la plus négative après l'Île-de-France. Le déficit est très prononcé pour les régions Hauts-de-France et Grand Est (respectivement - 15 000 et - 10 000 habitants par an entre 2009 et 2014, mais avec des trajectoires différenciées : le déficit migratoire des Hauts-de-France a fortement diminué depuis la crise quand celui de Grand Est s'est au contraire accentué, du fait d'une dégradation plus forte de la situation économique dans cette dernière région⁶). Le déficit est plus modéré pour les régions Normandie et Bourgogne-Franche-Comté. **Au total, avec l'Île-de-France, la moitié des régions françaises est en déficit migratoire entre 2009 et 2014.**

Des trajectoires de croissance migratoire plus ou moins continues dans huit régions

À l'inverse, huit régions sont en excédent migratoire depuis le début des années 1970 au moins. La croissance migratoire est restée relativement stable en Auvergne-Rhône-Alpes et en Corse au cours des dernières décennies, alors qu'elle a fortement augmenté dans les régions de l'Ouest. Ainsi, au jeu des mobilités résidentielles, la Nouvelle-Aquitaine gagne aujourd'hui quatre fois plus d'habitants par an qu'il y a cinquante ans⁷, les Pays de la Loire et la Bretagne trois fois plus et l'Occitanie deux fois plus. À l'inverse, Paca gagne huit fois moins d'habitants et la région Centre-Val de Loire cinq fois moins. La région Paca, cas atypique, semble suivre la même trajectoire que la région capitale : très attractive dans les années 1970, son solde migratoire ne cesse de se réduire... jusqu'à devenir négatif ?

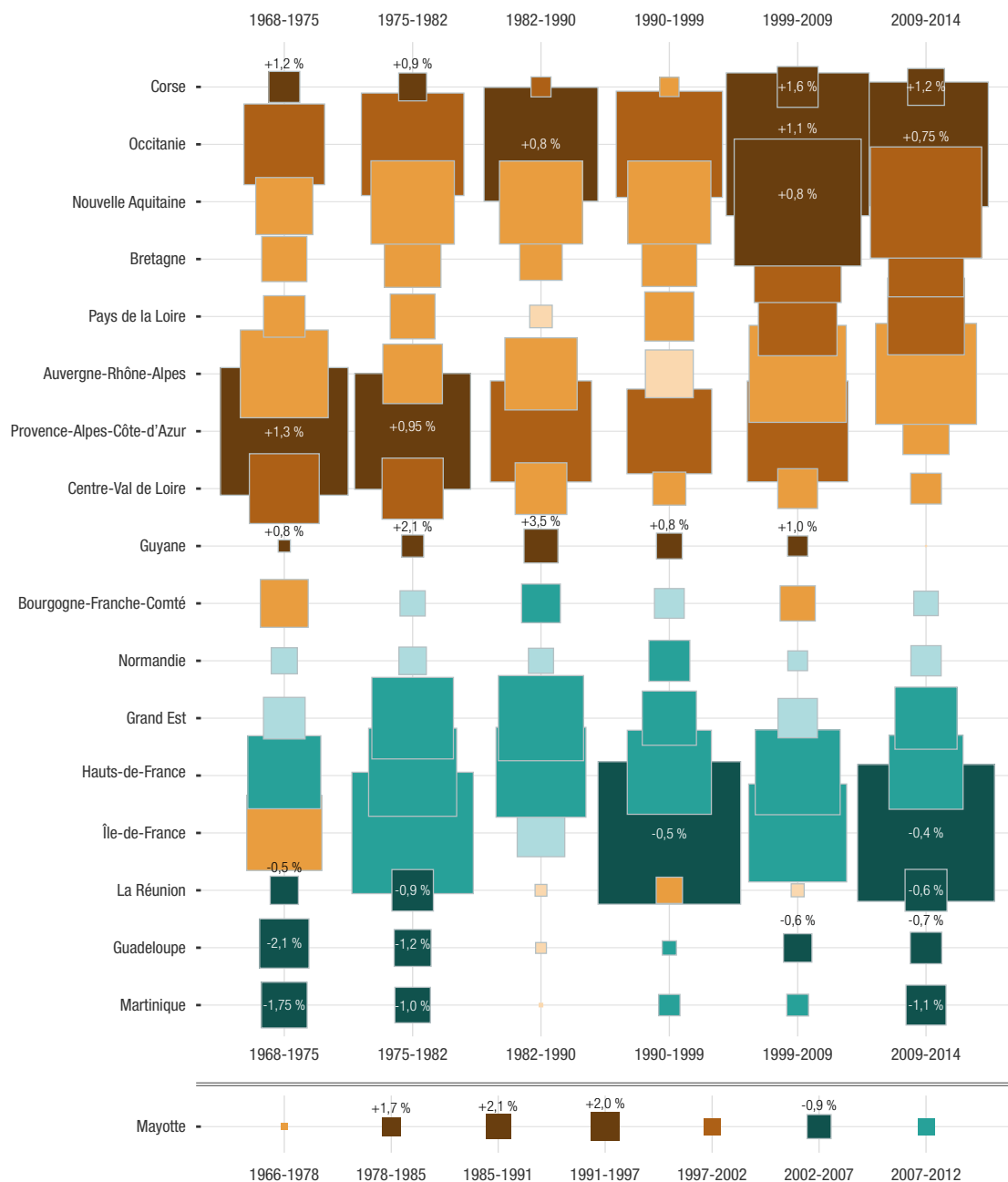
Notes

5 Le déficit migratoire de Mayotte s'explique par les nombreux départs de jeunes mahorais vers la métropole pour suivre leurs études. En parallèle, le solde migratoire est positif pour les natifs de métropole, et positif pour les étrangers (venant des Comores principalement), mais ces arrivées ne parviennent pas à compenser le départ des jeunes.

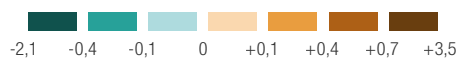
6 Voir les trajectoires économiques des régions après la crise dans *Emploi et territoires*, rapport 2016 de l'Observatoire des territoires, CGET, p. 58-59.

7 On compare ici les soldes migratoires annuels des périodes 1968-1975 et 2009-2014.

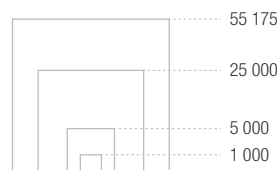
La croissance migratoire des régions de l'Ouest se renforce quand elle diminue en Île-de-France, Paca et Centre-Val de Loire



Taux d'évolution de la population due au solde migratoire apparent entre 1968 et 2014 (moyenne annuelle)
En %, par région



Solde migratoire annuel moyen
En valeur absolue



Source : Insee RP, 1968-2014 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

LES NOUVEAUX PÉRIMÈTRES RÉGIONAUX REGROUPEMENT DES ENSEMBLES AUX DYNAMIQUES CONVERGENTES

Les tendances ici décrites en matière d'évolution migratoire ne sont pas vraiment affectées par l'agrandissement des périmètres régionaux en 2016 : les trajectoires des «anciennes» régions sont en effet globalement convergentes au sein de chaque «nouvelle» région et traduisent également le renforcement du contraste Nord-Est/Sud-Ouest. On note toutefois quelques différences : au sein de la région Grand-Est, l'ancienne région Alsace a un déficit migratoire plus faible et plus

récent que Champagne-Ardenne et Lorraine ; la Bourgogne perd moins d'habitants que la Franche-Comté au jeu des migrations, de même que la Basse-Normandie par rapport à la Haute. En Nouvelle-Aquitaine, c'est surtout l'ancienne région Aquitaine qui est en fort excédent migratoire, mais ce dernier est également positif et progresse en Poitou-Charentes et Limousin. Les dynamiques d'Auvergne et Rhône-Alpes convergent également, à la faveur d'un «rattrapage» récent de la première.

Évolution migratoire des régions entre 1990 et 2014

Région	Solde migratoire 1990-2014 (en nombre d'habitants)	Taux d'évolution de la population due au solde migratoire apparent (moyenne annuelle 1990-2014)
Île-de-France	- 1 007 000	- 0,4 %
Hauts-de-France	- 441 000	- 0,3 %
Grand Est	- 166 000	- 0,1 %
Normandie	- 64 000	- 0,1 %
Martinique	- 45 000	- 0,5 %
Guadeloupe	- 40 000	- 0,4 %
La Réunion	- 2 000	0,0 %
Bourgogne-Franche-Comté	+ 4 000	0,0 %
Guyane	+ 28 000	+0,7 %
Corse	+ 72 000	+1,1 %
Centre-Val de Loire	+ 82 000	+0,1 %
Pays de la Loire	+ 306 000	+0,4 %
Bretagne	+ 355 000	+0,5 %
Auvergne-Rhône-Alpes	+ 448 000	+0,3 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	+ 478 000	+0,4 %
Nouvelle-Aquitaine	+ 770 000	+0,6 %
Occitanie	+ 1 035 000	+0,8 %

Source : Insee, RP 1990-2014

Décomposer le solde migratoire pour comprendre les dynamiques

Quels sont les facteurs qui expliquent la divergence des dynamiques migratoires régionales ? L'étude du solde migratoire ne renseigne que sur le résultat des mouvements migratoires, et non sur l'ampleur de ces derniers (le nombre d'arrivées et le nombre de départs). Pourtant, c'est bien la variation de ces deux composantes qui explique les disparités de croissance migratoire et leur évolution.

MÉTHODOLOGIE

Mesurer les arrivées et les départs

Le solde migratoire apparent, principal indicateur utilisé dans ce chapitre, ne permet pas de différencier les composantes des mobilités, à savoir les arrivées et les départs : il renseigne seulement sur le résultat de ces échanges. Pour comptabiliser le nombre de nouveaux arrivants et le nombre d'individus qui ont quitté un territoire donné au cours d'une année, on utilise le fichier des migrations résidentielles internes au territoire français. Celles-ci ne prennent donc pas en compte les échanges avec l'étranger (voir l'encadré Méthodologie sur le recensement dans le chapitre 1).

De manière générale, la comparaison du nombre d'arrivées et du nombre de départs dans la population de chaque région montre que ce sont les premières plus que les seconds qui influencent le niveau du solde migratoire. Ainsi, par exemple, les régions Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine ont enregistré, proportionnellement à leur population, presque autant de départs en 2014, en revanche elles se distinguent nettement par le nombre de nouveaux arrivants, faible dans la première et important dans la deuxième. Ce type d'analyse permet aussi d'affiner la lecture des dynamiques migratoires en distinguant :

- **les espaces en déficit migratoire mais néanmoins attractifs**

La région capitale présente le solde migratoire le plus négatif, mais reste néanmoins attractive. Elle enregistre en effet un nombre important de nouveaux arrivants (Paris et les Hauts-de-Seine sont les deux départements français qui ont la part la plus élevée de nouveaux arrivants dans leur population), mais les départs y sont également très nombreux (les deux départements mentionnés sont également ceux qui comptent le plus de départs chaque année

proportionnellement à leur population). Les partants – familles et retraités – sont toutefois plus nombreux que les arrivants – jeunes adultes. À l'inverse des autres régions, c'est surtout le nombre de départs qui explique le déficit migratoire de l'Île-de-France. D'ailleurs, la baisse du solde migratoire francilien au cours des cinquante dernières années est avant tout due à une augmentation du niveau des départs, celui des arrivées étant quant à lui resté stable. C'est donc principalement la capacité de la région parisienne à retenir ses habitants qui joue sur son solde migratoire, et non sa capacité à attirer les populations provinciales⁸. L'augmentation des départs depuis l'Île-de-France au cours des dernières décennies a principalement profité aux régions de l'Ouest et du Sud ;

- **les espaces en déficit migratoire car peu attractifs**

Hauts-de-France et Grand Est (et dans une moindre mesure les Dom, hors Guyane) sont les régions qui enregistrent le moins de départs dans leur population. Ce sont aussi celles qui affichent la plus faible part de nouveaux arrivants. En somme, leurs habitants «bougent peu», que ce soit pour y emménager ou pour en partir. Par rapport aux autres régions, leur déficit migratoire s'explique surtout par le faible nombre d'arrivées, notamment en provenance d'Île-de-France. Parmi les neuf départements français qui ont un solde migratoire négatif dans leurs échanges avec la région capitale, sept (Nord, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Martinique et Guadeloupe⁹) sont situés dans ces régions. Ainsi, le déficit migratoire du Nord-Est n'est pas lié à un «grand déménagement» vers les régions du Sud-Ouest¹⁰, mais plutôt à un déficit d'attractivité, notamment auprès des Franciliens ;

- **les espaces en excédent migratoire et attractifs**

En Bretagne, en Occitanie et en Nouvelle Aquitaine plus particulièrement, la rapide croissance du solde migratoire au cours des dernières décennies s'explique surtout par l'augmentation du nombre de nouveaux arrivants, notamment en provenance d'Île-de-France pour l'Ouest (les régions du Sud ayant une attractivité plus globale). Le niveau des départs est quant à lui resté stable¹¹.

Notes

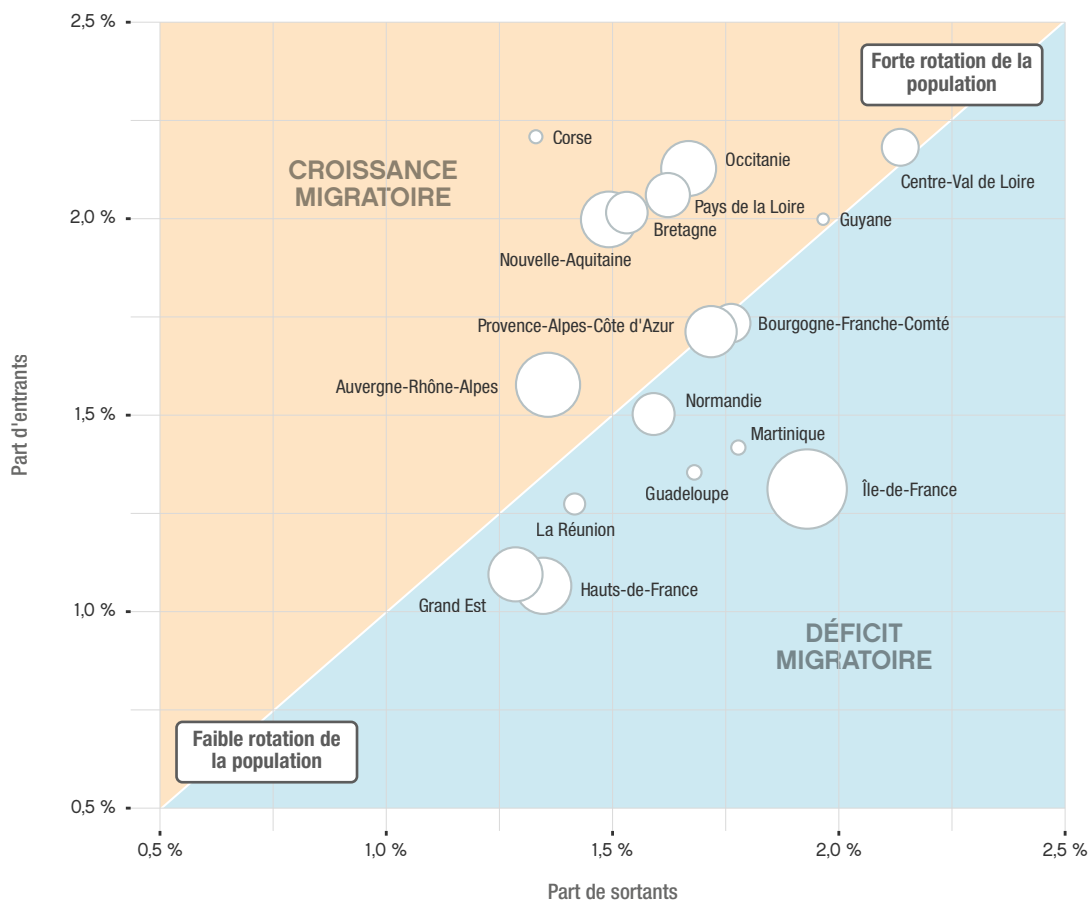
8 Baccaini B., (2007), «Les flux migratoires interrégionaux en France depuis cinquante ans», *Population*, n°62, INED, p. 143-160.

9 Les deux autres sont la Côte-d'Or et les Hautes-Pyrénées.

10 Voir le chapitre 3.

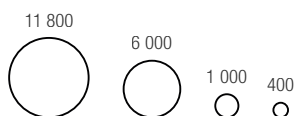
11 Baccaini B., (2007), «Les flux migratoires interrégionaux en France depuis cinquante ans», *op. cit.*

La dynamique migratoire des régions est davantage influencée par les arrivées que par les départs



Population en 2014

En milliers, par région



POUR MIEUX COMPRENDRE

La part d'entrants dans un territoire correspond au nombre de personnes arrivées au cours de l'année au sein de la population résidente. La part de sortants représente quant à elle le nombre de personnes ayant quitté le territoire au cours de l'année, parmi la population qui y résidait un an auparavant.

Source : Insee, RP 2014 - Mobilités résidentielles internes au territoire français • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

Évolutions récentes : les contrastes territoriaux se renforcent

Cinquante ans de mobilités résidentielles ont abouti à un clivage assez net entre un Nord-Est et des Dom en déficit migratoire, et des espaces littoraux – à l'Ouest surtout – très attractifs. Après une décennie 2000 où des apports migratoires plus nombreux (notamment en provenance de l'étranger) ont profité à davantage de territoires, la période qui a succédé à la crise est caractérisée par un renforcement des disparités de dynamisme migratoire entre les territoires, dans un contexte de baisse générale de la mobilité résidentielle¹².

Le déficit migratoire s'est légèrement accentué dans le Nord-Est et dans les Dom et touche de nouvelles zones à proximité

Entre 2009 et 2014, trente-sept départements¹³ ont perdu de la population au jeu des mobilités résidentielles (voir carte page suivante). Six d'entre eux (Martinique, Paris, Guadeloupe, Yvelines, Seine-Saint-Denis et La Réunion) présentent un taux d'évolution de la population due au solde migratoire apparent particulièrement négatif (inférieur à - 0,6% par an). Parmi l'ensemble de ces départements, près des deux tiers (vingt-quatre) connaissaient déjà un déficit migratoire pendant la décennie précédente. Ces derniers sont tous situés au nord de la ligne Saint-Malo-Genève et dans les Dom.

Dans l'ensemble, les départements en déficit migratoire au cours des années 2000 ont vu ce déficit légèrement s'accroître depuis la crise, même s'il existe des trajectoires diverses au sein de ce groupe : la Martinique, Paris, les Hauts-de-Seine, la Meuse, la Seine-Saint-Denis et les Vosges ont vu leur déficit migratoire se creuser, quand il a au contraire plutôt diminué dans le Nord et dans la Marne. D'autres départements, qui étaient en léger excédent migratoire avant la crise, ont depuis rejoint le groupe des départements en déficit. Au nombre de douze, ils sont souvent situés à proximité des départements au déficit plus ancien, sur un arc au

sud du Bassin parisien (Mayenne, Sarthe et Eure-et-Loir, Indre, Yonne et Nièvre), à l'Est (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône et Jura) et dans les Dom (La Réunion). **Ainsi, les tendances récentes confirment le caractère extrêmement structurant du clivage Nord-Est/Sud-Ouest.** L'évolution de la géographie migratoire semble obéir à une logique de contiguïté et d'extension : les départements à proximité de ceux qui perdent des habitants se sont mis à en perdre eux aussi au cours de la période post-crise. Le Sud-Est fait toutefois exception : deux départements (Bouches-du-Rhône et Alpes-Maritimes¹⁴) y sont désormais en déficit migratoire dans une région pourtant historiquement attractive, mais où la balance migratoire est devenue nettement moins positive (voir le zoom sur les dynamiques migratoires au sein de la région Paca).

La croissance migratoire ralentit dans les départements traditionnellement attractifs

Les départements qui connaissaient une croissance migratoire soutenue pendant la décennie 2000 ont eux aussi été affectés par la baisse de la mobilité résidentielle. Seuls dix-sept départements sont aujourd'hui en net excédent migratoire (croissance supérieure à 0,6% par an), alors qu'ils étaient beaucoup plus nombreux (trente-sept) au cours de la décennie précédente. Tous les départements aujourd'hui en forte croissance migratoire l'étaient déjà au cours des années 2000. Ils sont situés sur les littoraux atlantique, languedocien et corse, dans le Sud-Ouest (Gers, Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne) et à la frontière suisse (Haute-Savoie, Ain). Dans tous ces départements hormis la Loire-Atlantique, la Haute-Savoie et la Gironde, l'excédent migratoire a cependant eu tendance à faiblir depuis la crise. En somme, la baisse de la mobilité résidentielle, accentuée par la crise, a eu deux effets : les départements qui bénéficient d'une forte croissance migratoire sont moins nombreux qu'au cours de la décennie passée et parmi ceux qui sont restés très attractifs, le niveau de la croissance migratoire a baissé.

Notes

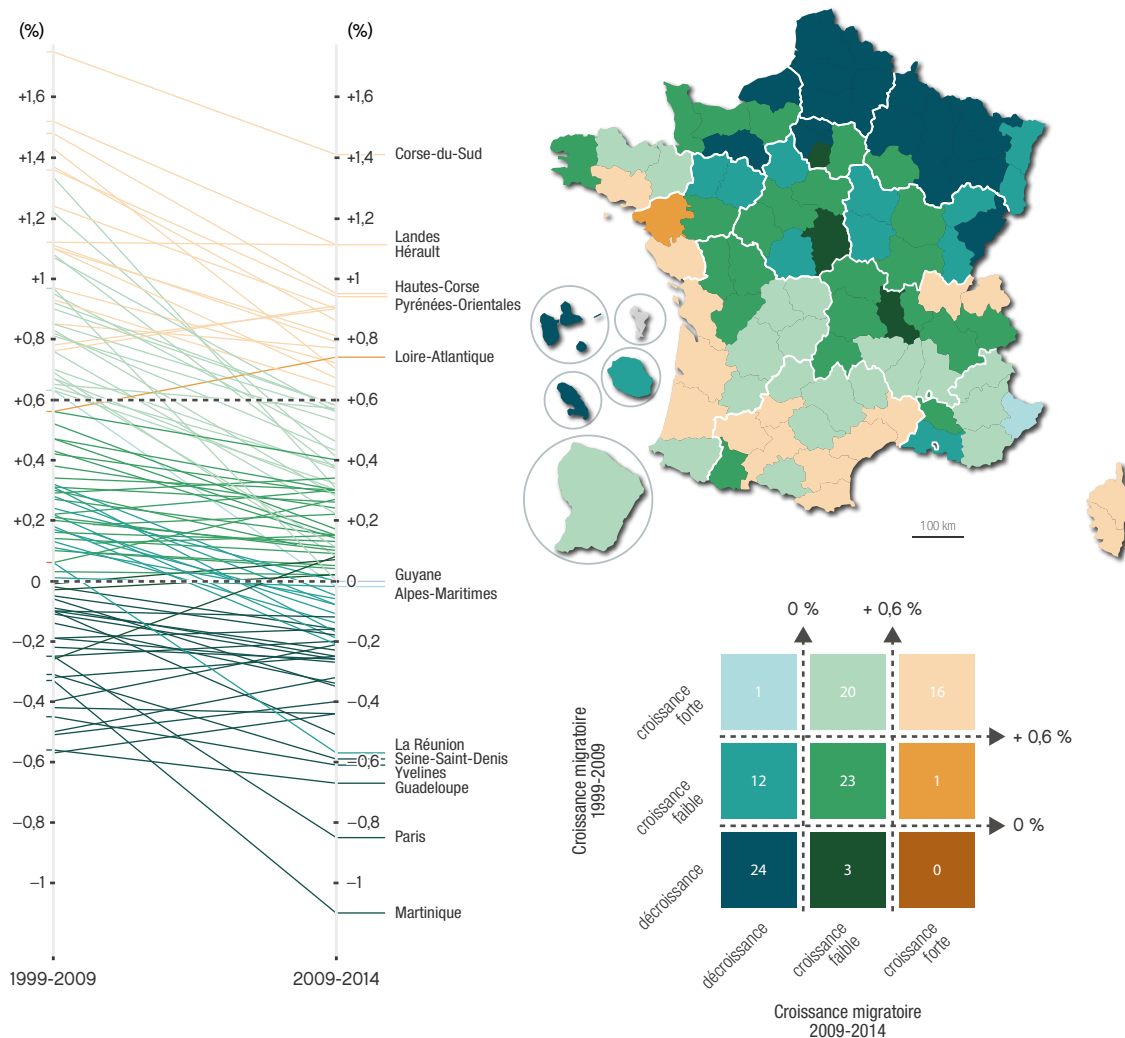
¹² Voir le chapitre 1.

¹³ Hors Mayotte (données manquantes).

¹⁴ Les Alpes-Maritimes constituent un cas unique en France : le département était en fort excédent migratoire durant les années 2000, il est désormais déficitaire.

Évolutions migratoires récentes : de rares inflexions de tendance

Classification des départements selon le taux d'évolution de la population due au solde migratoire apparent en 1999-2009 et 2009-2014 (moyenne annuelle)



POUR MIEUX COMPRENDRE

Les départements ont été classés selon leur niveau de croissance migratoire au cours de la période récente (2009-2014) et de la décennie précédente (1999-2009). Par exemple, les départements en bleu foncé sont ceux qui ont un solde migratoire négatif sur les deux périodes, quand ceux en vert foncé ont vu leur solde migratoire, négatif au cours des années 2000, devenir faiblement positif sur la période récente. Le nombre de départements concernés par le type d'évolution est indiqué dans chaque case.

Source : Insee, RP 1999-2014 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

Vers un déterminisme renforcé ?

Cette concentration de la croissance migratoire dans un nombre plus restreint de départements s'accompagne d'une inertie croissante des trajectoires territoriales : la hiérarchie des départements selon le niveau de leur solde migratoire n'a jamais été aussi figée. **Entre les années 2000 et les années 2010 en effet, les zones en excédent migratoire sont globalement restées identiques, de même que les zones en**

déficit. La tendance était différente lors des recensements précédents : d'une période intercensitaire à l'autre, la composition du groupe des départements excédentaires et des départements en déficit variait davantage. Autrement dit, avant les années 2010 les cartes étaient davantage rebattues d'une période à l'autre et les trajectoires croisées (passer du déficit à l'excédent migratoire, ou l'inverse) plus fréquentes. Elles sont plus souvent parallèles aujourd'hui.

Zoom

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : UNE RÉGION QUI VOIT SA BALANCE MIGRATOIRE GLOBALE SE DÉGRADER, MAIS DES GAINS DE POPULATION IMPORTANTS DANS LES ESPACES PÉRIURBAINS ET RURAUX

Par Christophe Zaepfel et Marc Esponda, agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var

Dans le cadre des réflexions liées à l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région a souhaité porter une attention particulière à ses espaces périurbains, moteurs essentiels de sa croissance démographique et économique dans les années 2000. Le réseau régional des agences d'urbanisme (Aix, Avignon, Marseille, Toulon) a mené pendant deux ans une exploration, animée par l'Agence de Toulon, du rôle de ces espaces périurbains et de leurs spécificités.

Ce travail a conduit à une définition des espaces périurbains qui ne correspond ni à celle des découpages territoriaux de l'Insee (unités urbaines, aires urbaines, bassins de vie, etc.), ni à celle des périmètres de gouvernance (EPCI, SCoT, etc.). Les espaces périurbains de Paca étudiés ici ont été définis sur la base de l'analyse croisée de plusieurs indicateurs (occupation du sol, rapport emplois/habitants, taux d'équipements, etc.), affinée ensuite par la connaissance du terrain des agences d'urbanisme et de la Région. Cette méthodologie, forcément arbitraire, laisse de côté des marges ou, au contraire intègre peut-être des espaces plus urbains que périurbains... même si aujourd'hui la différence entre les uns et les autres est parfois difficile à cerner !

Une croissance migratoire globalement ralentie et très variable selon les espaces

Entre 1968 et 1990, une balance migratoire très favorable a valu à Provence-Alpes-Côte d'Azur d'être la région de France métropolitaine présentant la croissance démographique la plus forte. Si son solde migratoire est resté largement excédentaire entre 1990 et 2010, la période 2010-2015 l'a vu diminuer et se rapprocher très sensiblement de la moyenne hexagonale. Paca a donc beaucoup perdu de son attractivité depuis cinquante ans. Néanmoins, les différentes zones de la région sont dans des situations très hétérogènes. Ainsi, alors que les grandes aires urbaines gagnent peu d'habitants, les espaces périurbains et ruraux connaissent quant à eux des augmentations importantes de population. Les espaces

périurbains ont capté plus de 60 % de la croissance démographique de la région sur la période récente, alors qu'ils regroupent seulement un tiers de ses résidents. Cette situation est essentiellement due à la configuration des mouvements migratoires.

Trois dynamiques migratoires alimentent l'espace périurbain :

- **un processus de desserrement urbain**, avec la poursuite du report de la population des grands pôles urbains vers leurs espaces périurbains. Les agglomérations de Toulon, Aix-en-Provence et Marseille alimentent l'ouest et le moyen Var ainsi qu'une frange de l'est des Bouches-du-Rhône ; la conurbation Cannes-Menton voit une partie de ses habitants migrer vers les contreforts des Alpes et l'est du Var ;
- **un processus de concentration et d'urbanisation**. Les zones situées autour de Gap et dans la plaine de la Durance accueillent davantage d'habitants venant des espaces ruraux : c'est un processus de croissance urbaine où la population se rapproche des grandes agglomérations ;
- **un processus de structuration mixte**. Certains espaces périurbains commencent à avoir une dynamique résidentielle propre. Ils ne sont plus alimentés uniquement par le report des populations urbaines mais exercent eux-mêmes directement des effets d'attraction ou de répulsion sur d'autres espaces périurbains. Il s'agit des espaces périurbains de la Crau, d'Aix Nord-Luberon-Var et de celui de Berre Nord, le seul dans la région à afficher un solde migratoire négatif.

À ces trois situations types s'ajoutent deux cas spécifiques. Les périurbains d'Avignon et de Fréjus Saint-Raphaël voient une grande partie de leurs échanges migratoires se faire avec l'extérieur de la Région, mais pour des raisons différentes. Dans le cas du premier, cela s'explique surtout par un positionnement géographique interrégional. Pour le second, la cause principale semble être l'attractivité résidentielle liée à l'héliotropisme et au cadre de vie.

Les quatre profils migratoires des espaces périurbains de la région PACA



Des typologies des espaces périurbains en région PACA selon les types d'échanges migratoires

- Accueil de population des grandes aires urbaines
- Poids important des échanges migratoires avec les espaces ruraux
- Secteurs périurbains à dynamique résidentielle propre
- Poids important des échanges migratoires avec l'extérieur de la région

Source : Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var • Réalisation : CGET 2018

Quels moteurs de croissance démographique pour les territoires ?

Au fil des dernières décennies, les mobilités résidentielles ont structuré de puissants contrastes territoriaux. Toutefois, il faut rappeler qu'il ne s'agit là que d'une composante de l'évolution de la population : le solde naturel (les naissances, les décès) peut en effet compenser un déficit ou un excédent migratoire, ou au contraire le renforcer.

C'est bien la combinaison de ces deux dynamiques qui conduit à la croissance ou à la décroissance de la population selon les territoires (voir cartes page suivante). Or, toutes deux ne jouent pas toujours dans le même sens¹⁵.

La géographie du solde naturel est remarquablement stable dans le temps : alors que la carte des gains et pertes migratoires a fortement évolué au cours des cinquante dernières années, celle des soldes naturels est restée presque identique. **Elle est aussi moins contrastée que celle du solde migratoire** : ses variations d'un espace à l'autre sont d'une ampleur moindre. Le niveau du solde naturel varie principalement selon un gradient urbain/rural : il est positif dans la quasi-totalité des grandes et moyennes aires urbaines, qui concentrent la majorité de la population (et la majorité des jeunes adultes), et négatif dans la plupart des petites aires et des espaces ruraux, où les décès sont plus nombreux que les naissances. À ce gradient urbain/rural s'ajoutent des différences régionales : les petites villes et espaces ruraux affichent un solde naturel excédentaire au Nord et à l'Est du pays (Paca exclue), dans la région de Nantes et Poitiers et dans les Dom, zones où la population est dans l'ensemble plus jeune.

Néanmoins, dans l'ensemble, le solde naturel est bien moins différenciant d'un territoire à l'autre que le solde migratoire. C'est d'ailleurs surtout ce dernier qui donne ses contrastes structurants à la carte de l'évolution globale de la population¹⁶ : un arc atlantique, méditerranéen et rhodanien en forte croissance, particulièrement dans les couronnes des grandes aires urbaines, et de vastes zones affichant une démographie atone, voire une baisse de la population, au Nord-Est et au centre.

Si c'est bien la dynamique migratoire qui, globalement, détermine la géographie de la croissance de la population en France, le solde naturel n'en joue pas moins un rôle très fort à l'échelle locale :

- **soit parce qu'il renforce l'évolution liée au solde migratoire**, par exemple dans les aires urbaines de toutes tailles de l'Ouest et du Sud (qui cumulent excédents migratoire et naturel, et affichent donc une croissance très rapide de leur population), ou à l'inverse dans les zones en décroissance de l'est du Bassin parisien (qui cumulent déficits migratoire et naturel) ;

- **soit, au contraire, parce qu'il contrebalance ou atténue l'excédent ou le déficit migratoire**. Ainsi, certains pôles urbains de grande taille (Paris, Nice, Marseille, Lille, Strasbourg) sont en déficit migratoire et ne doivent leur croissance globale qu'à leur excédent naturel. C'est aussi le cas de plusieurs aires urbaines du Nord-Est. À l'inverse, dans les espaces vieillissants du Sud-Ouest où le solde naturel est très déficitaire, la croissance démographique ne tient que par l'attractivité résidentielle. Dans le centre de la France, le déficit des naissances sur les décès est tel que les petites aires urbaines et les espaces ruraux perdent de la population alors même qu'ils sont attractifs sur le plan migratoire.

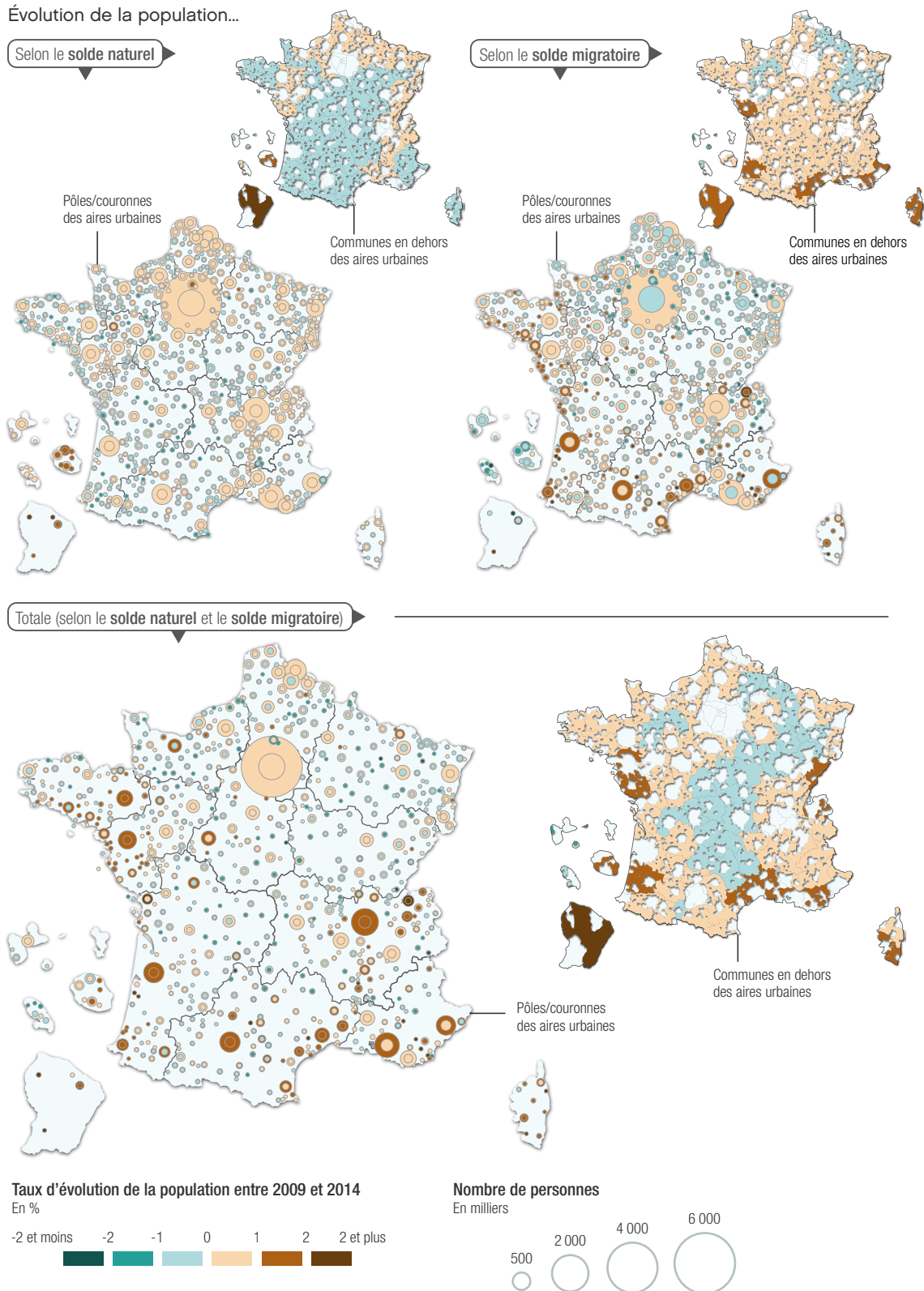
Notes

15 Valles V., (2017) « Du nord au sud, les mouvements naturels et migratoires opposent les départements », *Insee Focus*, n°107

16 En effet, à l'échelle des départements comme à celle des intercommunalités, les variations territoriales du niveau de croissance démographique sont plus corrélées aux variations du solde migratoire qu'à celles du solde naturel.

Solde naturel et migratoire se combinent pour faire évoluer la population

Évolution de la population...



Source : Insee, RP 2009 et 2014 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

Le rôle de contrepoids joué par le solde naturel, aux côtés du solde migratoire, est particulièrement tangible à l'échelle des catégories du zonage en aires urbaines¹⁷. Ainsi, les petits pôles urbains et les communes «isolées» situées en dehors de l'influence des pôles, pourtant en excédent migratoire, voient au total leur population légèrement diminuer sous l'effet d'un déficit naturel prononcé. Il y a en moyenne chaque année 33 000 décès de plus que de naissances dans les petits pôles urbains, et 67 000 dans les communes dites isolées. À l'inverse, les grands

pôles urbains, très déficitaires quant aux échanges migratoires, maintiennent globalement une croissance forte grâce à des apports naturels nombreux : dans ces types d'espaces où la population est en moyenne plus jeune, et donc davantage en âge d'avoir des enfants, l'excédent des naissances sur les décès est très marqué (supérieur à 1,1 million par an, soit + 0,57 %). Les espaces périurbains cumulent, quant à eux, un fort excédent migratoire et un solde naturel très dynamique : ce sont de fait les catégories d'espaces qui connaissent la croissance la plus soutenue.

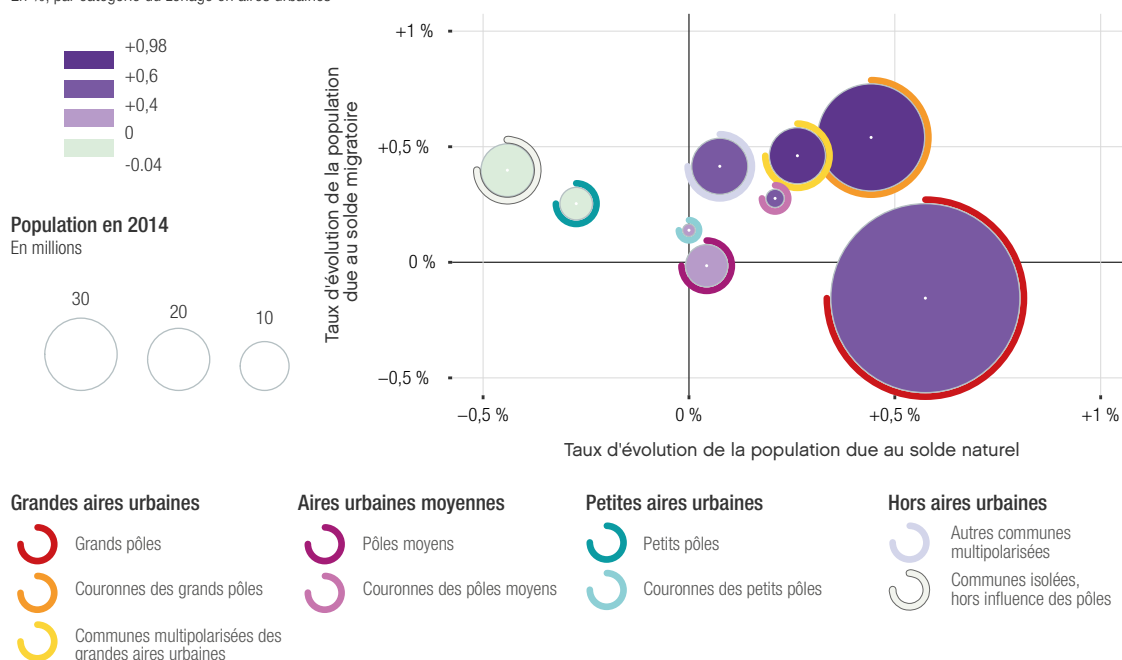
Note

17 Le détail des catégories du zonage en aires urbaines figure en annexe à la fin du rapport.

Dans les petits pôles et les communes rurales, l'attractivité migratoire n'empêche pas une légère baisse de population liée à un fort déficit naturel

Taux de croissance annuel moyen de la population sur 2009-2014

En %, par catégorie du zonage en aires urbaines



Source : Insee, RP 2014 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

LES VILLES AU DÉFI DE LA DÉCROISSANCE

Par Mathilde Rudolph, doctorante en démographie au laboratoire SAGE (Sociétés, acteurs et gouvernements en Europe; UMR CNRS 7363) de l'université de Strasbourg

Malgré une tendance à l'urbanisation croissante à l'échelle mondiale, de nombreux pays, comme les États-Unis ou l'Allemagne, voient certaines de leurs villes perdre des habitants, et ce depuis la seconde moitié du vingtième siècle¹. Le phénomène est tout sauf marginal : entre 1960 et 2005, 42 % des villes européennes de plus de 200 000 habitants ont vu leur population diminuer².

Les villes françaises ne sont pas épargnées par le phénomène : entre 1990 et 2014, 292 aires urbaines sur 768³ (soit 38 %) ont perdu des habitants ; il s'agit surtout d'agglomérations de moyenne ou petite taille. Ces villes, dites « en décroissance », sont principalement situées dans les anciens bassins industriels du Nord, du Nord-Est et du Massif central, mais aussi dans des zones peu denses, à l'écart des métropoles⁴. Cette géographie reflète les causes principales de la décroissance urbaine : la désindustrialisation, qui entraîne la fermeture ou relocalisation de certaines industries ; la périurbanisation, qui voit le départ de nombreux ménages vers les couronnes périphériques de la ville ; le tout dans un contexte de mondialisation qui exacerbe la concurrence entre les villes. En proie à des difficultés économiques, ces villes souffrent alors d'une image négative qui les rend peu attractives.

Une décroissance surtout due au déficit migratoire

La perte de population des villes en décroissance peut s'expliquer, d'une part, par un nombre de décès supérieur à celui des naissances (solde naturel négatif) et, d'autre part, par des départs d'habitants non compensés par les arrivées de nouveaux (solde migratoire négatif). Dans la majorité des villes françaises en décroissance, c'est le déficit migratoire qui est la principale cause du déclin de la population, la fécondité étant pour sa

part solide. Pour l'heure, seules certaines petites villes vieillissantes du centre et de l'Ouest de la France doivent leur décroissance à leur solde naturel. Sans la « bonne » fécondité française, de nombreuses autres villes, dont certaines métropoles du Nord de la France (Lille, Reims ou Nancy), connaîtraient une baisse de population du fait de leur déficit migratoire, pour l'instant comblé par un solde naturel positif.

Une difficulté à attirer de nouveaux habitants

Par ailleurs, dans les villes françaises en décroissance, la proportion de mobilités résidentielles sortantes (départs d'habitants) est similaire à celle des villes qui gagnent des habitants : ce sont surtout les arrivées d'habitants qui sont inférieures à celles enregistrées dans les autres villes. En effet, à taille de ville égale, la part de mobilités résidentielles sortantes dans les villes en décroissance est égale à celle des villes en croissance, mais la part de mobilités entrantes est, elle, 5 points inférieure à celle des villes en croissance. En somme, si les habitants ne quittent pas « en masse » les villes françaises en décroissance, celles-ci attirent en revanche peu de nouveaux habitants⁵.

Des mobilités résidentielles encore plus sélectives... qui tendent à modifier la structure de la population

On assiste également, dans les villes en décroissance, à un renforcement du phénomène de sélectivité des mobilités résidentielles : les personnes qui ont une probabilité plus élevée de bouger, à savoir les individus âgés de 20 à 30 ans, titulaires d'un diplôme du supérieur et appartenant aux professions de cadres ou d'ingénieurs⁶, se montrent encore plus mobiles dans les villes en décroissance. Ils sont ainsi plus enclins à quitter ces

Notes

1 Oswald P. (2006), « Shrinking Cities Volume 1: International Research », Ostfildern : Hatje Cantz, 736 p.

2 Turok I., Mykhnenko V. (2007), « The Trajectories of European Cities, 1960-2005 », *Cities*, Vol. 24, n°3, p. 165-182.

3 Il y a en réalité 771 aires urbaines en France, mais les villes-centres des aires urbaines de Genève-Annemasse, Sarrebrück-Forbach et Bâle-Saint-Louis étant situées à l'étranger, ces trois aires urbaines ont été exclues de l'analyse.

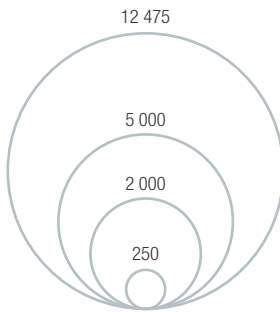
4 Wolff M., Fol S., Roth H., Cunningham-Sabot E. (2013), « Shrinking Cities, villes en décroissance : une mesure du phénomène en France », *Cybergeo : European Journal of Geography*, article 661.

5 Rudolph M. (2017) « Ceux qui partent, ceux qui restent. Les mobilités résidentielles dans les villes en décroissance », *Métropolitiques*, 24 mai 2017.

6 Voir le chapitre 1.

Les aires urbaines en décroissance

Population en 2014
En milliers



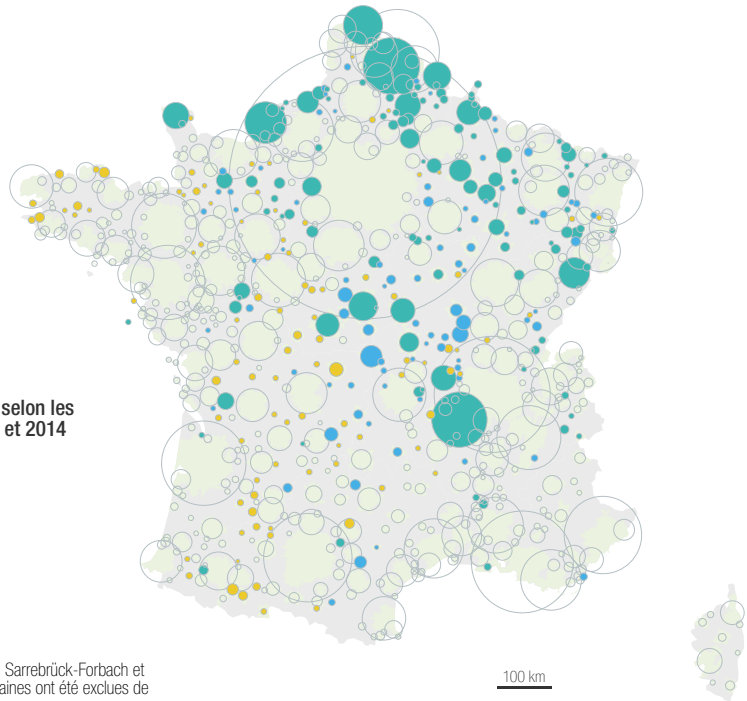
Typologie des aires urbaines en décroissance selon les moteurs du déclin démographique entre 1990 et 2014
Par aire urbaine

- Solde migratoire négatif
- Solde naturel négatif
- Solde migratoire et solde naturel négatifs



POUR MIEUX COMPRENDRE

Les villes-centres des aires urbaines de Genève-Annemasse, Sarrebrück-Forbach et Bâle-Saint-Louis étant situées à l'étranger, ces trois aires urbaines ont été exclues de l'analyse.



Source : Insee, RP 1990-2014 • Traitement : Mathilde Rudolph • Réalisation : CGET 2018

ville pour des villes plus dynamiques, mais aussi à ne pas venir s'y installer. À l'inverse, les ouvriers et les personnes sans diplôme, qui sont généralement moins mobiles, affichent des taux de mobilité plus faibles dans les villes en décroissance qu'ailleurs, et restent (par choix ou non) dans ces villes.

Du fait de cette sélection à la mobilité encore plus forte dans les villes en décroissance qu'ailleurs, la structure de la population de ces territoires évolue. En effet, si les villes en décroissance, au passé industriel, comptent depuis longtemps une plus grande population d'ouvriers, l'écart avec les villes en croissance, symbolisées par les métropoles, tend à s'accroître : la proportion de cadres et

de diplômés du supérieur y est inférieure à celle des autres villes françaises. Enfin, la forte mobilité des populations jeunes, à un âge où les individus sont les plus susceptibles de fonder une famille, conduit dans les villes en décroissance à un manque de naissances d'une part, et au vieillissement de la population d'autre part. Ces deux ressorts provoquent, à terme et pour celles où ce n'est pas déjà le cas, un déclin « naturel » de la population des villes en décroissance, qui aggrave leur déficit migratoire. **Ainsi, par sa sélectivité, le jeu des mobilités résidentielles peut à moyen terme enrayer les ressorts de croissance des territoires qui sont déjà en déficit migratoire.**

Conclusion

La géographie des mobilités résidentielles est fortement structurée autour d'une ligne Cherbourg-Genève qui sépare schématiquement des espaces en croissance migratoire, au Sud, d'autres qui perdent plus d'habitants qu'ils n'en gagnent par les migrations, au Nord. Cette configuration territoriale est somme toute assez récente : elle a été peu à peu modelée, à partir des années 1970, par le mouvement de périurbanisation et par l'attrait concomitant pour le Sud et les littoraux. Ces deux dynamiques ont eu des conséquences distinctes sur le long terme :

- une diminution des disparités de croissance migratoire à l'échelle locale, principalement sous l'effet de l'extension de l'aire d'influence des plus grandes villes;
- un accroissement des disparités de croissance migratoire à l'échelle régionale. Les écarts entre les régions qui « gagnent » et les régions qui « perdent » au jeu des mobilités résidentielles sont de plus en plus marqués.

La période post-crise est caractérisée par une hausse des disparités de croissance migratoire. Dans un contexte de baisse générale de la mobilité résidentielle depuis les années 2000, à laquelle s'ajoute une diminution des apports en provenance

de l'étranger au cours des années 2010, les zones qui bénéficient le plus des apports migratoires se sont resserrées sur celles qui étaient déjà les plus attractives auparavant (façade atlantique, Occitanie, Corse). Le contraste structurant Nord-Est/Sud-Ouest s'en est trouvé renforcé et les mobilités résidentielles jouent moins qu'avant leur rôle de rééquilibrage de la répartition de la population à l'échelle locale.

Or, les disparités de croissance migratoire ne sont qu'en partie contrebalancées par les dynamiques naturelles de la population (naissances, décès), car le bilan migratoire est bien plus déterminant dans l'évolution démographique d'un territoire que son solde naturel. De surcroît, certains mécanismes de compensation par le solde naturel pourraient être fragilisés par la poursuite des tendances migratoires ici présentées (*voir ci-après le zoom sur les villes en décroissance démographique*), du fait de la sélectivité des mobilités résidentielles, selon l'âge des individus mais également leur groupe social. L'étude de ces dernières, et de la manière dont elles modifient la structure de la population locale, est donc un enjeu central pour anticiper les évolutions démographiques à venir : c'est l'objet des chapitres suivants.

3

Les flux résidentiels, révélateurs des relations entre les territoires et entre leurs habitants

La géographie des mobilités résidentielles est contrastée : certains territoires y gagnent des habitants, d'autres en perdent (*voir le chapitre précédent*). Ce bilan migratoire n'est toutefois que le résultat simplifié de nombreux échanges croisés entre des espaces voisins ou plus lointains. Les mobilités résidentielles apparaissent comme un révélateur qui met au jour la force des connexions entre certains territoires, mais aussi la faiblesse des échanges entre d'autres. Au-delà de cette approche fonctionnelle, la nette différenciation des mobilités résidentielles en fonction du profil des individus et de leur espace de résidence rappelle qu'il existe de fortes segmentations, et que la « mise en système » des espaces par le jeu des mobilités résidentielles est loin d'être uniforme. Au contraire, il semble plutôt que plusieurs logiques de mobilité coexistent en parallèle, impliquant chacune des catégories différentes de la population.

-
- 52 La géographie des flux résidentiels : une approche fonctionnelle du territoire
 - 58 Des mobilités très segmentées selon le profil des individus et selon leur territoire d'origine

La géographie des flux résidentiels : une approche fonctionnelle du territoire

Lorsqu'ils déménagent, la plupart des individus s'installent à proximité de leur lieu de résidence antérieur : 71% restent au sein du même département (dont la moitié dans la même commune) et, parmi ceux qui changent de département (29%), la majorité reste au sein de la même région¹. En parallèle de ces mobilités de proximité, largement majoritaires, il existe également un faisceau de flux résidentiels de longue distance, qui s'étend à l'échelle nationale. Ensemble, ces deux logiques de mobilités connectent les territoires entre eux : ces liens révèlent l'existence de systèmes de territoires qui fonctionnent en interdépendance, les flux résidentiels n'étant qu'une facette de celle-ci.

Les flux résidentiels entre départements : deux réseaux emboîtés

La carte des flux résidentiels met avant tout en lumière les départements où la population est concentrée : c'est au départ de ceux qui abritent les plus grandes villes que les mobilités résidentielles sont les plus nombreuses. Cela ne signifie pas que la population y est plus mobile qu'ailleurs – c'est d'ailleurs parfois le contraire, comme en Île-de-France (voir ci-après) –, mais traduit plutôt le fait que les déménagements sont d'autant plus nombreux que la population résidente est elle-même nombreuse. La majeure partie des flux résidentiels au départ de ces départements les plus peuplés est dirigée vers les départements alentours, suivant une logique de périurbanisation, mais aussi vers des départements plus éloignés abritant d'autres grands pôles urbains.

En raison de son nombre d'habitants (12 millions, soit 18% de la population française), l'Île-de-France est la première région pour le nombre d'individus qui déménagent de l'un à l'autre de ses départements : sur les vingt plus gros flux résidentiels interdépartementaux de France en 2014, quinze sont internes à l'Île-de-France.

La grande majorité de ces flux s'effectuent entre départements de la couronne (157 000 personnes en 2014), loin devant les mobilités de Paris vers la couronne (73 000) ou de la couronne vers Paris (48 000).

C'est aussi de la région capitale que partent des flux résidentiels nombreux (souvent des trentenaires) à destination des départements abritant les métropoles régionales, qui lui envoient en retour des habitants (surtout des étudiants et de jeunes actifs). Le tout forme un réseau d'échelle nationale très polarisé par la région parisienne.

Les flux entre les départements peu peuplés sont, quant à eux, moins nombreux : par exemple, le petit nombre d'habitants qui y résident explique la faiblesse des mobilités résidentielles entre, vers et depuis les départements de la plaine champenoise d'une part et du Massif central d'autre part.

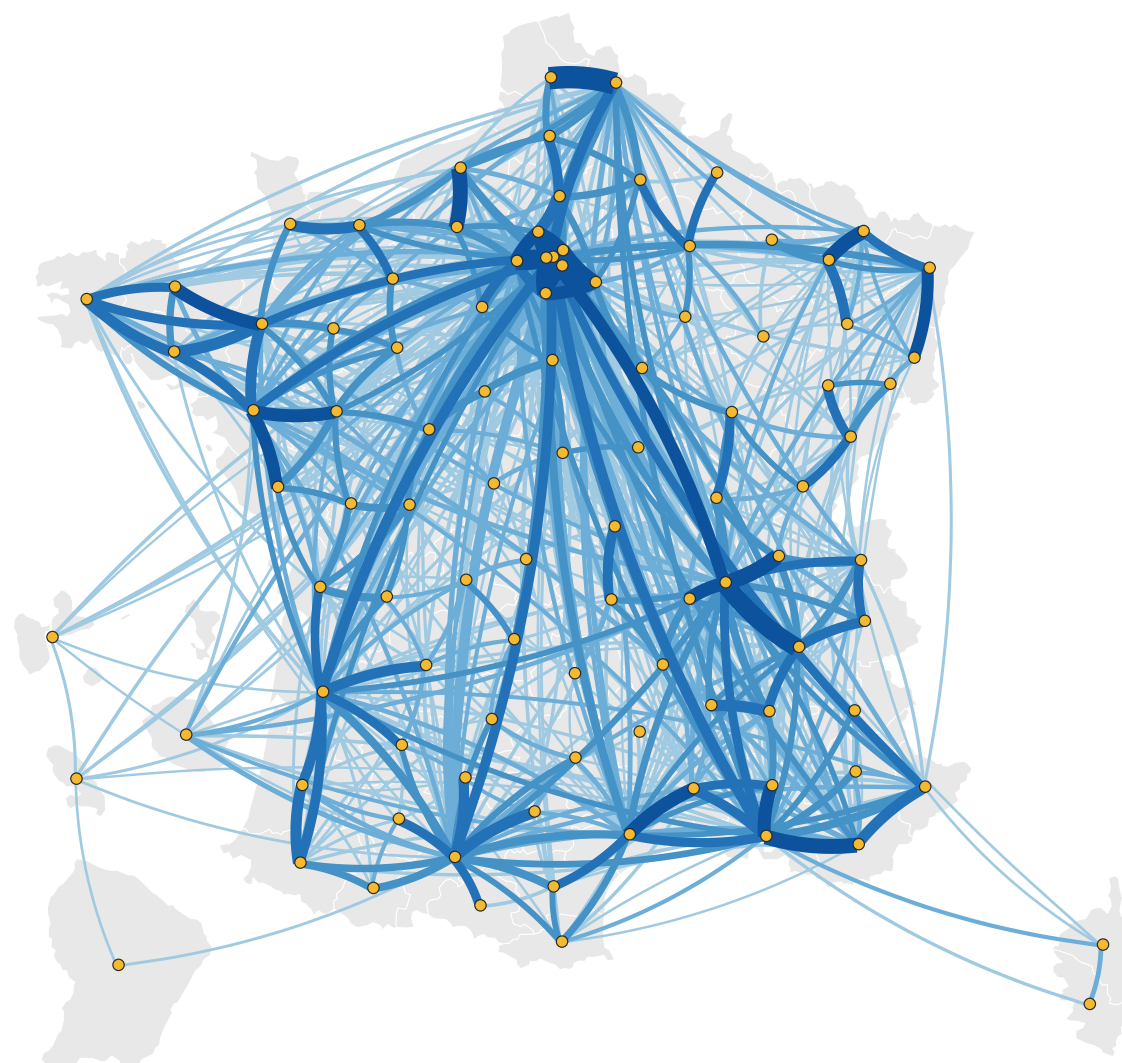
Mais le nombre d'habitants n'explique pas tout : par exemple, les régions Grand Est et Hauts-de-France sont globalement caractérisées par des flux résidentiels internes moins nombreux qu'ailleurs, sous l'effet d'une plus faible mobilité résidentielle des personnes qui y vivent (voir ci-après). De même, les échanges entre la France métropolitaine et les départements d'outre-mer sont également peu nombreux, principalement sous l'effet de la distance qui les sépare (*voir le zoom sur les échanges résidentiels entre Dom et métropole en fin de chapitre*).

Au total, la géographie des flux résidentiels croisés entre les départements dessine deux réseaux emboîtés : un réseau d'échelle nationale, qui relie la région capitale aux grandes métropoles, et d'autres d'échelle régionale autour de ces dernières.

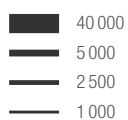
Note

¹ En 2014, 56% des mobilités résidentielles interdépartementales se sont faites à l'intérieur des mêmes régions.

Les mobilités résidentielles entre départements : deux réseaux emboîtés



Flux résidentiels interdépartementaux en 2014
(somme des échanges dans un sens et dans l'autre)
En nombre d'individus



● centre géométrique des départements



POUR MIEUX COMPRENDRE

Seuls les flux supérieurs à 400 individus sont représentés.
La couleur des flux est d'autant plus claire que leur volume est faible.

Source : Insee, RP 2014 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

Les mobilités comme révélateur du degré de connexion entre les territoires

L'observation des flux interdépartementaux permet de donner un bon aperçu de la géographie des mobilités résidentielles, mais elle fait avant tout ressortir des effets liés à la taille (les mobilités résidentielles sont les plus nombreuses là où la population est concentrée) et à la distance (les mobilités résidentielles de proximité sont plus fréquentes que les autres). Plutôt que d'analyser l'ensemble des flux résidentiels, la méthode du modèle gravitaire consiste à filtrer les échanges entre départements en contrôlant les effets liés à la proximité géographique et/ou au nombre d'individus qui y vivent (*voir encadré Méthodologie*). Elle permet alors de faire ressortir des destinations préférentielles, ou au contraire des espaces entre lesquels les échanges migratoires sont particulièrement faibles.

L'analyse des mobilités préférentielles confirme le caractère très intense des échanges entre les départements des métropoles et leurs voisins : ceux-ci sont en effet, dans les deux sens, bien supérieurs à ce que l'on devrait observer compte tenu de la population et de la proximité des territoires en question. Ce constat atteste l'existence de liens privilégiés et très structurants entre les pôles métropolitains et leur région, mais aussi le caractère « orienté » de l'aire d'influence des pôles urbains en fonction de leur appartenance à une région historique : le Rhône est très connecté à l'Ain et à l'Isère vers l'Est, et beaucoup moins à la Loire vers l'Ouest ; le Nord et le Pas-de-Calais échangent de manière préférentielle entre eux mais moins avec les départements de l'ancienne région Picardie ; l'Ille-et-Vilaine est davantage reliée aux départements bretons qu'à la Mayenne ou à la Manche, etc. Le caractère structurant des flux résidentiels au sein de régions historiques s'observe également entre des départements sans métropole (Manche et Calvados, Ardèche et Drôme, Pyrénées-Atlantiques et Landes). Seuls quatre flux préférentiels échappent à cette logique de proximité : ils traduisent l'importance des déménagements de Parisiens vers la Gironde (en particulier Bordeaux) et les Bouches-du-Rhône (en particulier Marseille), ainsi que la force des relations, réciproques cette fois, entre le département-capitale et le Rhône.

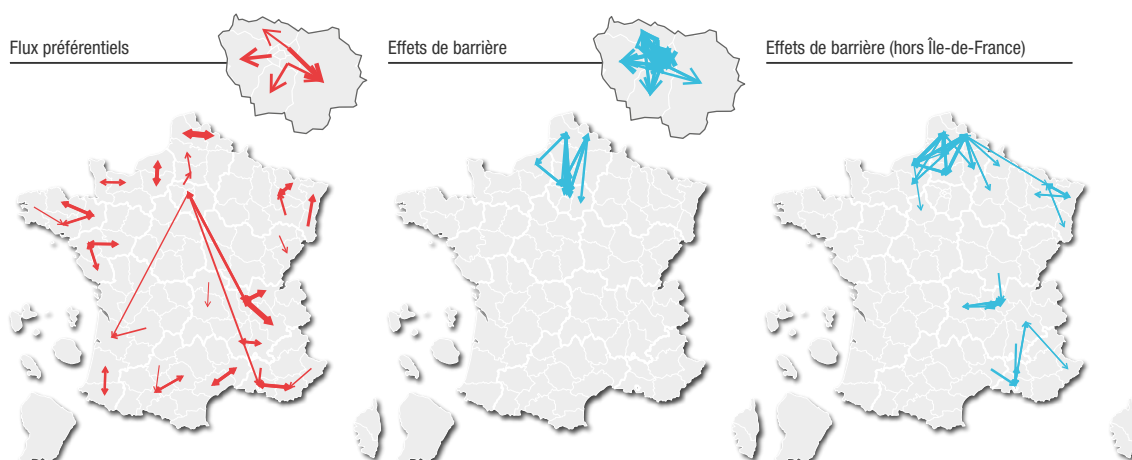
MÉTHODOLOGIE Le modèle gravitaire

Le modèle gravitaire est établi à partir du constat que l'importance des flux entre deux territoires est proportionnelle à la population qui y réside et inversement proportionnelle à la distance qui les sépare. Il est utilisé en tant que filtre permettant de repérer des flux préférentiels entre certains territoires, ou au contraire des échanges plus faibles entre d'autres. Pour cela, on compare le flux observé avec le flux estimé à partir du modèle. Si le flux observé est plus important (« résidus positifs »), cela signifie qu'il y a eu plus d'échanges que le modèle n'en attendait compte tenu de la population de chacun des territoires et de la distance qui les sépare : on parle alors de **flux préférentiels**. À l'inverse, quand les mobilités observées sont inférieures à l'estimation du modèle (« résidus négatifs »), on parle d'**effets de barrière** sur les mobilités.

Ce modèle gravitaire a été construit en collaboration avec Nicolas Cochez (Insee, PSAR Analyse territoriale) à partir des mobilités interdépartementales de l'ensemble de la population en 2014. La métrique utilisée est la distance euclidienne entre centroïdes de départements et le modèle d'estimation est basé sur le processus de Poisson.

À l'échelle régionale, la cartographie des flux préférentiels montre l'importance des mobilités résidentielles de l'Île-de-France vers le Centre-Val de Loire et les régions de l'Ouest et du Sud (Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes Côte d'Azur), et entre ces dernières. **Ce sont en grande partie les déménagements des Franciliens qui entretiennent le dynamisme migratoire des espaces littoraux et méridionaux.** Il n'existe en revanche pas de flux massifs vers ces régions en provenance des Hauts-de-France, de Grand Est et de Normandie. Ainsi, en dehors de l'Île-de-France, le déficit migratoire des régions du Nord est causé par un faible nombre d'arrivées bien plus que par des départs nombreux vers les régions attractives.

Mobilités préférentielles et effets de barrière entre départements



Résidus du modèle gravitaire en valeur absolue En nombre d'individus

Flux préférentiels (résidus positifs)



Effets de barrière (résidus négatifs)



POUR MIEUX COMPRENDRE

Les mobilités préférentielles et les effets de barrière entre départements ont été identifiés à partir des résidus du modèle gravitaire. Il s'agit des flux résidentiels qui sont respectivement plus et moins importants que ce qui devrait être observé compte tenu de la population de chaque département et de la distance qui les sépare. À des fins de lisibilité, seuls les 50 premiers flux ont été représentés. Par ailleurs, la carte des effets de barrière a été dédoublée avec et sans l'Île-de-France : les contraintes à la mobilité sont si fortes dans la région capitale qu'elles masquent celles que l'on peut observer ailleurs en France.

Source : Insee, RP 2014 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

À côté des flux migratoires préférentiels, qui dénotent des relations particulièrement intenses entre certains départements, d'autres sont au contraire caractérisés par des échanges résidentiels plutôt faibles entre eux. C'est le cas dans le Nord et dans une moindre mesure dans l'Est, du fait d'une plus faible propension de leurs habitants à quitter leur département (voir ci-après). C'est aussi le cas des mobilités résidentielles :

• **entre les départements du centre de l'Île-de-France.** Si les Franciliens déménagent de manière préférentielle des départements de la petite couronne vers ceux de la grande, selon un mouvement d'étalement urbain, en revanche les mobilités vers Paris et entre les départements de la petite couronne sont quant à elles très faibles. Au cœur de l'Île-de-France, la mobilité résidentielle est en effet fortement freinée par la tension sur le marché du logement². Elle y est en partie compensée par des déplacements quotidiens plus importants et plus longs. L'emploi du

modèle gravitaire révèle dans ce cas précis toute son utilité : si les flux résidentiels franciliens peuvent sembler nombreux au premier abord en raison des masses de population concernées, ils s'avèrent en réalité bien plus faibles que ce qu'ils pourraient être, à l'exception de quelques mobilités préférentielles de la petite vers la grande couronne.

• **entre des départements situés de part et d'autre de systèmes régionaux distincts,** dont l'existence dépasse largement le cadre des mobilités résidentielles (les habitants du Bas-Rhin déménagent davantage vers le Haut-Rhin que vers la Moselle, les habitants du Rhône déménagent peu vers la Loire ou le Puy-de-Dôme, de même que l'Isère et les départements du littoral méditerranéen échangent bien moins que ce que leur population et leur distance pourraient permettre, etc.). Ces polarisations fortes rappellent qu'il existe des réseaux de territoires historiquement connectés qui échangent préférentiellement entre eux et moins avec d'autres, aussi proches soient-ils³.

Notes

2 Louchart P, Beauflis S., (2018), «Les tensions sur l'immobilier freinent les déménagements en Île-de-France», Note rapide Société-Habitat, n°767, IAU.

3 Voir Berroir S., Cattani N., Dobruskes F., Guerois M., Paulus F., Vacchiani-Marcuzzo C., 2017, «Les systèmes urbains français : une approche relationnelle», *Cybergeo : European Journal of Geography* (disponible en ligne).

Des flux aux réseaux : quand les mobilités dessinent des systèmes régionaux

L'analyse qui suit, réalisée à l'échelle des grandes aires urbaines⁴, trace les contours de ces réseaux de territoires tissés par les mobilités résidentielles⁵. Leur constitution est en grande partie régie par une logique de proximité géographique (parmi les individus qui ont changé de grande aire urbaine en 2014, 85% se sont installés dans un rayon de 200 kilomètres⁶), à laquelle s'ajoute une logique «historique» d'interrelations privilégiées qui explique que des aires urbaines voisines puissent appartenir à deux réseaux différents. Au final, les réseaux de territoires reliés par les flux résidentiels présentent certaines similitudes avec la nouvelle carte administrative régionale :

- **Hauts-de-France**, réseau constitué à partir des grandes aires urbaines situées entre Dunkerque, Amiens, Saint-Quentin, Maubeuge et Lille;

- **Normandie**, avec les grandes aires urbaines du Cotentin à Dieppe, ainsi qu'Évreux;

- **Grand Est**, incluant les grandes aires urbaines de l'Est du pays, de Reims et Châlons-en-Champagne à Strasbourg et de Charleville-Mézières à Lons-le-Saunier (un réseau à cheval sur les régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté);

- **Auvergne-Rhône-Alpes**, réseau structuré autour des métropoles lyonnaise et grenobloise, qui regroupe les grandes aires urbaines de la région, de Nevers⁷, Montluçon et Aurillac à l'Ouest et jusqu'aux espaces frontaliers de la Suisse vers l'Est;

- **Grand Ouest**, comprenant les grandes aires urbaines de la pointe bretonne à l'estuaire de la Gironde et jusqu'au Mans, Châtelleraut et Angoulême à l'Est (un réseau à cheval sur les régions Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine);

- le dernier réseau, qui relie l'aire urbaine de Paris, le centre et les grandes aires urbaines du Sud de la France, est beaucoup moins compact que les autres, et dépasse l'échelle régionale. Ce vaste ensemble fait état des liens migratoires très forts entre **la capitale et les grandes aires urbaines du Sud**, Bordeaux au premier chef. Si l'on enlève de l'analyse les mobilités depuis et vers l'aire urbaine parisienne, la partition régionale évolue quelque peu. Un grand réseau d'aires urbaines, polarisé par Bordeaux et Toulouse, émerge au Sud-Ouest et englobe celles du nord de la Nouvelle-Aquitaine; le Centre apparaît davantage en synergie avec l'Ouest; et les grandes aires urbaines méditerranéennes et sud-alpines forment un réseau à part.

Notes

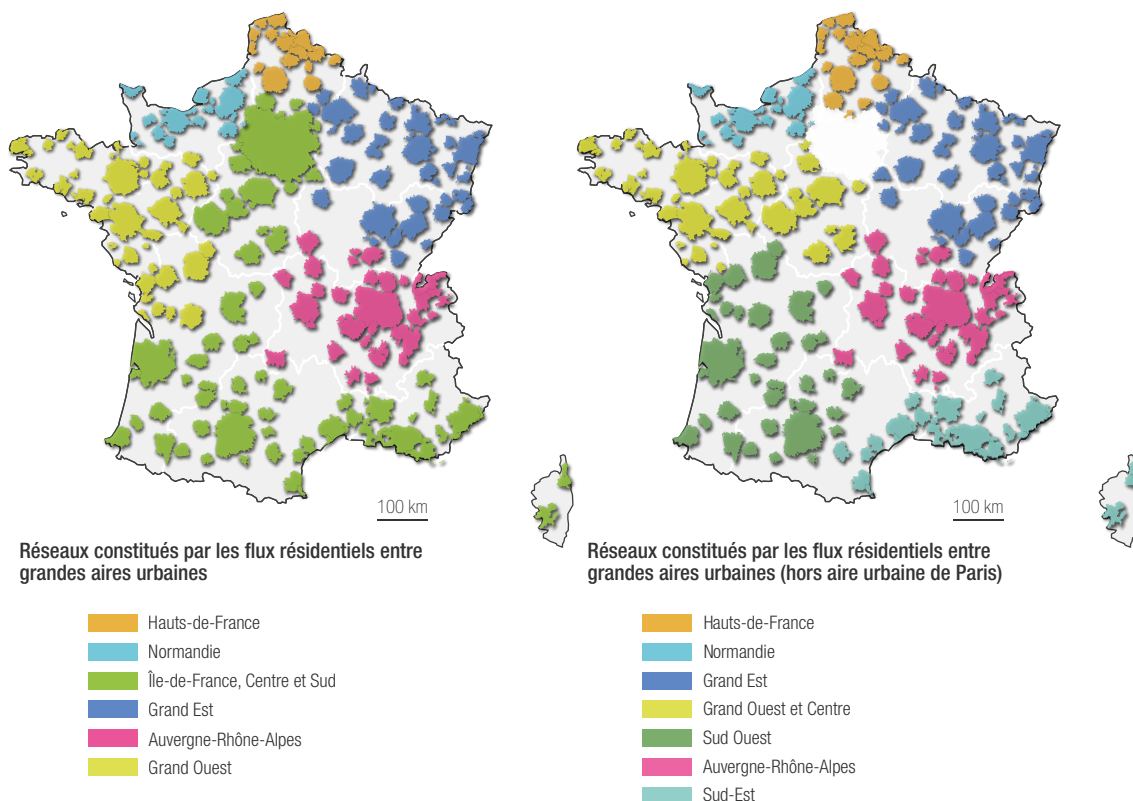
4 Ce travail a été proposé et réalisé par Pascal Eusebio et David Lévy (PSAR Analyse territoriale, Insee) dans le cadre de ce rapport.

5 Les interdépendances entre aires urbaines sont ici approchées avec les seules mobilités résidentielles. Dans l'étude de référence sur les systèmes urbains réalisée par l'UMR Géographie-Cités sur commande de la Datar, six autres variables étaient prises en compte (telles que les mobilités quotidiennes et les relations sièges/établissements), aboutissant à une géographie affinée par rapport à celle qui est ici présentée. Par exemple, la région Hauts-de-France est bien divisée en deux systèmes distincts, quand un seul apparaît avec la méthode ici employée. Voir Berroir S., Cattani N., Dobruskes F., Guerois M., Paulus F., Vacchiani-Marcuzzo C., 2017, «Les systèmes urbains français : une approche relationnelle», *op. cit.*

6 En 2014, les trois quarts des changements de logement se sont faits au sein des grandes aires urbaines : 60% au sein de la même (parfois en franchissant une frontière départementale, en passant du pôle à la couronne d'une même aire, par exemple), et 15% d'une grande aire urbaine à une autre.

7 Nevers et Chalon sur Saône, bien qu'appartenant à la région administrative Bourgogne-Franche-Comté, sont, du point de vue des échanges migratoires, davantage reliés au réseau de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les mobilités résidentielles entre aires urbaines dessinent des ensembles régionaux



POUR MIEUX COMPRENDRE

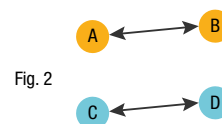
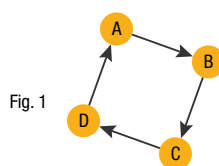
Les réseaux d'échanges ont été identifiés grâce à une méthode d'agrégation itérative issue de la théorie des graphes. Celle-ci consiste à regrouper, à chaque étape du processus, deux aires urbaines si leurs échanges migratoires sont plus nombreux que ce qui serait observé si la répartition des déménagements était aléatoire. Pour illustrer cette méthode, prenons quatre aires urbaines (A, B, C et D), chacune perdant et gagnant un habitant au jeu des mobilités résidentielles.

Répartition aléatoire (pas de réseau)

Si la répartition des déménagements est aléatoire, une des formes possibles du réseau est la suivante (Fig. 1).

Échanges préférentiels (deux réseaux)

Si le réseau observé est de la forme suivante, la répartition des déménagements n'est pas aléatoire mais montre des liens privilégiés entre A et B d'une part et C et D de l'autre. Dans ce cas, l'aire urbaine A est regroupée avec l'aire urbaine B, et C avec D ; on obtient alors deux réseaux au sein desquels les échanges migratoires se font de façon privilégiée (Fig. 2).



Source : Insee, Fidéli 2016 • Traitement : Insee, PSAR Analyse territoriale • Réalisation : CGET 2018

Des mobilités très segmentées selon le profil des individus et selon leur territoire d'origine

Les mobilités résidentielles sont révélatrices d'interdépendances territoriales qui se jouent pour l'essentiel dans un périmètre de proximité (régional), mais aussi, moins fréquemment, de façon plus éloignée. Toutefois, ces interrelations sont loin d'être uniformes : elles sont socialement très différenciées (les groupes sociaux ont des logiques de mobilité propres, qui coexistent plus qu'elles ne rencontrent) et varient considérablement selon les territoires.

Mobilités lointaines pour les cadres, mobilités de proximité pour les ouvriers

Ainsi, les mobilités de très longue distance sont avant tout le fait de certains groupes socioprofessionnels :

- les **cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires**, dont les mobilités résidentielles construisent nettement l'«étoile» qui relie Paris aux métropoles régionales, avec quelques mobilités croisées entre ces dernières ;

- les **étudiants** (catégorie comprenant aussi les élèves de plus de 14 ans et les stagiaires non rémunérés), qui sont très mobiles et suivent les deux logiques migratoires : locale (vers les grandes villes de chaque région) et nationale (d'une métropole à l'autre, avec une polarisation parisienne bien moins nette que pour les cadres) ;

- les **retraités**, dont les déplacements, moins nombreux, sont très orientés vers les littoraux ouest et sud-est du pays mais aussi vers des départements situés à proximité de leur lieu de résidence antérieur. Il est possible que ces deux logiques de mobilités soient différenciées selon le niveau de vie des retraités, les plus aisés étant plus susceptibles de déménager loin⁸.

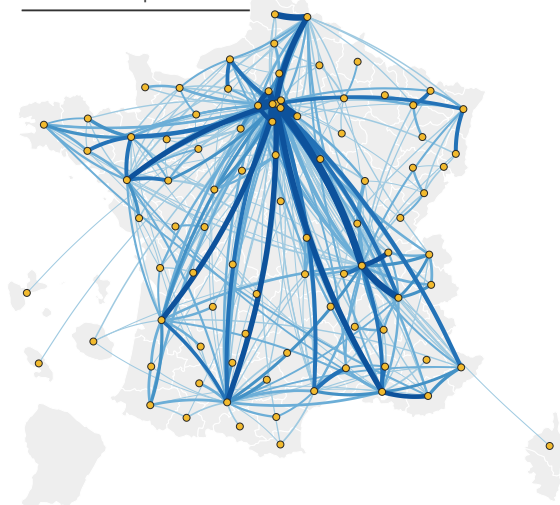
À l'inverse, la géographie résidentielle des **ouvriers** et des **employés** est principalement constituée de mobilités de proximité, entre départements voisins.

Note

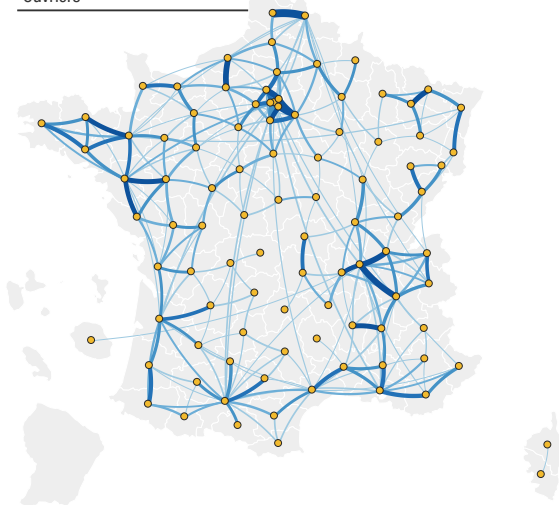
8 Ettouati S., Schaffar A., (2017), «Les déterminants des migrations résidentielles en France métropolitaine : un modèle de Poisson», communication faite dans le cadre du colloque de l'ASRDLF (Athènes, juillet 2017).

Des logiques résidentielles très contrastées selon le profil des individus

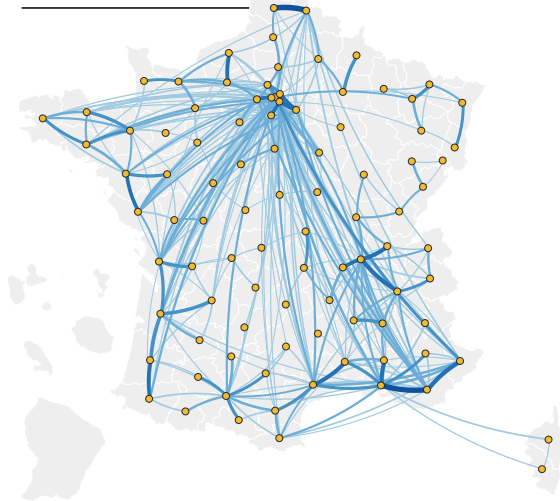
Cadres et professions intellectuelles supérieures



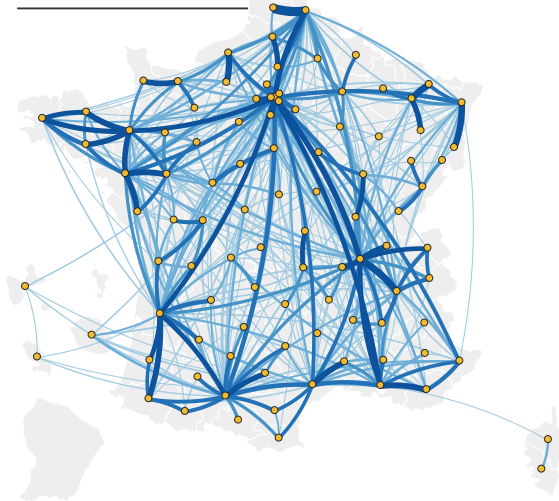
Ouvriers



Retraités



Étudiants et élèves de plus de 14 ans



Flux résidentiels interdépartementaux en 2014
(somme des échanges dans un sens et dans l'autre)
En nombre d'individus



● centre géométrique des départements



POUR MIEUX COMPRENDRE

Seuls les flux supérieurs à 100 individus sont représentés.
La couleur des flux est d'autant plus claire que leur volume faible.

Source : Insee, RP 2014 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

Habiter là où l'on est né : dans le Nord-Est, un ancrage territorial plus fort

La variation des logiques migratoires selon les groupes sociaux a des conséquences fortes sur le rapport des individus à la mobilité et à leur territoire d'origine. À l'échelle de l'ensemble de la population, de moins en moins de Français résident dans le département où ils sont nés : ils sont aujourd'hui 52 %, contre 61 % il y a cinquante ans. En somme, de plus en plus d'individus sont mobiles au cours de leur vie. Il importe toutefois de préciser que ceux qui habitent dans le département où ils sont nés ne sont pas à proprement parler des individus «immobiles» : ils peuvent en effet avoir déménagé hors du département au cours de leur vie puis y être revenus, ou encore avoir déménagé au sein du même département (mobilité résidentielle de proximité).

«1 Français sur 2 vit en 2014 dans le département où il est né, contre 61 % il y a cinquante ans.»

La part d'individus qui habitent dans leur département de naissance est cependant extrêmement variable d'un groupe socioprofessionnel à l'autre : par exemple, les agriculteurs et les ouvriers sont en large majorité nés dans le département où ils résident (respectivement 74 et 55 %) contre seulement un peu plus d'un quart des cadres (28 %). Ces proportions sont restées stables depuis les années 1960, hormis pour les agriculteurs et les artisans/commerçants/chefs d'entreprise qui sont de moins en moins nombreux à vivre là où ils sont nés. Ainsi, la baisse générale de la part d'individus résidant dans leur département de naissance ne serait pas tant le fruit d'une évolution des comportements individuels que la conséquence de :

- la part croissante qu'occupent les cadres, les professions intermédiaires et les employés, soit les catégories les plus mobiles, dans la population ;
- la diminution concomitante de la part des agriculteurs et des ouvriers, moins mobiles.

En somme, la société est globalement plus mobile, mais pas les différents groupes sociaux pris indépendamment (hormis les agriculteurs et les artisans) : c'est la répartition de ces groupes dans la société qui a évolué et avec elle le niveau global de mobilité des Français au cours de leur vie.

L'augmentation de la part des individus qui ne résident pas dans leur département de naissance (observée à toutes les classes d'âge) est accentuée

par le vieillissement de la population. En effet, les personnes plus âgées sont plus susceptibles d'avoir changé de département de résidence au cours de leur vie que les plus jeunes (en 2014, 48 % des plus de 65 ans habitent dans le département où ils sont nés, contre 70 % des moins de 20 ans).

D'un point de vue territorial, c'est dans les Dom (hors Guyane) que la part de résidents natifs est la plus élevée (85 % en Martinique, 83 % à La Réunion et 81 % à la Guadeloupe). Ces proportions ont toutefois diminué depuis les années 1990, avec une baisse de 4 à 7 points selon les régions. En France métropolitaine, c'est dans les régions de la moitié nord que les habitants sont les plus nombreux à vivre dans leur département de naissance, même si leur part a graduellement diminué depuis les années 1960 : ils sont aujourd'hui 71 % dans les Hauts-de-France, 65 % dans la région Grand Est et 64 % en Normandie. Dans ces régions, le fait qu'une part importante de la population y soit née tient à deux phénomènes : une plus faible propension à la mobilité des natifs de ces régions⁹ et une moindre attractivité pour des individus venant d'ailleurs.

Les régions de l'Ouest (Bretagne, Pays de la Loire) se distinguent par une baisse rapide de la part d'habitants nés dans l'un de ces départements au cours de la deuxième moitié du vingtième siècle, signe d'une plus forte intégration dans les flux traversant le pays, concomitante avec leur attractivité résidentielle croissante¹⁰.

«Les trajectoires résidentielles des Français sont aujourd'hui plus ouvertes sur le territoire national qu'avant. Cette tendance s'explique par la tertiarisation de la société davantage que par l'évolution des comportements individuels.»

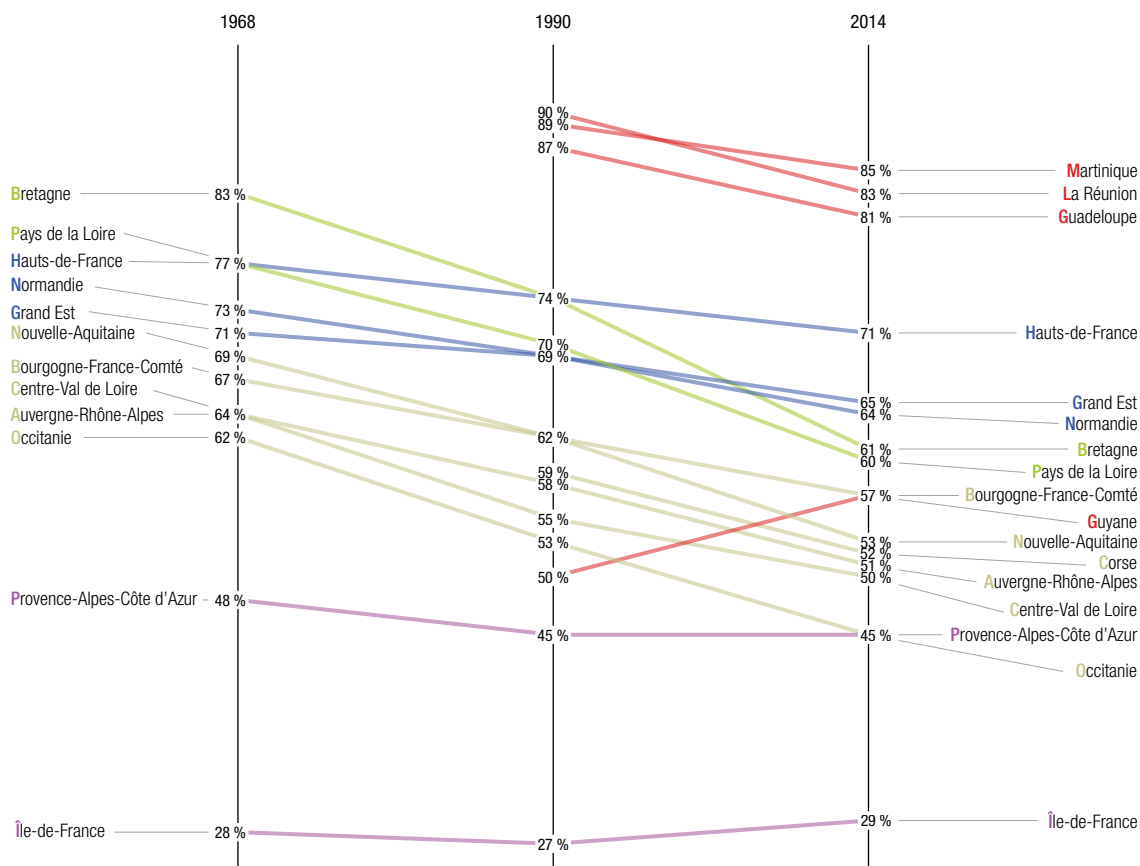
Notes

9 C'est au sein des régions Hauts-de-France et Grand Est (départements du Nord, de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin) que la part d'individus n'ayant jamais quitté leur département de naissance est la plus élevée. Source : échantillon démographique permanent, voir chapitre 5.

10 Voir le chapitre 2.

Part des individus nés dans le département où ils résident

En %, par région de résidence



Source : Insee, RP 1968, 1990, 2014 (pas de données avant 1990 pour les DOM) • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

Les régions du Sud sont quant à elles caractérisées par une part de résidents natifs plus faible (45% en Paca et Occitanie, un taux stable pour la première et en forte baisse pour la seconde, dont l'attractivité augmente) : ce n'est pas nécessairement que les natifs en partent plus, mais plutôt qu'ils y côtoient davantage des individus venus d'autres régions. Enfin, c'est en Île-de-France que la part de résidents natifs est la plus faible (29%), du fait du fort renouvellement de la population de la région capitale par le jeu des migrations résidentielles.

Ces différences saillantes d'une catégorie sociale et d'une région à l'autre illustrent bien le caractère très différencié des mobilités et de leurs effets territoriaux : les mobilités résidentielles ne font pas « système » entre tous les territoires et entre tous les Français. Elles dessinent des réseaux parallèles qui ne sont pas empruntés par les mêmes types de population ni ne concernent les mêmes types de territoires.

29%

DES FRANCILIENS HABITENT EN 2014
DANS LE DÉPARTEMENT OÙ ILS SONT
NÉS.

71%

DES HABITANTS DES HAUTS-DE-FRANCE
RÉSIDENT EN 2014 DANS
LE DÉPARTEMENT OÙ ILS SONT NÉS.

Conclusion

Illustrant la force des relations interterritoriales de proximité, les flux d'individus qui déménagent d'un département ou d'une aire urbaine à l'autre révèlent aussi celle des connexions entre des espaces qui peuvent être éloignés, à l'image des liens qui existent entre Paris et certaines métropoles, ou au contraire la faiblesse des échanges entre d'autres espaces qui sont pourtant voisins. Parfois, les moindres mobilités entre deux territoires s'expliquent par une plus faible intégration de certains ensembles (les Bouches-du-Rhône « fonctionnent » davantage en synergie avec le Var qu'avec le Gard pourtant également voisin). L'observation des flux résidentiels permet alors de tracer les contours d'aires fonctionnelles qui s'avèrent

au final plutôt proches des nouvelles régions administratives. Parfois, une plus faible mobilité résidentielle peut aussi traduire l'existence d'obstacles à la mobilité, à l'image de la tension sur le marché du logement qui freine les déménagements en Île-de-France.

La géographie des flux résidentiels, qu'ils soient de proximité ou relient des espaces plus lointains, apparaît surtout très relative au groupe socioprofessionnel auquel appartiennent les individus : les uns et les autres n'inscrivent pas leurs parcours résidentiels dans les mêmes espaces. Cette différenciation des mobilités a des conséquences fortes sur l'évolution de la composition de la population à l'échelle locale (*voir le chapitre suivant*).

Zoom

LES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES ENTRE DOM ET MÉTROPOLE

Si l'essentiel des mobilités résidentielles sont régies par une logique de proximité, les départements d'outre-mer (Dom), de par leur localisation, font exception. C'est en effet avec la métropole bien plus qu'avec leur environnement régional qu'ils échangent : en 2014, 90 % des mobilités interdépartementales observées dans les Dom provenaient de la métropole. La situation ultramarine est très spécifique par rapport aux régions métropolitaines : les Dom combinent un éloignement à la métropole, qui rend les mobilités plus difficiles, avec une situation sociale et économique locale fortement dégradée qui, au contraire, pousse une partie de la population – les jeunes au premier chef – à partir vers la métropole pour suivre des études et accéder à un emploi. Or, la forte sélectivité de ces mobilités a pour effet de modifier la structure de la population.

Une faible mobilité résidentielle, mais un fort déficit dans les échanges avec la métropole

Les habitants des Dom sont moins mobiles que les autres Français. En 2014, 9 % de la population des Dom (hors Mayotte) a changé de logement, contre 11 % en métropole (hors arrivées de l'étranger). Cette différence de propension à la mobilité est particulièrement marquée chez les jeunes : dans les Dom, 17 % des 20-29 ans ont changé de logement en 2014, contre 27 % en métropole, soit 10 points d'écart. Par ailleurs, parmi les individus qui déménagent, les mobilités sont de plus

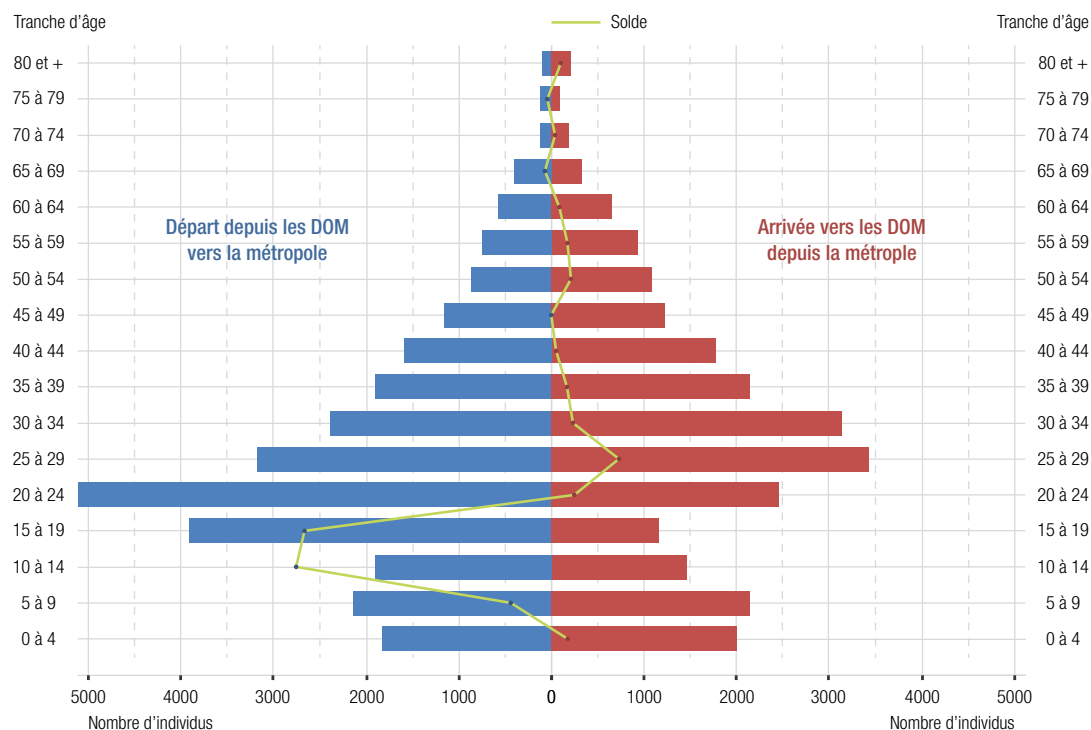
courte distance. L'insularité et l'éloignement de la métropole notamment rendent plus difficiles les mobilités de longue distance.

Malgré leur faible mobilité extra-départementale, les Dom sont déficitaires dans leurs échanges avec la métropole : en moyenne, chaque année, 28 100 individus quittent les Dom pour la métropole alors que 24 300 font le chemin inverse, soit un solde négatif de 3 800 personnes. Or, le profil de ceux qui quittent les Dom et de ceux qui y arrivent est très différent.

Les jeunes déménagent massivement vers la métropole... et reviennent peu

C'est au moment des études que les départs sont les plus nombreux : un tiers des individus ayant déménagé des Dom vers la métropole entre 2013 et 2014 ont entre 15 et 24 ans, alors que peu font le chemin inverse à cet âge de la vie. Ainsi chaque année, 3 % des 15-19 ans résidant dans les Dom déménagent en métropole et 5 % des 20-24 ans. Deux tiers d'entre eux sont natifs des Dom. En Martinique, environ un tiers des jeunes bacheliers partent étudier en dehors de leur département (majoritairement en métropole) ; seule une minorité revient ensuite pour y travailler : la fuite de la main-d'œuvre qualifiée constitue un défi majeur pour le développement de l'outre-mer. Car si c'est entre 25 et 34 ans que les arrivées dans les Dom sont les plus massives, il ne s'agit que rarement d'un retour post-études : seuls 30 % des individus arrivant dans les Dom à ces âges en sont originaires (18 % en Guyane, 30 % à

Les échanges migratoires entre les DOM et la métropole en 2014 : un fort déficit pour la tranche d'âge des 15-24 ans



Source : Insee, RP 2014 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

La Réunion et 33% aux Antilles). Ainsi, le pic de mobilité résidentielle des jeunes actifs vers les Dom est majoritairement le fait de natifs de métropole ; c'est d'ailleurs le cas pour l'ensemble des mobilités résidentielles de la métropole vers les Dom, sauf à l'approche de la retraite. **Les départements d'outre-mer sont donc globalement plus attractifs pour les non-natifs que pour ceux qui en sont originaires.** Toutefois, une grande partie des natifs de métropole emménageant dans un Dom proviennent d'une famille originaire de ce même département. En 2011, tous âges confondus, 42% des natifs de métropole arrivant en Martinique provenaient d'une famille originaire de ce département, 32% en Guadeloupe, 25% à La Réunion et seulement 10% en Guyane¹.

Le faible taux de retour des jeunes partis faire leurs études en métropole s'explique en grande partie par l'état dégradé du marché du travail dans les Dom², qui affecte davantage les arrivants originaires des Dom que les arrivants natifs de métropole, plus diplômés³. En effet, parmi les 25-34 ans natifs des Dom qui y sont revenus entre 2013 et 2014, à peine plus de la moitié (56%) occupe un emploi aujourd'hui, alors que cette proportion est de deux tiers pour les natifs de métropole récemment emménagés. Le passage par la métropole ne semble pas être une opportunité pour ceux qui reviennent : leur taux de chômage est quasiment identique à celui des individus de la même classe d'âge qui habitaient déjà dans les Dom en 2013 (37,6% contre 38,8%)⁴.

Notes

1 Marie C.-V., Temporal F., (2011), «Les Dom : terres de migrations», *Espace populations et sociétés*, 2011/3. La Guyane constitue un cas à part : les mobilités résidentielles vers ce département sont surtout le fait de métropolitains ou d'étrangers. Les trois quarts de sa population ont au moins un grand parent étranger, contre moins de 20% aux Antilles et à La Réunion.

2 Voir la partie consacrée aux Dom dans le rapport 2016 de l'Observatoire des territoires, *Emploi et territoires*, CGET.

3 Parmi les individus arrivant de métropole et occupant un emploi, les natifs de métropole sont plus souvent diplômés du supérieur (62% contre 41% pour les natifs des Dom) ou cadres (22% contre 15%), et moins souvent employés (26% contre 40%).

4 On ne peut pas, à partir du recensement, calculer le taux de chômage des natifs des Dom n'étant jamais partis (ce qui rendrait la comparaison mobiles/non mobiles plus rigoureuse); les individus présents en 2013 et 2014 ont en effet très bien pu déménager en métropole auparavant (et revenir).

Le «retour au pays» à l'âge de la retraite

Outre les 25-34 ans, c'est pour les cinquantenaires que les Dom sont les plus attractifs. Ceux-ci ont un profil différent des individus arrivant dans les Dom aux âges antérieurs. À l'approche de la retraite en effet, le solde migratoire des échanges avec la métropole redevient favorable aux Dom, un basculement notamment porté par les natifs des Dom qui «reviennent au pays». Cet effet est particulièrement prononcé aux Antilles : seuls 32 % des 50-54 ans arrivés en Martinique en 2014 en sont originaires, contre 55 % pour les 55-59 ans et jusqu'à 72 % pour les 60-64 ans. Ce processus est moins net à La Réunion et inexistant en Guyane.

Mobilités résidentielles et vieillissement

La différenciation des mobilités résidentielles Dom/métropole selon les tranches d'âge a d'importantes répercussions sur la structure de la population ultramarine : celle-ci est en effet affectée par un vieillissement important, particulièrement aux Antilles. Le départ des jeunes

diminue la population en âge d'avoir des enfants (entraînant une baisse future de la population) et décale la pyramide des âges vers le haut⁵.

En moyenne entre 2009 et 2014, le nombre de personnes âgées de 25 à 44 ans a baissé de 3,4 % par an en Martinique, de 2,5 % en Guadeloupe et de 1,4 % à La Réunion. En Guyane, département qui, à l'instar de Mayotte, conserve un fort dynamisme démographique⁶, la part des 25-44 ans a augmenté au cours de cette période (+2,1 %), mais moins vivement que par le passé.

Aussi, la population des Dom – particulièrement aux Antilles – vieillit rapidement et se rapproche d'un profil métropolitain : en Martinique, la part des 65 ans et plus est passée de 14,7 % en 2009 à 17,6 % en 2014 (+ 2,9 points de pourcentage), alors qu'elle n'a gagné qu'1,5 point en métropole, pour atteindre 18,3 %. Ces mutations en cours, accentuées par les mobilités résidentielles, appellent une adaptation rapide de l'ensemble de la société au vieillissement et à la prise en charge des personnes âgées.

⁵ Voir le «le vieillissement et ses enjeux» dans *Regards sur les territoires*, rapport 2017 de l'Observatoire des territoires, CGET.

⁶ Le maintien d'une croissance démographique forte en Guyane et surtout à Mayotte est notamment lié aux apports de l'immigration. À Mayotte en 2016 (maternité qui enregistre le plus grand nombre de naissance avec celle de Saint-Laurent-du-Maroni), plus d'une naissance sur deux a été le fait de femmes étrangères, provenant majoritairement des Comores.

4

Impact des mobilités : vers une déconcentration de la population et une différenciation des territoires

Du fait des nombreux flux croisés qu'elles occasionnent, les mobilités résidentielles sont un puissant moteur de redistribution de la population sur le territoire national. Ce chapitre montre qu'elles conduisent à répartir plus équitablement les masses de population dans l'espace, sous l'effet d'une périurbanisation qui perdure. Toutefois, parce que les mobilités obéissent à des logiques fortement différenciées selon le profil des individus (en fonction de leur position dans le cycle de vie, mais aussi du groupe social auquel ils appartiennent), cette redistribution de la population ne se fait pas de manière homogène. Au contraire, les mobilités modifient la composition sociodémographique des territoires, avec pour résultat un accroissement de leurs différences.

-
- 68 Vers une déconcentration de la population, mais de façon inégale selon les groupes sociaux
 - 73 Quels nouveaux arrivants pour quels types de territoires ?
 - 78 Mixité ou entre-soi ? Quand les mobilités résidentielles accroissent la spécialisation sociodémographique des territoires

Vers une déconcentration de la population, mais de façon inégale selon les groupes sociaux

Les mobilités résidentielles sont à l'origine d'une importante redistribution de la population dans l'espace. Sur l'ensemble des individus qui ont changé de commune en France métropolitaine en 2014, 53 % résident désormais dans un espace de densité différente par rapport à celui d'avant leur déménagement, parmi les quatre que compte la grille construite par l'Insee (communes densément peuplées, de densité intermédiaire, peu denses ou très peu denses)¹. Or, ce mouvement va majoritairement dans le sens d'un desserrement vers des espaces moins denses, poursuivant le processus de périurbanisation amorcé dans les années 1970². Mais celui-ci ne concerne pas toutes les catégories de population de la même manière.

La population se desserre sous l'effet des mobilités résidentielles

Contrairement à l'afflux massif de population vers les zones urbaines qu'a été l'exode rural, les migrations internes³ tendent depuis les années 1970 à redistribuer la population vers les espaces moins denses, sous l'effet d'un processus de périurbanisation au long cours. Ainsi, en 2014, 1,23 million de personnes ont déménagé vers une commune moins dense que leur commune de résidence antérieure, contre 1,06 million vers une commune plus dense : le mouvement de desserrement spatial de la population sous l'effet des migrations est net.

Les communes les plus densément peuplées perdent de la population vis-à-vis de tous les autres types de communes, même les moins denses. Ainsi en 2014, elles ont perdu 61 000 habitants dans leurs échanges avec les communes de densité intermédiaire, 44 000 avec les communes peu denses, et 4 000 avec les communes très peu denses (soit 109 000 habitants en moins dans l'espace dense). Les communes les plus densément peuplées restent tout de même attractives pour certains profils de population, qui font le parcours résidentiel inverse (voir ci-après).

Ainsi, les mobilités résidentielles internes au territoire français tendent à rééquilibrer la répartition spatiale de sa population : sans celles-ci, elle serait davantage concentrée dans le cœur des agglomérations⁴. Toutefois, cet effet redistributif perd de son intensité depuis les années 1990. Par ailleurs, il ne concerne pas toutes les catégories de population de manière équivalente : si les migrations contribuent globalement à assurer une occupation plus homogène du territoire, elles ne déconcentrent pas tous les groupes sociaux de manière équivalente.

1,23 million

DE PERSONNES ONT DÉMÉNAGÉ VERS
UNE COMMUNE MOINS DENSE EN 2014.

Notes

1 La grille de densité de l'Insee est présentée en annexe méthodologique à la fin du rapport.

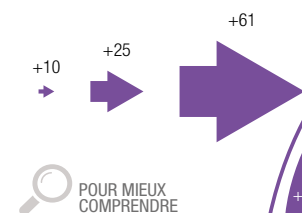
2 Voir le chapitre 2.

3 Les migrations en provenance de l'étranger, bien moins nombreuses que les migrations internes, tendent au contraire à augmenter la concentration de la population, étant le plus souvent dirigées vers les grandes agglomérations. Ces migrations ne sont pas étudiées dans le cadre de cette partie.

4 Le solde naturel étant plus élevé dans le cœur des agglomérations, parce que la population y est plus jeune, l'ensemble de la population tend en effet à augmenter plus rapidement dans ces endroits qu'ailleurs. Sa concentration s'accroît donc. Mais les mobilités résidentielles freinent ce processus (plus de départs que d'arrivées dans les grands pôles urbains, voir le chapitre 2).

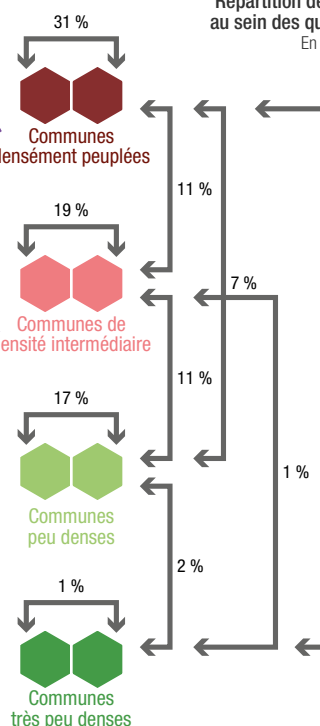
Les mobilités résidentielles intercommunales : une tendance au desserrement de la population

Solde des mobilités résidentielles entre les quatre types de communes en 2014
En milliers d'individus



En 2014, les communes peu denses ont au total gagné 44 000 habitants dans leurs échanges avec les communes densément peuplées.

Répartition des mobilités résidentielles entre et au sein des quatre types de communes en 2014
En % du total des mobilités intercommunales



POUR MIEUX COMPRENDRE

En 2014, 31% des mobilités résidentielles intercommunales sont des déménagements d'une commune densément peuplée vers une autre commune du même type.

Source : Insee, RP 2014 - Typologie des communes selon la grille de densité de l'Insee
Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

Zoom

LE LOGEMENT, PRINCIPAL MOTEUR DES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES DES TRÈS GRANDS PÔLES URBAINS VERS LEUR COURONNE¹

Parmi les mobilités internes aux très grandes aires urbaines², la majorité des déménagements se fait au sein du pôle, et même, pour beaucoup, dans la même commune. Toutefois, 6% d'entre eux se traduisent par le passage du pôle urbain vers sa couronne. **Le moteur majeur de ces déménagements est l'agrandissement du logement** : 53% des ménages passant d'un pôle à sa couronne emménagent dans un logement plus grand. Cette recherche d'espace est souvent associée à l'agrandissement du ménage (naissance d'un enfant, mise en couple) : dans ce cas, près de trois fois sur quatre le logement à l'arrivée est plus grand que le logement d'origine dans le pôle urbain. Toutefois, la mobilité résidentielle entre les pôles urbains et leur couronne n'est pas toujours liée à l'agrandissement de la taille du ménage : dans la moitié des cas, la taille du ménage est

constante. Mais même parmi les ménages qui ne s'agrandissent pas, la mobilité vers la couronne s'accompagne la moitié du temps du gain d'une chambre, avec des changements encore plus marqués pour les ménages ayant quitté un appartement pour une maison. Il peut s'agir là d'une anticipation de l'agrandissement à venir du ménage (projet d'enfant, par exemple), ou de la recherche d'un meilleur confort d'habitation. Après la quête d'un logement plus grand, **la possibilité d'emménager dans une maison** semble être le second moteur des mobilités résidentielles entre les pôles et leur couronne : presque les trois quarts (72%) des ménages passant d'un pôle vers sa périphérie quittent un appartement pour une maison. En troisième position vient **l'accession à la propriété** : environ un tiers des flux résidentiels entre pôles et couronnes coïncide avec l'achat d'un logement.

Notes

¹ Les analyses figurant dans cet encadré ont été réalisées par Pascal Eusebio et David Lévy (PSAR Analyse territoriale, Insee) à partir du millésime 2016 de la source Fidéli. Elles portent sur les très grandes aires urbaines (plus de 500 000 habitants).

² Les dix-sept aires urbaines de plus de 500 000 habitants.

Une segmentation sociospatiale qui s'accroît

Par le jeu des mobilités résidentielles, toutes les classes d'âge tendent à se déconcentrer, à l'exception notable des 20-29 ans dont les mobilités accroissent la concentration spatiale au sein des pôles urbains. Il s'agit là de la traduction du lien entre mobilités résidentielles et cycle de vie :

- **les étudiants et les jeunes actifs (20-29 ans)** sont surreprésentés dans les mobilités résidentielles vers les communes très denses. L'accès aux études supérieures et le début de la vie professionnelle impliquent pour beaucoup de déménager dans une grande ville où l'offre est plus fournie ;

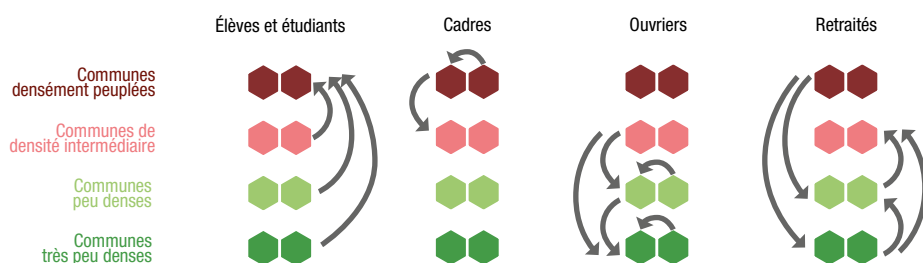
- **les 30-39 ans** sont nombreux à quitter ces espaces pour emménager dans des communes de densité intermédiaire (proche périurbain). L'arrivée des enfants, le besoin d'un logement plus grand (*voir le zoom sur l'accès au logement*) ou le désir d'accéder à la propriété les poussent à partir dans l'espace périurbain proche, où ils s'installent et tendent à rester même lors de déménagements ultérieurs (40-49 ans) ;

- **les 50-64 ans**, en quête d'un cadre de vie moins urbain lors du départ des enfants et de l'arrivée de la retraite, sont systématiquement surreprésentés dans tous les flux résidentiels allant des espaces les plus denses vers les moins denses.

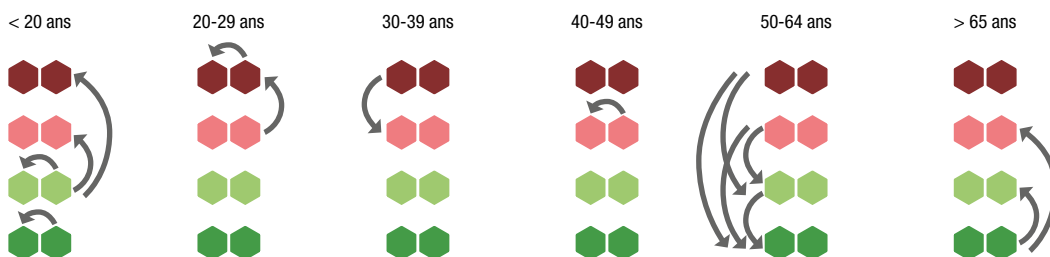
- **Après 65 ans**, les retraités ont toutefois souvent tendance à revenir vers des espaces plus denses, où ils peuvent profiter des aménités liées à la centralité.

Un desserrement résidentiel inégal selon les catégories de population

Types de trajectoires résidentielles surreprésentées pour chaque groupe socioprofessionnel



Types de trajectoires résidentielles surreprésentées pour chaque tranche d'âge



POUR MIEUX COMPRENDRE

Une catégorie de population est considérée comme surreprésentée dans les mobilités entre deux espaces si la part qu'elle représente au sein de l'ensemble de la population qui effectue une mobilité entre ces deux espaces est largement supérieure à sa part dans l'ensemble de la population ayant changé de commune la même année. Par exemple, les cadres sont surreprésentés dans les individus qui déménagent au sein des communes denses, et de ces dernières vers les communes de densité intermédiaire.

Source : Insee, RP 2014 - Typologie des communes selon la grille de densité de l'Insee
 Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

Toutefois, les trajectoires résidentielles liées au cycle de vie ne sont pas identiques pour tous les individus : les flux entre les différents types d'espaces sont en effet fortement segmentés selon le groupe socioprofessionnel des individus. Ainsi :

- les **cadres** sont surreprésentés dans les mobilités entre les communes les plus denses et vers les communes de densité intermédiaire ;
- les **employés** dans les mobilités entre les communes de densité intermédiaire ;
- les **ouvriers** dans toutes les autres mobilités vers les communes les moins denses, ainsi que dans les mobilités entre celles-ci. Symétriquement, ils sont systématiquement sous-représentés dans les mobilités résidentielles à destination des communes très denses, dans lesquelles les élèves et étudiants sont, eux, surreprésentés⁵.

Ainsi, la tendance au desserrement de la population par le jeu des migrations, qui est observée pour tous les groupes socioprofessionnels (hormis les étudiants, qui se concentrent), ne se fait pas pour tous avec la même ampleur. Les mobilités résidentielles qui impliquent des changements de type d'espace s'accompagnent en effet d'une forte sélection sociale, qui s'explique en grande partie par les contraintes du marché du logement. Elles ont pour conséquence de modifier la représentation de chaque groupe social dans les différents types de territoires.

« Les mobilités résidentielles s'accompagnent d'une forte sélection sociale, qui s'explique en grande partie par les contraintes du marché du logement. »

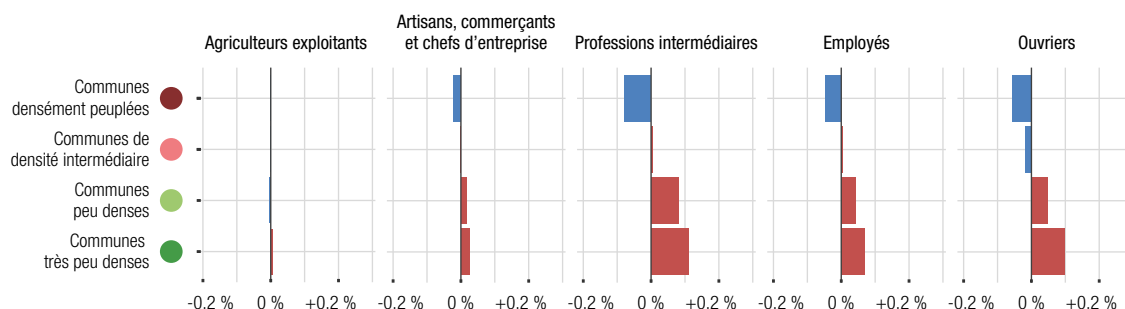
Note

5 Ces constats reflètent en partie l'inégale distribution des groupes sociaux dans l'espace et montrent que les mobilités tendent à les accentuer.

Une nette tendance au desserrement spatial par le jeu des mobilités résidentielles, sauf pour les étudiants qui se concentrent

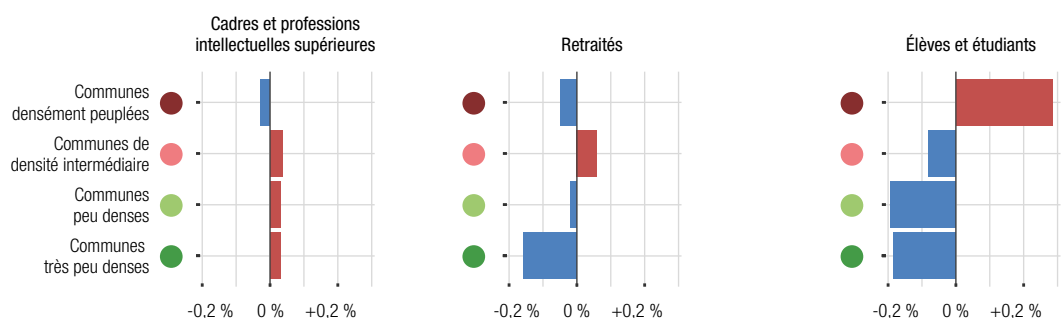
Évolution de la part de chaque groupe socioprofessionnel dans la population sous l'effet des mobilités résidentielles en 2014

Selon les types de communes de la grille de densité



POUR MIEUX COMPRENDRE

La majorité des groupes socioprofessionnels d'actifs se déconcentrent par le jeu des mobilités résidentielles : leur part baisse dans les communes densément peuplées et augmente d'autant plus que les communes sont peu denses.



La part des cadres baisse dans les communes les plus denses et croît partout ailleurs de façon équivalente.



La part des retraités baisse dans les communes très denses et plus fortement encore dans les moins denses, et augmente dans les communes de densité intermédiaire.



La part des élèves et étudiants s'accroît fortement dans les communes densément peuplées, et baisse partout ailleurs.

Source : Insee, RP 2014 - Mobilités résidentielles internes (les échanges avec l'étranger ne sont pas pris en compte)

Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

Ainsi, les migrations des cadres les déconcentrent, mais moins que les autres groupes socioprofessionnels d'actifs, sous l'effet de deux mécanismes :

- leurs mobilités font baisser la part de cadres dans les communes les plus denses, mais moins vite que pour les autres catégories d'actifs (hormis les artisans et les agriculteurs), alors même que c'est déjà le groupe le plus concentré sur le territoire français⁶. Le phénomène est observé dans toutes les aires urbaines sauf à Paris, où les migrations des cadres conduisent même à augmenter leur proportion;

- leurs mobilités augmentent leur part dans les communes de densité intermédiaire, soit globalement l'espace périurbain de proximité, où aucune autre catégorie d'actifs ne voit sa concentration croître significativement par les migrations.

Il faut également préciser que globalement, la concentration des cadres continue d'augmenter fortement dans les communes les plus denses, par des processus qui ne sont pas liés aux migrations : les enfants de cadres qui deviennent davantage cadres, ou encore les étudiants qui deviennent cadres lorsqu'ils entrent sur le marché du travail dans les grandes villes, par exemple. Leurs mobilités freinent cette tendance, mais ne l'empêchent pas.

Note

⁶ Quatorze zones d'emploi seulement, soit 4 %, regroupent la moitié des cadres vivant en France.

Au contraire des cadres, les mobilités géographiques des ouvriers tendent à faire augmenter leur proportion seulement dans les communes les moins denses. Cette catégorie socioprofessionnelle, déjà la moins concentrée après celle des agriculteurs, voit de surcroît sa concentration diminuer fortement dans toutes les catégories de communes, sous l'effet de la baisse de la part des ouvriers dans la population. Or, les mobilités des ouvriers ont tendance à accroître ce phénomène : elles font baisser leur part dans les communes denses deux fois plus vite que celle des cadres ; et, dans les communes de densité intermédiaire, c'est le seul groupe socioprofessionnel à voir sa part diminuer sous l'effet des migrations. Finalement, ce n'est que dans les communes peu et surtout très peu denses que les migrations tendent à faire augmenter la part des ouvriers.

«Par le jeu des mobilités, la part des ouvriers dans les communes les plus denses baisse deux fois plus vite que celle des cadres.»

En résumé, cadres comme ouvriers se déconcentrent sous l'effet des mobilités résidentielles, mais pas selon les mêmes modalités : les premiers semblent quitter les espaces les plus denses, où ils sont très nombreux, pour se reporter prioritairement sur les espaces de densité intermédiaire ; quant aux seconds, leurs migrations les conduisent surtout à investir les communes les moins denses. Aux cadres la ville et ses proches couronnes, aux ouvriers le périurbain éloigné ?⁷

Quels nouveaux arrivants pour quels types de territoires ?

L'étude des différences de profil des nouveaux arrivants selon les territoires illustre la forte segmentation socio-spatiale des mobilités résidentielles. La typologie présentée ci-après permet d'identifier six grands types d'intercommunalités qui se distinguent par le profil particulier des habitants qui y ont emménagé en 2014. Il importe de préciser qu'il ne s'agit pas du profil majoritaire des arrivants, car ce type de démarche conduit surtout à montrer les catégories les plus nombreuses (élèves/étudiants et, dans une moindre mesure, les employés et les professions intermédiaires) ou les plus mobiles (les jeunes, les étudiants) et différencie peu les territoires. L'approche retenue ici est celle de la surreprésentation de certains groupes par rapport au profil moyen des nouveaux arrivants dans l'ensemble des intercommunalités en 2014.

Cette typologie montre notamment le caractère structurant, en termes de mobilités résidentielles, des grandes agglomérations et des pôles urbains de taille moyenne. Ceux-ci s'avèrent attractifs pour les étudiants et les jeunes actifs, qui déploient souvent leurs parcours résidentiels à proximité ensuite⁸. Mais ces derniers obéissent à des logiques spatiales très différentes selon le groupe socioprofessionnel auquel ils appartiennent.

Notes

⁷ Voir notamment Lambert A., (2015), «Tous propriétaires!», l'envers du décor pavillonnaire, Paris Le Seuil, coll. «Liber», 278 p.

⁸ «La répartition des migrants semble provenir d'un étalement de la répartition de celle des jeunes, comme si après la fixation de ces derniers dans une ville, ils se déplaçaient à proximité, sans doute pour installer la famille qu'ils fondent. Il est vraisemblable que l'attractivité d'un territoire commence donc par celle de ses villes grandes ou moyennes», Le Bras H., (2010), « Mobilité et attractivité territoriales : éléments pour 2040 », Territoires 2040, Datar, p.44.

Les territoires se distinguent par le profil de la population qui s'y installe

Typologie des territoires selon le profil des individus surreprésentés parmi les nouveaux arrivants en 2014

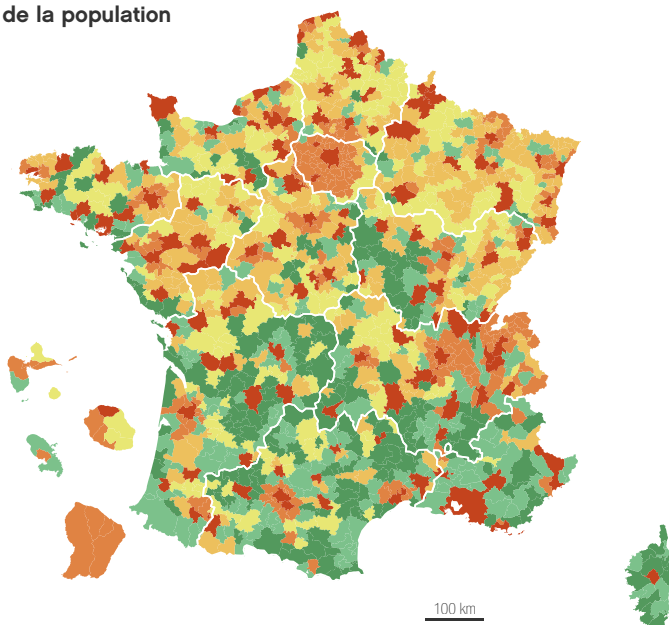
Selon le groupe socioprofessionnel et l'âge, par EPCI

- Jeunes adultes, étudiants et cadres
- Trentenaires, cadres et professions intermédiaires
- Employés et ouvriers
- Ouvriers et jeunes enfants
- Profil diversifié, plutôt âgé
- Retraités



POUR MIEUX COMPRENDRE

Une analyse en composantes principales (ACP) a été réalisée sur les variables d'âge et de groupe socioprofessionnel en fonction de la part qu'ils représentent parmi les entrants dans chaque EPCI. Une classification ascendante hiérarchique (CAH) a ensuite permis d'isoler 6 classes d'EPCI en fonction de la surreprésentation de certains profils dans la population qui y a emménagé en 2014.



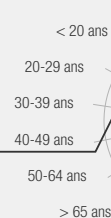
Profil moyen de la population entrante dans les EPCI



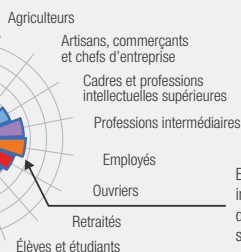
Profil moyen

En moyenne, 32% des individus ayant emménagé dans un nouvel EPCI en 2014 ont entre 20 et 29 ans

Tranche d'âge



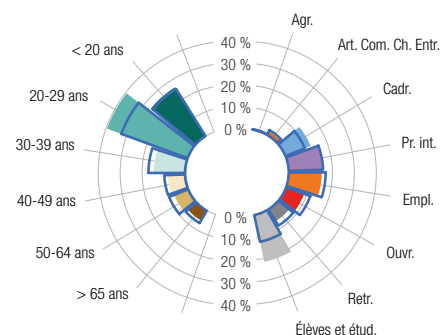
Groupe socioprofessionnel



En moyenne, 17% des individus ayant emménagé dans un nouvel EPCI en 2014 sont des employés

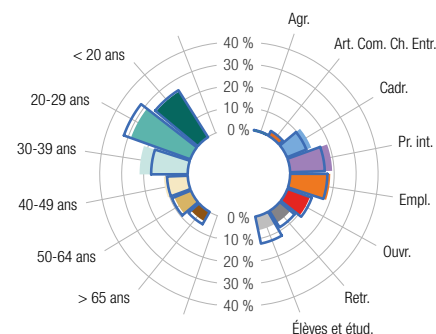
Les jeunes adultes, les étudiants et les cadres vers les pôles urbains

Dans la plupart des grandes agglomérations, qu'il s'agisse de métropoles ou d'ensembles urbains de taille moyenne, les étudiants, les jeunes actifs (20-29 ans) et dans une moindre mesure les cadres sont surreprésentés parmi les nouveaux arrivants. Cette géographie illustre le rôle joué par les pôles urbains, même ceux qui ont une aire d'influence très locale, dans l'accès aux établissements d'enseignement supérieur et dans l'entrée dans la vie active, et montre le tropisme urbain des populations de cadres. Au contraire, les ouvriers et les retraités sont nettement sous-représentés dans l'ensemble des mobilités vers ces types d'espaces.



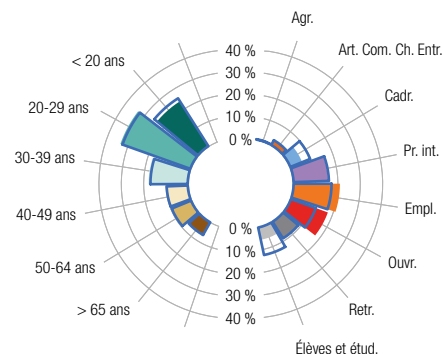
Les trentenaires, plutôt cadres et professions intermédiaires, vers les couronnes des principaux pôles urbains

Certaines intercommunalités jouxtant les précédentes se distinguent par une attractivité particulière pour les couples de trentenaires avec ou sans enfants, appartenant plutôt aux groupes socioprofessionnels de cadres et de professions intermédiaires. Ces derniers s'y installent souvent après avoir vécu dans le pôle voisin, qu'ils quittent pour accéder à la propriété ou à un logement plus grand. Dans les métropoles où le marché du logement est tendu, toutes les intercommunalités situées à proximité appartiennent à cette catégorie. Ailleurs, on observe une plus grande différenciation des alentours des grandes agglomérations, où des espaces prisés par ces populations plutôt aisées en voisinent d'autres, davantage investis par les catégories populaires.



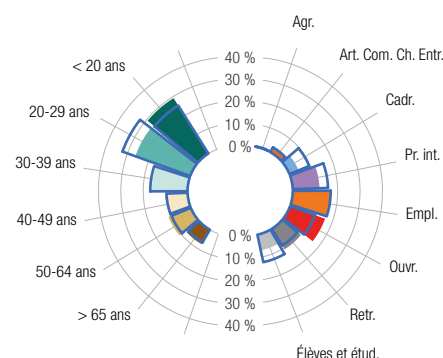
Les ouvriers et les employés vers certaines couronnes périurbaines

Dans d'autres intercommunalités périurbaines, les ouvriers et les employés sont nettement surreprésentés au sein de la population qui emménage, à la différence des cadres qui sont moins nombreux à y emménager. Il s'agit souvent des couronnes des pôles urbains de taille moyenne, ou alors d'une partie des couronnes des métropoles. A noter que ces intercommunalités sont pour la plupart situées dans la moitié nord du pays, où les populations d'ouvriers et d'employés sont proportionnellement plus nombreuses.



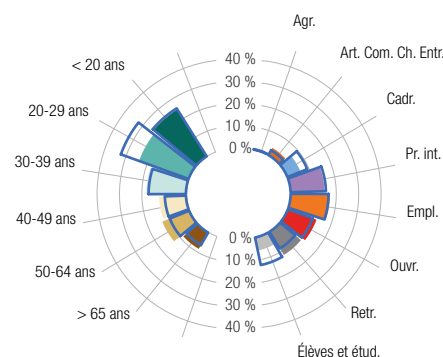
Les ouvriers ayant des enfants vers les espaces peu denses

Dans les intercommunalités souvent plus éloignées des pôles urbains que celles de la catégorie précédente, situées dans la moitié nord et dans une moindre mesure dans le quart sud-ouest du pays, ce sont plus souvent qu'ailleurs des ouvriers ayant une famille qui emménagent. Ce type de mouvements résidentiels semble traduire une dynamique de desserrement en grande périphérie, qui permet l'accès à la propriété d'une maison individuelle à un coût moindre que dans les espaces plus denses. Les jeunes actifs, les cadres, les professions intermédiaires et les étudiants y sont nettement sous-représentés parmi les nouveaux arrivants.



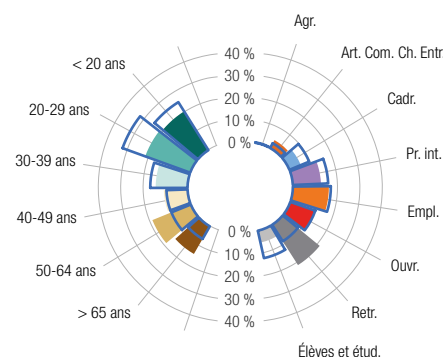
Une population diversifiée mais plutôt âgée vers les espaces ruraux de la moitié sud

Dans la moitié sud du pays, ce même type d'intercommunalités situées à l'écart des grandes agglomérations est également caractérisé par des arrivées d'ouvriers relativement plus nombreuses que celles des cadres ; s'y ajoutent cinquantenaires et retraités. Au total, cette catégorie de territoires accueille un profil de population relativement diversifié, quoique plutôt ouvrier et âgé (les étudiants et jeunes adultes y sont particulièrement sous-représentés). Ce type de profils entrants caractérise aussi certaines intercommunalités du Nord, situées en grande périphérie des agglomérations.



Les retraités vers les littoraux et les espaces peu denses du centre

Certaines intercommunalités se distinguent par une forte surreprésentation des retraités parmi les nouveaux arrivants : ces derniers sont trois fois plus nombreux à y emménager qu'en moyenne nationale. Ce sont surtout des intercommunalités peu denses et de petites villes du centre (Massif central, Bourgogne) et des littoraux, présentant des aménités naturelles propres à nourrir une attractivité touristique et une attractivité résidentielle liée au cadre de vie, mais aussi les équipements nécessaires à des populations âgées.



DANS LES MÉTROPOLES, UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE ESSENTIELLEMENT PORTÉE PAR LES ÉTUDIANTS ET, DANS CERTAINS CAS, PAR LES JEUNES ACTIFS

L'attractivité résidentielle des métropoles repose presque exclusivement sur deux catégories spécifiques de population : les étudiants et, pour les plus grosses d'entre elles, les jeunes actifs. Pour le reste, les EPCI des métropoles perdent globalement plus d'actifs qu'elles n'en gagnent pour tous les profils, qu'ils soient cadres ou ouvriers, et sont déficitaires pour toutes les tranches d'âge à partir de 30 ans, voire pour certaines dès la tranche des 20-29 ans.

Les soldes migratoires selon les différentes catégories de population illustrent le lien entre la mobilité résidentielle et le cycle de vie¹ :

- les jeunes sont plus mobiles et parcourent de plus longues distances pour accéder à une formation et/ou à un premier emploi, autant d'opportunités souvent concentrées dans les métropoles². Ainsi, ces dernières gagnent beaucoup plus d'étudiants qu'elles n'en perdent par le jeu des mobilités, particulièrement des métropoles comme Nancy, Dijon et Rennes ;
- certaines métropoles permettent ensuite aux étudiants d'entrer sur le marché du travail : ils alimentent alors le contingent des jeunes actifs³. Toutefois, seul un tiers des métropoles gagnent plus de 20-29 ans qu'elles n'en perdent : Paris et Nantes au premier chef, et dans une moindre mesure Toulouse, Lyon, Montpellier, Strasbourg et Bordeaux. Les autres métropoles (Tours, Dijon, Brest, Metz, Saint-Étienne, Rouen, etc.), souvent attractives pour les études, ne permettent pas à tous une égale insertion sur le marché du travail. Beaucoup de jeunes diplômés les quittent alors pour des métropoles plus grosses où les opportunités d'emploi sont plus nombreuses ;
- à partir de 30 ans, les soldes migratoires sont déficitaires dans l'ensemble des métropoles. Cet âge, qui correspond souvent à l'arrivée des enfants, est souvent synonyme d'un déménagement en péri-

phérie des grandes agglomérations (logement plus grand, accès à la propriété, etc.). Ce mouvement est le plus souvent sans retour : les métropoles sont toutes déficitaires pour l'ensemble des tranches d'âge après 30 ans. Quelques rares cas font cependant exception : Nantes en premier lieu, qui reste légèrement excédentaire pour les 30-39 et les 40-49 ans (souvent cadres ou professions intermédiaires), Tours et Bordeaux pour les 40-49 ans, ainsi que Toulon pour les plus de 65 ans.

Un autre regard : les mobilités vers les très grandes aires urbaines

Dans le cadre de ce rapport, l'Insee⁴ a réalisé une étude du profil des entrants dans les dix-sept très grandes aires urbaines françaises (plus de 500 000 habitants), à partir d'une source fiscale (Fidéli). Si le périmètre retenu ne recoupe pas celui des métropoles, la source utilisée permet de connaître davantage d'informations sur le profil des arrivants (les revenus, par exemple) mais aussi sur les changements associés à la mobilité résidentielle (dans la taille ou le statut d'occupation du logement, par exemple). Il ne s'agit toutefois pas, comme dans le paragraphe précédent, d'une étude des soldes migratoires par catégorie de population, mais bien de l'identification de la surreprésentation de certaines catégories de population parmi les entrants dans une aire urbaine⁵.

L'aire urbaine de Paris se révèle attractive pour les jeunes (plus du tiers des entrants a entre 25 et 35 ans, contre 18% en moyenne dans les très grandes aires urbaines), les hauts revenus (8^e, 9^e et surtout 10^e décile des revenus), mais aussi pour des populations plus modestes (7,5% des ménages entrants accèdent au parc social, contre 5% en moyenne dans les autres aires urbaines).

Notes

1 Voir le chapitre 1.

2 Voir le chapitre 5.

3 Ce processus explique en partie pourquoi le solde migratoire est si excédentaire pour les étudiants dans les métropoles : ils y arrivent avec le statut d'étudiants, mais ils en repartent souvent avec le statut de jeune actif. Le nombre d'étudiants sortants est donc faible par rapport au nombre d'arrivants.

4 Pascal Eusebio et David Levy (PSAR Analyse territoriale)

5 Ainsi, une aire urbaine donnée peut être particulièrement attractive pour les jeunes actifs, mais avoir un solde migratoire déficitaire pour cette catégorie (s'ils sont encore plus nombreux à en partir).

Celle de Lille apparaît très complémentaire avec l'aire de Douai-Lens. La première est attractive pour les jeunes, qui quittent Douai-Lens pour suivre leurs études et obtenir leur premier emploi à Lille. La seconde est attractive pour les familles nombreuses venant de Lille, qui y trouvent des logements plus grands, pour une part dans le parc social : 11% des entrants à Douai-Lens accèdent au logement social, soit le ratio le plus élevé des très grandes aires urbaines. Ce taux fait aussi écho à la précarité plus grande des entrants dans l'AU de Douai-Lens : 38% des ménages se situent dans les trois premiers déciles de revenus, contre 34% en moyenne.

L'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence est caractérisée par un léger déficit d'attractivité sur à peu près tous les types de population (étudiants, familles, jeunes actifs et personnes âgées).

Les aires urbaines de Bordeaux, Nantes et

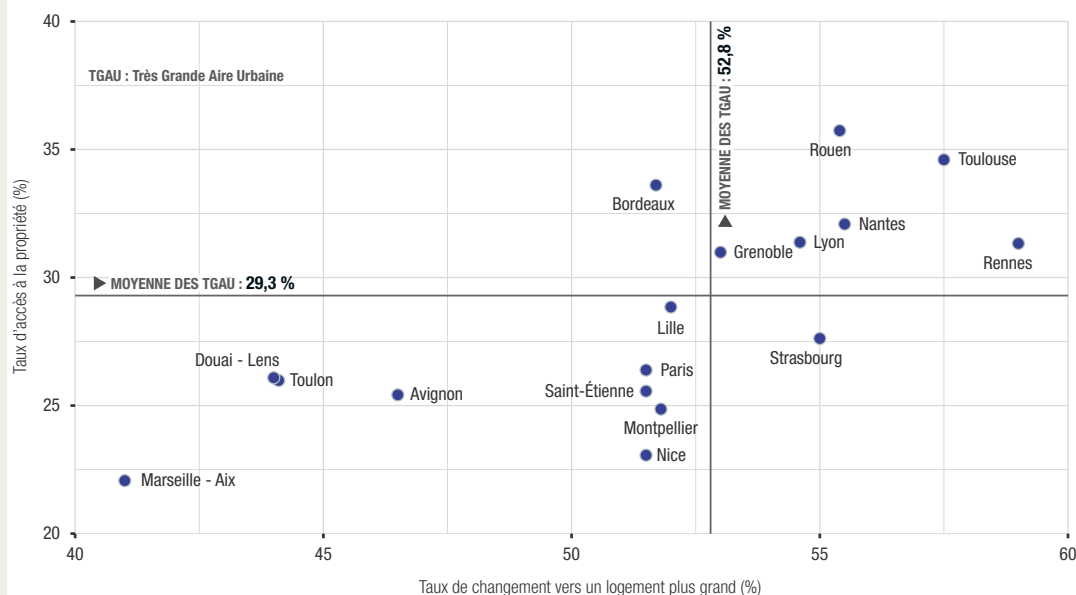
Lyon sont attractives pour les étudiants mais aussi pour de jeunes couples d'actifs, avec une légère surreprésentation des hauts revenus (9e et 10e déciles).

Quant à celles de Grenoble, Rouen, Saint-Étienne et Avignon, elles apparaissent surtout attractives pour une population plutôt jeune et, partant, aux revenus plutôt faibles (18% des entrants dans ces quatre aires urbaines sont dans le premier décile de revenus, contre 14% dans l'ensemble des très grandes aires urbaines).

Enfin, les aires urbaines de Toulon et Nice se distinguent par leur attractivité pour une population âgée (environ 25% des entrants ont plus de 50 ans, contre 11% en moyenne pour les très grandes aires urbaines), et aisée (13% des entrants se situent dans le dernier décile des revenus, soit les parts les plus élevées des très grandes aires urbaines après Paris).

Mobilités résidentielles et accès au logement dans les très grandes aires urbaines

Taux d'accès à la propriété et taux de changement vers un logement plus grand parmi les ménages ayant changé de logement en 2016 vers et au sein d'une très grande aire urbaine (de plus de 500 000 habitants)



Source : Insee, Fidéli 2016 • Traitement : Insee, PSAR Analyse territoriale • Réalisation : CGET 2018

L'accès à la propriété et/ou à un logement plus grand est un des moteurs principaux des mobilités résidentielles. Toutefois, toutes les très grandes aires urbaines n'offrent pas les mêmes perspectives en la matière. Ce sont les aires urbaines de Rouen, Toulouse, Rennes et Nantes,

et dans une moindre mesure Lyon, qui permettent le plus ce type de trajectoire résidentielle. À l'inverse, celles de Marseille-Aix, Douai-Lens, Toulon et Avignon se distinguent par des mobilités associées à une faible progression de la taille du logement et à un faible accès à la propriété.

Mixité ou entre-soi ? Quand les mobilités résidentielles accroissent la spécialisation sociodémographique des territoires

La tendance globale de tous les groupes sociaux (hormis les étudiants) à se déconcentrer vers des zones moins denses par le jeu des migrations n'est pas gage d'une plus grande mixité : au contraire, les différents profils d'individus ont tendance à se regrouper dans des territoires distincts lorsqu'ils déménagent. Ainsi, à rebours d'un brassage de la population, les mobilités résidentielles ont pour effet d'accroître la spécialisation sociodémographique des espaces.

« Qui se ressemble s'assemble »

Dans tous les groupes sociaux à l'exception des cadres et des professions intermédiaires, les mobilités résidentielles effectuées en 2014 ont conduit les individus à déménager de préférence vers les intercommunalités où le groupe auquel ils appartiennent était déjà très présent⁹. Même si les différents groupes se desserrent, au sens où ils déménagent globalement vers des espaces moins denses (voir ci-avant), leurs flux résidentiels les conduisent à aller vers des espaces différents, au sein desquels les individus d'une même catégorie se regroupent entre eux.

La tendance est particulièrement prononcée pour les retraités, les étudiants, les ouvriers et les employés : par le jeu des migrations, c'est dans les intercommunalités où ils sont déjà les plus nombreux que leur part a le plus augmenté. À l'inverse, c'est dans celles où ils sont les moins nombreux que leur proportion a le plus baissé. **Ainsi, les mobilités résidentielles tendent à accroître les contrastes de répartition spatiale des différents groupes sociaux.**

Ce constat est valable pour toutes les catégories de la population hormis les cadres et les professions intermédiaires. Pour ces derniers, les mobilités résidentielles ont plutôt tendance à faire légèrement baisser leur part dans les intercommunalités où ils sont les plus nombreux. En cause, leur forte concentration spatiale : ces deux groupes étant très concentrés dans les pôles urbains, très denses, leurs migrations les conduisent à déménager vers certaines couronnes de ces pôles, où la densité est un peu inférieure et leur groupe social un peu moins présent.

En revanche, à l'instar des autres groupes leur part diminue légèrement sous l'effet des migrations dans les espaces où ils sont les moins nombreux. On ne peut donc pas vraiment parler d'un rééquilibrage de la présence des cadres (et des professions intermédiaires) sur le territoire national par le jeu des migrations : tout au plus, ce groupe se redéploie quelque peu à proximité des espaces où il est très présent.

En somme, par le jeu des mobilités, tous les groupes socioprofessionnels renforcent leur présence dans les intercommunalités où ils sont déjà nombreux – ou à proximité de celles-ci, pour les cadres et professions intermédiaires – et, au contraire, la diminuent dans les intercommunalités où ils sont déjà peu nombreux. Les mobilités résidentielles ont alors pour effet d'accentuer la séparation spatiale des différents groupes de population et d'accroître la spécialisation sociodémographique des territoires.

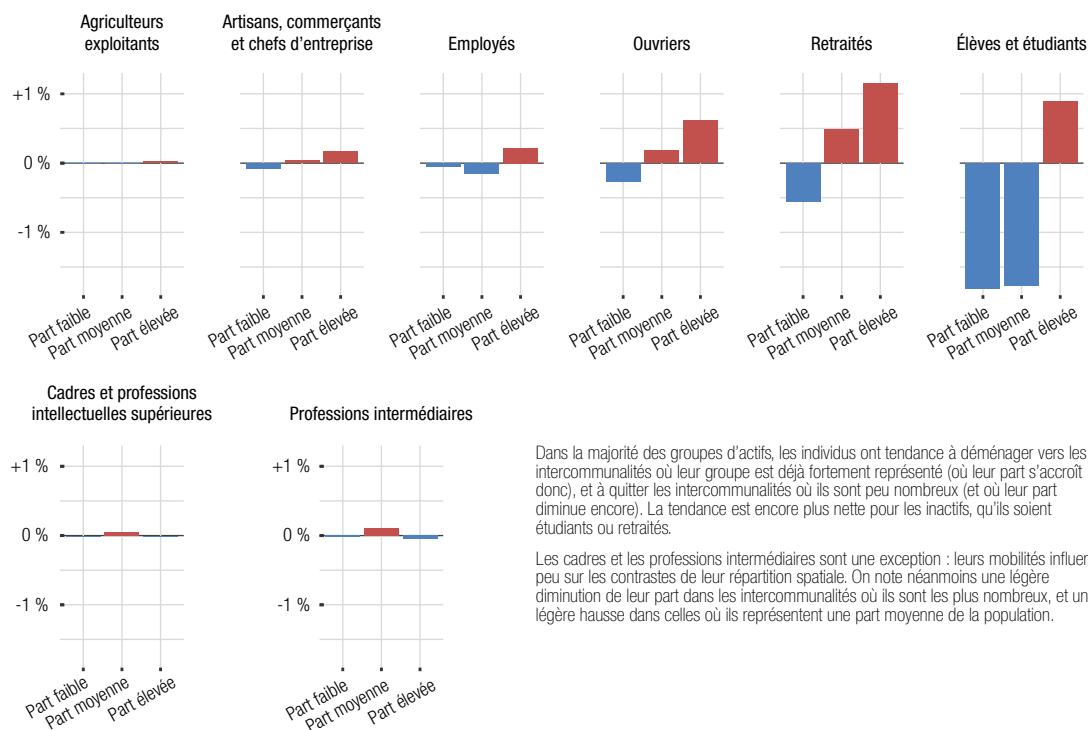
Note

⁹ Les mêmes calculs, menés sur les déménagements ayant eu lieu entre 2003 et 2008, donnent des résultats similaires : la tendance au regroupement des individus d'une même catégorie est bien une tendance de fond.

Les mobilités résidentielles renforcent les contrastes de répartition des différents groupes sociaux

Évolution de la part de chaque groupe socioprofessionnel sous l'effet des mobilités résidentielles en 2014

Selon leur répartition initiale dans les intercommunalités



Dans la majorité des groupes d'actifs, les individus ont tendance à déménager vers les intercommunalités où leur groupe est déjà fortement représenté (où leur part s'accroît donc), et à quitter les intercommunalités où ils sont peu nombreux (et où leur part diminue encore). La tendance est encore plus nette pour les inactifs, qu'ils soient étudiants ou retraités.

Les cadres et les professions intermédiaires sont une exception : leurs mobilités influent peu sur les contrastes de leur répartition spatiale. On note néanmoins une légère diminution de leur part dans les intercommunalités où ils sont les plus nombreux, et une légère hausse dans celles où ils représentent une part moyenne de la population.



POUR MIEUX COMPRENDRE

Les intercommunalités ont été réparties par tiers en fonction de la part de chaque groupe socioprofessionnel au sein de la population (faible, moyenne, élevée). Ces classes diffèrent donc d'un groupe à l'autre : les EPCI qui affichent la plus forte part d'artisans dans leur population ne sont pas les mêmes que ceux qui affichent la plus forte part de cadres ou de retraités. Pour chaque classe d'EPCI, on regarde ensuite si la part du groupe socioprofessionnel y a augmenté ou diminué sous l'effet des mobilités résidentielles.

Source : Insee, RP 2014 - Mobilités résidentielles internes (les échanges avec l'étranger ne sont pas pris en compte)

Traitement : Observatoire des territoires • **Réalisation :** CGET 2018

«Par le jeu des mobilités, tous les groupes socio-professionnels renforcent leur présence dans les territoires où ils sont déjà nombreux, et la diminuent là où ils sont déjà peu nombreux».

Les mobilités résidentielles accentuent les contrastes de localisation des différents groupes sociaux

Pour montrer la manière dont ces évolutions se traduisent dans les territoires, l'analyse qui suit compare, pour quatre profils de population caractéristiques (étudiants, cadres, ouvriers, retraités), la part qu'ils représentent dans chaque intercommunalité, et l'évolution de cette part sous l'effet des migrations. Afin de faciliter la lecture, seules les intercommunalités où les contrastes sont les plus marqués ont été retenues (c'est-à-dire, celles où la part d'un groupe est particulièrement forte ou faible, et où cette part a sensiblement augmenté ou baissé par le jeu des migrations).

Des grandes villes bientôt réservées aux étudiants et aux cadres ?

Les étudiants sont la catégorie de population la plus mobile, mais aussi celle qui se rassemble le plus en déménageant. En effet, leurs mobilités renforcent leur présence dans une trentaine de pôles universitaires – au premier chef desquels la capitale – quand la part de toutes les autres catégories de population y décroît dans le même temps. De manière symétrique, les migrations des étudiants font baisser leur part dans un très grand nombre d'intercommunalités peu denses, où ils sont déjà peu nombreux (notamment au Sud de la Loire), mais aussi dans les intercommunalités périurbaines des grandes aires urbaines ou encore dans les Dom, où ils sont plus nombreux. À noter que ces étudiants, une fois leur diplôme obtenu, viennent souvent renforcer le groupe des cadres qui résident dans les grandes villes... avant de les quitter pour leur proche périphérie où le logement est plus accessible.

Mobilités des cadres : la sociologie des métropoles «déborde» sur leur proche périphérie

Dans la plupart des métropoles institutionnelles (et plus particulièrement Rennes, Toulouse, Strasbourg ou Grenoble), la part des cadres est en baisse sous l'effet de leurs mobilités. Celles-ci les conduisent prioritairement vers des intercommunalités situées en périphérie immédiate des métropoles, où ils sont déjà très nombreux et accroissent leur part. C'est le cas dans l'ouest du Grand Paris, autour de Strasbourg, Lyon, Genève, Bordeaux, Toulouse, ou encore Rennes. Mais le mouvement de périurbanisation s'arrête là : dans les intercommunalités les

plus éloignées des grandes aires urbaines, où les cadres sont peu nombreux, leur part baisse encore davantage sous l'effet des migrations. Ces dynamiques illustrent bien le processus d'élargissement de l'aire d'influence des plus grandes villes : ce ne sont désormais plus les métropoles qui concentrent les cadres, mais de plus en plus les métropoles et certains de leurs espaces périurbains proches. Les intercommunalités périurbaines plus éloignées des grandes villes et les intercommunalités rurales sont, quant à elles, davantage investies par les classes populaires.

Les ouvriers renforcent leur présence dans les intercommunalités périurbaines et rurales de la moitié Nord du pays

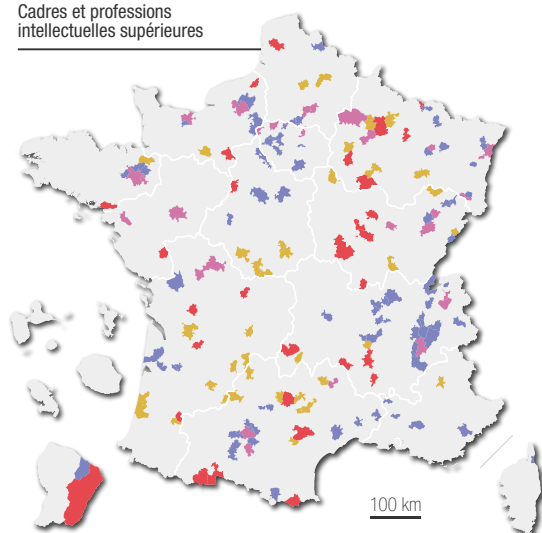
Les ouvriers sont une catégorie de population moins mobile, et qui a tendance à effectuer des mobilités résidentielles de faible portée. Leur impact sur l'évolution de la répartition spatiale de ce groupe est toutefois bien supérieur à celui des cadres. En effet, les mobilités des ouvriers accentuent la diminution de leur part dans certaines agglomérations traditionnellement ouvrières, où ils ne sont déjà plus très nombreux (Nancy, Amiens, Montluçon, Lannion, etc.) et accroissent leur proportion dans la quasi-totalité des intercommunalités périurbaines ou rurales de la moitié Nord du pays, où ils sont déjà surreprésentés. Cette relocalisation des ménages ouvriers en périphérie des agglomérations traduit en partie la déconcentration des emplois productifs, et peut contraindre leur capacité à accéder à l'emploi ou à d'autres ressources (voir le zoom sur les déplacements quotidiens).

Les retraités déménagent des grandes villes et des campagnes vers les petites villes du Sud-Ouest

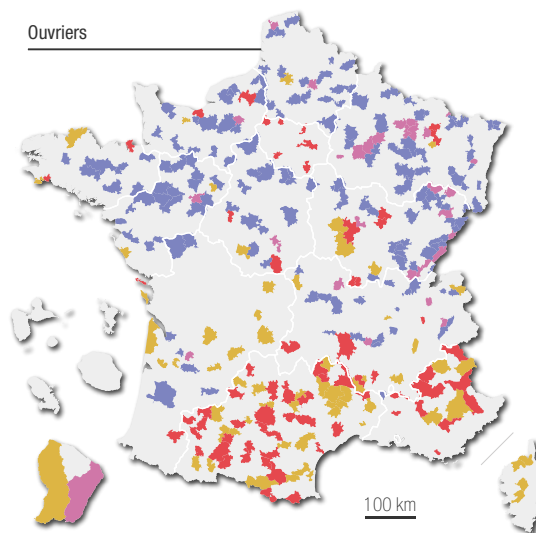
Les retraités sont peu mobiles, mais ont globalement tendance à déménager loin. Leurs mobilités sont à l'origine de recompositions sociodémographiques importantes. Elles sont à peu de chose près le miroir inverse de celles des étudiants : par le jeu des mobilités résidentielles, leur part diminue considérablement dans les métropoles et dans leur périphérie immédiate (et plus largement en Île-de-France), où ils sont déjà peu concentrés, et se renforce par contre dans les intercommunalités situées plus à l'écart des grandes aires urbaines, plus particulièrement sur les littoraux et dans le quart Sud-Ouest du pays.

Des mobilités résidentielles qui accentuent les contrastes de répartition des groupes socioprofessionnels

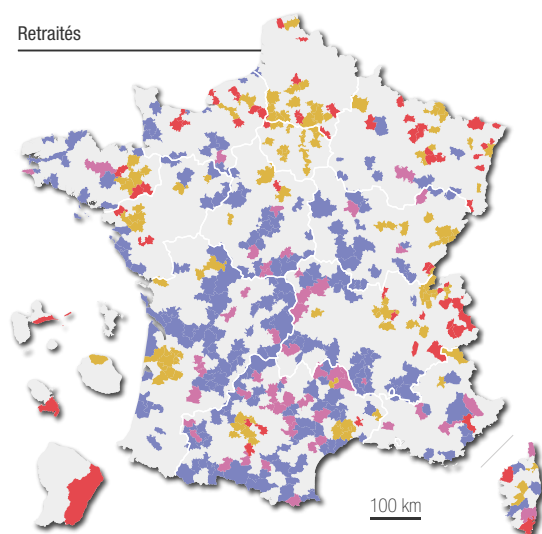
Cadres et professions intellectuelles supérieures



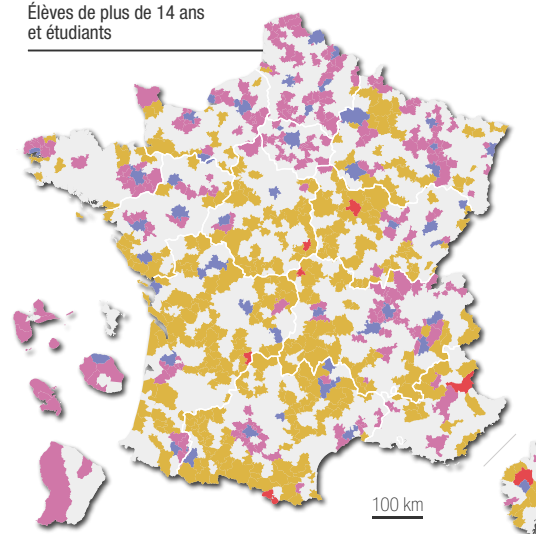
Ouvriers



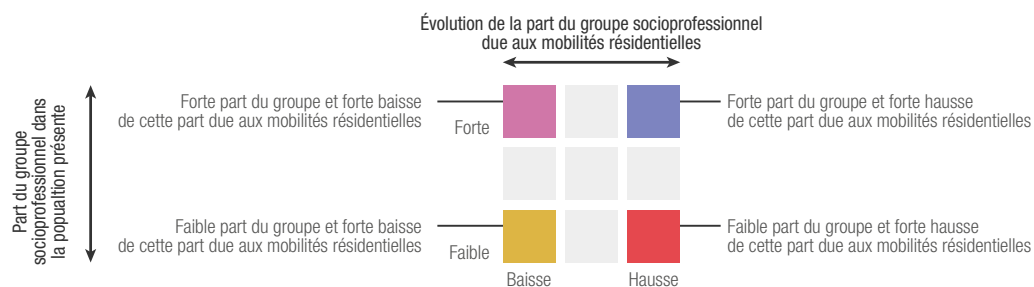
Retraités



Élèves de plus de 14 ans et étudiants



Croisement entre la part du groupe socioprofessionnel dans la population présente et l'évolution de cette part due aux mobilités résidentielles en 2014 Par EPCI



Source : Insee, RP 2014 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES ET DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS : QUEL ACCÈS AUX RESSOURCES ?

À l'instar de ce que l'on observe en matière de mobilités résidentielles, les ouvriers et les employés sont, au quotidien aussi, moins mobiles que les cadres : ils se déplacent moins (4,37 déplacements par personne et par jour contre 4,64), leurs déplacements sont globalement de plus faible portée (9 km en moyenne par déplacement contre 13) et la distance globale qu'ils parcourent chaque jour est inférieure (40 km en moyenne par jour contre 61)¹. Pourtant, leur

temps de trajet quotidien a tendance à s'allonger², sous l'effet de la relocalisation conjointe de leur habitat en périphérie des pôles urbains et, de plus en plus, de leur lieu de travail³. Ces évolutions peuvent s'avérer particulièrement pénalisantes pour des ménages qui, moins mobiles⁴, dépendent davantage des ressources disponibles à proximité, et peuvent fortement contraindre leur capacité à accéder à l'emploi ou à en changer⁵.

Notes

1 Source : base unifiée des enquêtes ménages-déplacements du Cerema.

2 Le temps de trajet domicile/travail médian des ouvriers a augmenté de 2 minutes entre 2006 et 2012, contre 1 minute pour l'ensemble des actifs. Voir *Emploi et territoires*, rapport 2016 de l'Observatoire des territoires, CGET, p. 122.

3 Wengliński S., (2004), «Une mesure des disparités sociales d'accessibilité au marché de l'emploi en Île-de-France», *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°4, 539-550.

4 Outre le budget disponible pour acheter du carburant, la possession d'un véhicule est également très différenciée selon les groupes sociaux : 82% des ménages dont la personne de référence est ouvrière ou employée possèdent une voiture, contre 95% des ménages de cadres.

5 Orfeuil J.-P., (2010), «La mobilité, nouvelle question sociale?», *SociologieS*, Dossiers frontières sociales, frontières culturelles, frontières techniques, mis en ligne le 27 décembre 2010.

Conclusion

Les mobilités résidentielles reconfigurent le paysage sociodémographique français. Elles conduisent à une occupation plus homogène du territoire national, parce qu'elles ont pour effet de desserrer la population en périphérie des agglomérations¹⁰. Mais en même temps, cette déconcentration accentue la séparation spatiale entre les différents groupes sociaux.

L'observation des mobilités rappelle que les individus ne disposent pas de ressources et de contraintes équivalentes dans leurs parcours résidentiels. Pour certains ménages, souvent les moins nantis, l'arrivée

dans un territoire peut relever de la contrainte (changement d'emploi, difficulté à se loger, etc.) davantage que d'un choix opéré en fonction de critères d'attractivité territoriale. Ce caractère profondément inégalitaire de la mobilité résidentielle présente un défi pour la cohésion sociale et territoriale : cette dernière accroît les divergences entre les territoires plus qu'elle ne favorise la mixité sociale.

Note

10 À l'image de ce qui est observé en Allemagne, en Angleterre et en Europe du Nord, du fait de tendances lourdes (plus grande facilité de circulation, diminution du temps de travail, demande croissante d'espace, etc.). Voir Le Bras H., (2012), «Mobilité et attractivité territoriale : éléments pour 2040», *Territoires 2040*, n°5, CGET.

Zoom

**LES DYNAMIQUES MIGRATOIRES DANS UN ESPACE CHARNIÈRE :
LE NORD DE LA SAÔNE-ET-LOIRE***Par Jessie Dubief, Agence d'urbanisme Sud Bourgogne*

Si le solde migratoire d'un territoire reste un bon indicateur de son attractivité globale, une analyse plus fine des migrations résidentielles permet de distinguer les dynamiques plus complexes qui sont à l'œuvre en son sein. Le nord de la Saône-et-Loire¹ est, par exemple, un espace dont le solde migratoire est légèrement négatif (- 0,14 % de la population par an entre 2009 et 2014), principalement en raison du départ des jeunes. Mais ce territoire, largement, rural est attractif pour les familles avec enfants et les personnes venant du reste du département, sans réussir toutefois à compenser le départ des jeunes et des seniors vers les territoires limitrophes².

Pour les jeunes, un territoire sous l'influence de Dijon et de Lyon

Les principaux flux de mobilités résidentielles observés dans le Nord de la Saône-et-Loire concernent des jeunes (15-29 ans) qui quittent les intercommunalités les plus peuplées (le Grand Chalon et Creusot-Montceau) pour suivre leurs études ou trouver un premier emploi dans les métropoles voisines (Dijon au Nord, Lyon au Sud). Toutefois, ces EPCI restent attractifs pour les jeunes qui viennent du reste du département : Le Creusot attire ainsi des étudiants de 15 à 19 ans, notamment grâce aux établissements d'enseignement supérieur du Campus Sud Bourgogne, et Chalon-sur-Saône plutôt des jeunes de 20 à 24 ans qui entrent dans la vie active (stage, apprentissage, premier emploi). Ainsi, les villes moyennes jouent un rôle important dans la formation et l'insertion professionnelle des jeunes du département. Mais elles souffrent d'un déficit d'attractivité globale qui ne leur permet pas d'en retenir la plus grande partie, qui part se former et chercher du travail ailleurs.

Un fort mouvement de périurbanisation des ménages

Les pôles urbains (Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Montceau-les-Mines et Autun) concentrent les mouvements de population les plus importants : leur parc locatif privé leur permet de jouer le rôle de portes d'entrée sur le territoire, surtout pour les jeunes et les personnes seules venant du reste du département, mais aussi un rôle de « refuge » pour les familles monoparentales venant des communes périphériques³. Mais tous ces pôles urbains sont en déficit migratoire, en raison à la fois des départs des jeunes vers les métropoles voisines et des couples (avec ou sans enfants) vers leur périphérie : la croissance démographique se fait ainsi en dehors des villes-centres.

À la charnière de la « diagonale du vide » et du dynamisme de la vallée de la Saône

Enfin, à plus large échelle, les mobilités résidentielles du nord de la Saône-et-Loire illustrent sa position de charnière entre deux types d'espaces aux dynamiques très différenciées : à l'Ouest, les basses montagnes du Morvan ouvrent sur les espaces en décroissance de la Nièvre, de l'Yonne et de la Côte-d'Or tandis qu'à l'Est, le pôle chalon nais est intégré au dynamisme de la vallée de la Saône et de la Bresse bourguignonne. Ainsi, les EPCI de l'Est du territoire (communautés de communes Entre Saône et Grosne, Saône Doubs Bresse et Terres de Bresse) ont tous un solde migratoire positif, tiré par l'attrait exercé par leurs espaces périurbains proches des pôles d'emploi du Chalon nais. Les intercommunalités de l'Ouest sont, au contraire, en déficit migratoire et vieillissantes.

Notes

1 Le territoire du Nord de la Saône-et-Loire regroupe quatre intercommunalités (CA Le Grand Chalon, CU Creusot-Montceau, CC du Grand Autunois Morvan et CC Sud Côte Chalonnaise). Ce territoire industriel ancien constitue également un territoire de projets, notamment par sa volonté commune de se doter d'un outil d'ingénierie territoriale tel que l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne.

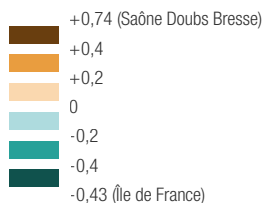
2 Pour plus de précisions, voir AUSB, (2018), « Les dynamiques de peuplement au Nord de la Saône-et-Loire », Observatoire de l'habitat.

3 Fol S., Miot Y., Vignal C. (dir.), (2014), *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques*, op. cit.

Les flux migratoires entre les intercommunalités du nord de la Saône-et-Loire, un espace charnière

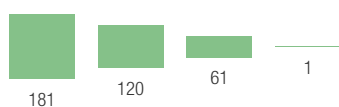
Taux d'évolution de la population due au solde migratoire apparent (moyenne annuelle 2009-2014)

En %, par intercommunalité



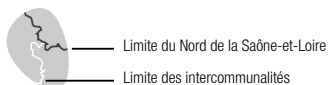
Soldes migratoires entre les intercommunalités

En nombre de personnes

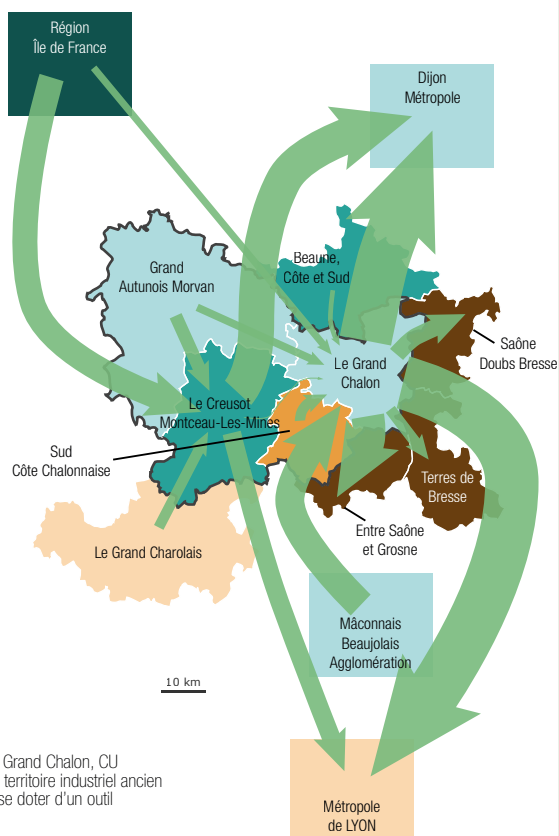


Les flèches entre deux intercommunalités sont proportionnelles au solde des échanges migratoires entre les deux espaces. À des fins de lisibilité, seuls ont été retenus les échanges (entrées + sorties) supérieurs à 200 personnes.

Découpage géographique



Le territoire du Nord de la Saône-et-Loire regroupe quatre intercommunalités (CA Le Grand Chalonnais, CU Creusot-Montceau, CC du Grand Autunois Morvan et CC Sud Côte Chalonnaise). Ce territoire industriel ancien constitue également un territoire de projets, notamment par sa volonté commune de se doter d'un outil d'ingénierie territoriale tel que l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne.



Source : Insee RP 2014 • Traitement : Agence d'urbanisme Sud Bourgogne • Réalisation : CGET 2018

5

La mobilité résidentielle : quel effet sur l'accès aux études et à l'emploi ?

Les mobilités résidentielles ont pour effet d'accroître les disparités de dynamisme migratoire et la spécialisation sociodémographique des territoires (*voir les chapitres précédents*) : elles représentent à ce titre un défi pour la cohésion territoriale. Paradoxalement, elles sont en même temps souvent présentées comme un outil au service de cette même cohésion : face à l'inégale répartition spatiale des ressources, mettre tous les citoyens en capacité de déménager pour y avoir accès serait une nécessité pour assurer des principes républicains d'égalité et de liberté, contre l'« assignation à résidence » que représenterait l'immobilité. Ce chapitre montre que les effets de la mobilité – analysés ici sous le prisme de l'accès aux études et à l'emploi – varient considérablement selon le profil des individus : ressource pour les uns, elle peut au contraire s'avérer pénalisante pour d'autres.

88 Déménager pour accéder aux études supérieures et débiter sa vie active : des parcours façonnés par les ressources territoriales et sociales

97 Pour la population active, des mobilités résidentielles plutôt associées à une déstabilisation des trajectoires professionnelles

105 Mobilité des chômeurs : quel effet sur le retour à l'emploi ?

Déménager pour accéder aux études supérieures et débiter sa vie active : des parcours façonnés par les ressources territoriales et sociales

L'accès aux études et l'insertion dans la vie active sont des moments charnières qui rendent souvent nécessaire une mobilité résidentielle : c'est pour cela que les jeunes sont la classe d'âge la plus mobile, mais aussi celle qui déménage le plus loin¹.

Grâce aux données des enquêtes Génération du Céreq (voir encadré Méthodologie), il est possible de suivre les parcours territoriaux des étudiants du supérieur et des jeunes diplômés. Ces mobilités résidentielles – et, dans certains cas, les mobilités quotidiennes² – apparaissent comme la traduction de l'inégale répartition spatiale des établissements d'enseignement supérieur. Elles sont également fortement tributaires du capital social des individus : certains utilisent la mobilité comme une stratégie pour faciliter leur insertion professionnelle, quand d'autres s'inscrivent davantage dans leur territoire d'origine pour entrer dans la vie active.

Des mobilités d'études supérieures liées au niveau de l'offre locale

Près d'un bachelier sur deux achève ses études supérieures dans un autre département que celui où il a passé le baccalauréat. Ces mobilités sont intrinsèquement liées à la répartition de l'offre de formation sur le territoire : plus l'offre est faible par rapport au nombre

de bacheliers d'un département³, plus ces derniers doivent en changer pour suivre des études supérieures.

Ainsi, dans les départements qui abritent les grands pôles d'enseignement supérieur, où l'offre de formation est excédentaire par rapport au nombre de bacheliers, le taux de mobiles en cours d'études est inférieur à 35%, voire à 20% en Île-de-France et dans le Nord, contre 47% en moyenne nationale. Certains départements se distinguent par une offre de formation particulièrement excédentaire par rapport au nombre de bacheliers : la Haute-Garonne, l'Hérault, la Vienne et la Côte-d'Or. À l'inverse, certains départements voient partir plus de 80% de leurs bacheliers au cours des études supérieures. Ce sont des départements plutôt ruraux ou montagneux (Tarn-et-Garonne, Dordogne, Cantal, Indre, Loir-et-Cher, Allier, Yonne, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Ardèche, Vosges), ou bien limitrophes de gros pôles d'enseignement supérieur (Landes, Côtes-d'Armor, Manche, Eure, Eure-et-Loir, Ain, Haute-Saône, Deux-Sèvres). Dans le cas des départements limitrophes, il est probable qu'une partie des étudiants n'ait pas déménagé et fasse des navettes quotidiennes jusqu'à leur lieu d'étude.

47 %

DES BACHELIERS ACHÈVENT LEURS
ÉTUDES DANS UN AUTRE
DÉPARTEMENT QUE CELUI OÙ ILS ONT
PASSÉ LE BAC.

Notes

1 Voir le chapitre 1.

2 Les données des enquêtes Génération indiquent le lieu de l'établissement où les étudiants achèvent leurs études supérieures, et non leur lieu de résidence à ce moment-là. Dans certains cas, le lieu de résidence peut rester identique à celui du baccalauréat, l'étudiant faisant la navette chaque jour avec un département voisin (voir l'encadré Méthodologie).

3 L'offre de formation correspond ici au nombre d'étudiants inscrits en première année dans les établissements d'enseignement supérieur (soit un proxy du nombre de places disponibles). La «demande» est appréhendée à partir de l'effectif théorique de bacheliers poursuivant dans le supérieur, compte tenu de la répartition par série des bacheliers de chaque département, et du taux de poursuite (national) dans l'enseignement supérieur selon la série.

MÉTHODOLOGIE

Génération, un dispositif d'enquêtes sur les parcours des étudiants du supérieur et l'insertion des jeunes diplômés

L'étude du parcours des étudiants et jeunes diplômés a été réalisée dans le cadre de ce rapport par Mélanie Vignale et Arnaud Dupray (Centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications – Céreq) à partir des enquêtes Génération. Ce dispositif consiste à interroger un échantillon représentatif des jeunes sortant de formation initiale, dont il permet de connaître le département de résidence au moment de l'obtention du baccalauréat, le département de l'établissement de fin d'études et celui dans lequel ils résident trois ans après la fin de leurs études. Les jeunes qualifiés de « mobiles » sont ceux qui ont achevé leurs études supérieures ou résident trois ans après la fin de celles-ci dans un autre département que celui où ils ont obtenu leur baccalauréat.

Champ

Les analyses présentées ici exploitent les enquêtes de 2007 et de 2013, portant respectivement sur les générations ayant terminé leurs études en 2004 et en 2010. Ces deux enquêtes ont été empilées afin d'augmenter la taille de l'échantillon et de disposer d'un effectif d'analyse suffisant par département¹. Les Dom ont été exclus du champ de l'étude dans la mesure où la mobilité des ultramarins à longue distance est difficilement comparable à celle observée sur le territoire métropolitain : celle-ci fait l'objet d'un encadré dédié en fin de chapitre. L'échantillon final porte sur 31700 jeunes résidant en France métropolitaine au moment du bac et à la fin de leurs études, et ayant poursuivi des études dans l'enseignement supérieur, à l'exception des diplômés de doctorat².

Certains départements ont été fusionnés pour les besoins de l'analyse :

- les huit départements franciliens, entre lesquels le réseau de transports facilite les déplacements au point d'effacer les frontières départementales;
- les deux départements corses, parce que les logiques de mobilité internes à l'île diffèrent de celles des mobilités vers le continent (notamment parce que la seule université se situe en Haute-Corse, rendant le changement de département obligatoire pour une grande partie des bacheliers de Corse du Sud).

Précautions

Les enquêtes Génération ne permettent pas de connaître plusieurs données telles que :

- *le lieu de résidence à la fin des études*. Seule la localisation de l'établissement de fin d'études est connue, or elle peut différer du lieu de résidence (par exemple dans le cas de jeunes qui effectuent des navettes quotidiennes entre leur département de résidence – qui lui, reste inchangé – et le département voisin où ils suivent leurs études). Les mobilités interdépartementales étudiées, qu'elles soient résidentielles ou non, permettent néanmoins de savoir dans quelle mesure les bacheliers trouvent dans leur environnement local les ressources nécessaires pour étudier dans le supérieur;
- *le moment de la mobilité*. L'enquête ne permet pas de savoir si la mobilité a été réalisée dès le début des études supérieures, ou entre la licence et le master. Elle ne permet pas non plus de connaître les éventuelles mobilités transitoires entre les trois dates de collecte de l'information (un bachelier qui a suivi une partie de son cursus dans un autre département mais est revenu ensuite dans son département d'origine pour y achever ses études sera compté comme non mobile);
- *les mobilités internes à un même département*.

Notes

1 La relative stabilité des mouvements observés au travers des enquêtes Génération depuis 1998 (Bernela et Bonnal, 2017) autorise à mobiliser les données de Génération 2004, d'autant plus que les opérations de développement de l'offre supérieure sur l'ensemble du territoire (type plan U2000) sont antérieures à cette date.

2 Les diplômés de doctorat ont été exclus de l'analyse car il est souvent délicat de séparer ce programme d'études d'une première expérience professionnelle, notamment pour les étudiants dont la thèse est financée : mobilité d'études et mobilité d'insertion deviennent alors plus indistinctes.

L'analyse de la mobilité estudiantine en fonction des catégories du zonage en aires urbaines illustre le caractère structurant du contraste entre les grandes villes, les plus petites, et les communes rurales :

- **les jeunes ayant passé leur bac dans les très grandes aires urbaines sont les moins mobiles** (seuls 17% des bacheliers de l'AU de Paris étudient dans un département différent de celui où ils ont passé le bac et 36% en moyenne dans les autres aires urbaines de plus de 500 000 habitants, contre près d'un sur deux à l'échelle nationale);
- le taux de bacheliers mobiles est d'autant plus élevé que la taille de l'aire urbaine est modeste (67% de mobiles parmi les bacheliers des petites et moyennes aires urbaines, soit 20 points de plus que la moyenne nationale);
- c'est dans les communes hors influences des pôles que le taux de bacheliers mobiles est le plus élevé (70%).

70%

DES BACHELIERS RURAUX ACHÈVENT LEURS ÉTUDES DANS UN AUTRE DÉPARTEMENT QUE CELUI OÙ ILS ONT PASSÉ LE BAC.

Les bacheliers provenant des principales aires urbaines, quoique globalement moins mobiles que ceux qui ont passé leur bac dans d'autres types de territoires, déménagent plus loin en cas de mobilité. Entre le bac et la fin des études, les bacheliers quittant l'aire urbaine de Paris parcourent une distance médiane de 380 km et ceux des autres très grandes aires urbaines 280 km, contre entre 130 et 160 km dans les autres types de communes. De plus, seul un tiers des bacheliers mobiles des plus grandes aires urbaines se dirige vers un département limitrophe, contre plus de la moitié dans les autres catégories d'espace.

«Quand ils déménagent, les bacheliers issus des plus grandes aires urbaines vont plus loin que les autres».

En somme, les mobilités estudiantines obéissent aux mêmes logiques que le reste des mobilités résidentielles⁴ : elles sont structurées en deux systèmes parallèles, l'un et l'autre concernant des profils de population différents.

• **Le premier relie entre elles les plus grandes aires urbaines françaises, au travers d'importants flux croisés d'étudiants**⁵. Les jeunes y sont moins souvent mobiles en cours d'études supérieures, disposant d'une offre de formation plus étoffée sur place, mais ils parcourent de longues distances en cas de mobilité, en rejoignant une autre des principales aires urbaines. Ce fonctionnement en réseau découle pour partie de la concentration des formations de troisième cycle dans les plus grandes villes, mais aussi du rattachement de segments de spécialité de formation à des tissus d'activités concentrés dans ces grandes aires (l'aéronautique à Toulouse, l'ingénierie à Grenoble, etc.).

• **Le second, plus local, relie les petites et moyennes aires et les communes hors influence des pôles, mais aussi les communes multipolarisées des grandes aires** qui sont, par définition, sous l'influence de diverses grandes aires urbaines proches. Les bacheliers y sont plus mobiles mais y effectuent des mobilités de plus courte portée, pour accéder à une offre de formation plus disséminée sur le territoire, le plus souvent dans un département voisin, n'impliquant donc pas nécessairement un déménagement.

Les autres grandes aires urbaines, quant à elles, empruntent des caractéristiques aux deux systèmes : plus de la moitié des jeunes les quittent en cours d'études supérieures, en parcourant des distances à peine plus importantes que dans les espaces isolés (distance médiane de 160 km contre 150). Dans le même temps, elles apparaissent clairement plus connectées au réseau des dix-sept plus grandes aires urbaines qu'aux autres grandes aires, puisque 58% des jeunes y achèvent leurs études. Ainsi, ces grandes aires urbaines de taille plus modeste semblent constituer un maillon qui relie les deux systèmes de mobilité identifiés.

Notes

4 Voir le chapitre 3.

5 En moyenne six à sept bacheliers sur dix issus des aires urbaines de plus de 500 000 habitants déménagent vers une autre de ces aires. Les bacheliers mobiles issus des petites et moyennes aires ou des communes hors influence des pôles sont, quant à eux, bien moins nombreux à terminer leurs études dans une des plus grandes aires urbaines (respectivement 50% et 44%).

Part des bacheliers mobiles et distance parcourue selon le type d'espace d'origine

Type de commune de résidence au moment du bac	Part des jeunes enquêtés	Taux de mobiles entre bac et fin des études	Distance médiane parcourue par les bacheliers quittant le département	Part des mobilités vers un département limitrophe
Aire urbaine de Paris	18 %	17 %	376 km	18 %
Grandes aires urbaines de plus de 500 000 hab. (hors Paris)	23 %	36 %	284 km	33 %
Autres grandes aires urbaines	38 %	58 % (*)	165 km (*)	46 % (*)
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	5 %	58 %	126 km	60 %
Moyennes et petites aires urbaines	12 %	67 %	146 km	55 %
Communes isolées, hors influence des pôles	4 %	70 %	148 km	55 %
Ensemble	100 %	47 %	178 km	45 %

Source : Enquêtes Génération 2007 et 2013 à 3 ans (Céreq).

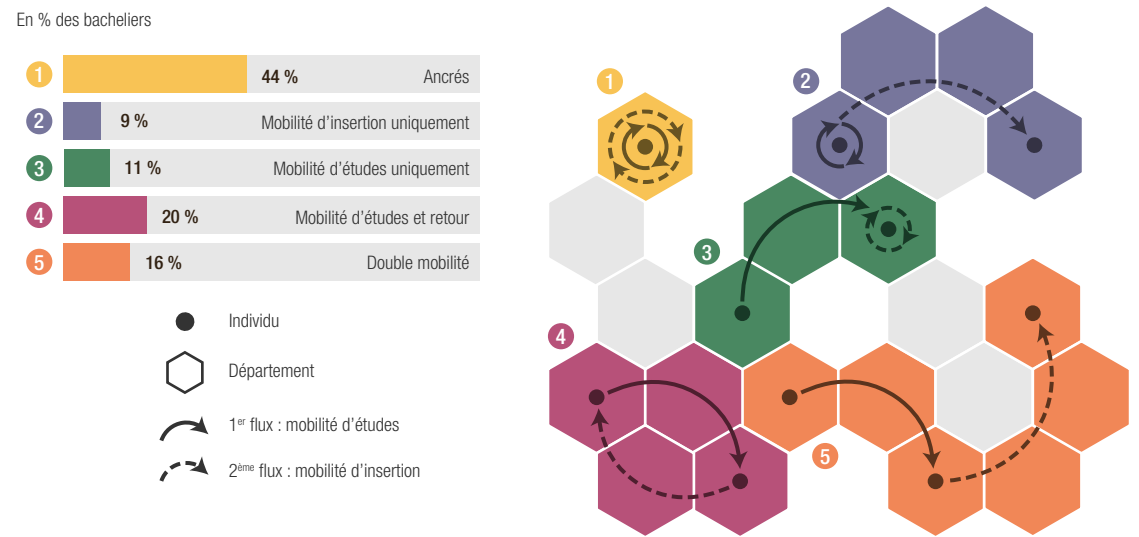
(*) **Note de lecture :** 58 % des jeunes habitant dans une commune faisant partie d'une grande aire urbaine de moins de 500 000 habitants terminent leurs études supérieures dans un autre département que celui où ils habitaient lorsqu'ils ont obtenu leur bac. Parmi ces derniers, 46 % vont dans un département limitrophe et la moitié parcourt plus de 165 km.

Mobilités d'études et entrée dans la vie active : des logiques très différenciées selon le territoire et le milieu d'origine

Ces deux systèmes de mobilité ne sont pas empruntés par les mêmes individus. En fonction de leur provenance géographique mais aussi de leur milieu social, les jeunes suivent en effet des parcours

de mobilité très différents pour accéder aux études et, plus tard, s'insérer dans la vie active. À partir des informations fournies par les enquêtes Génération (départements de résidence au bac, d'obtention du diplôme et de résidence trois ans après la fin des études), on peut identifier cinq types de parcours territoriaux, qui correspondent chacun à des profils spécifiques d'individus.

Cinq types de parcours territoriaux entre le bac et l'entrée dans la vie active



Source : Enquêtes Génération 2007 et 2013, Arnaud Dupray et Mélanie Vignale, Céreq • Réalisation : CGET 2018

Les parcours de mobilité selon le type d'espace de résidence des bacheliers

	Ancrés	Mobilité d'études puis retour	Mobilité d'insertion uniquement	Double mobilité	Mobilité d'études uniquement	Total
Aire urbaine de Paris	76%	10%	7%	4%	3%	100%
Grandes aires urbaines de plus de 500 000 hab. (hors Paris)	52% ^(*)	15%	12%	13%	8%	100%
Autres grandes aires urbaines	32%	24%	9%	21%	14%	100%
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	35%	30%	7%	16%	12%	100%
Petites et moyennes aires urbaines	26%	28%	8%	23%	15%	100%
Communes isolées	25%	31%	5%	25%	14%	100%

Source : enquêtes Génération 2004 et 2010 à 3 ans (Céreq).

(*) **Note de lecture** : parmi les jeunes résidant dans une commune appartenant à une grande aire urbaine de plus de 500 000 habitats (hors Paris) au moment de leur bac, 52% ont un parcours «ancré», c'est-à-dire qu'ils terminent leurs études et résident dans leur département d'origine trois ans après l'obtention de leur diplôme.

- **Pas de mobilité pour la majorité des bacheliers des plus grandes aires urbaines**

Tout d'abord, il importe de souligner que seule une petite majorité d'étudiants est mobile⁶ : en effet, 44 % des bacheliers enquêtés (nommés ici les «ancrés») suivent leurs études et débutent leur vie active dans le même département que celui dans lequel ils ont passé leur baccalauréat. Comme pour les mobilités estudiantines, c'est pour les bacheliers des plus grandes aires urbaines que ces parcours «ancrés» sont les plus fréquents, celles-ci offrant un large éventail d'opportunités de formation et d'emploi. Cet «ancrage» territorial concerne même les trois quarts des bacheliers issus de l'aire urbaine de Paris.

- **Après les études, des retours fréquents aux petites et moyennes aires urbaines et aux communes rurales**

Un bachelier sur cinq change de département au cours de ses études supérieures⁷ puis revient dans le département où il a passé le bac pour entamer sa vie active («mobilité d'études et retour»). C'est la trajectoire principale des jeunes ayant passé leur bac dans une petite ou moyenne aire urbaine ou dans une commune hors influence des pôles (respectivement 28 % et 31 %). Ceux-ci vont chercher ailleurs une offre de formation inexistante ou trop restreinte dans leur département d'origine, mais c'est bien au sein de ce dernier qu'ils s'insèrent ou cherchent à s'insérer. En additionnant ces deux types de parcours, on constate que **la majorité des bacheliers (64 %) entament leur vie active dans le département où ils ont passé leur bac**, soit parce qu'ils ne l'ont pas quitté, soit parce qu'ils y sont revenus après avoir étudié dans un autre département.

64 %

DES BACHELIERS COMMENCENT LEUR VIE ACTIVE DANS LE DÉPARTEMENT OÙ ILS ONT PASSÉ LE BAC.

Notes

⁶ Rappelons cependant que les données de l'enquête Génération ne permettent pas de repérer les mobilités aller/retour qui auraient lieu dans l'intervalle entre les moments de l'enquête (bac, fin des études et trois ans après).

⁷ Éventuellement en effectuant des navettes domicile-études : pour rappel, on connaît le département de l'établissement d'obtention du diplôme de fin d'études et non le lieu de résidence de l'étudiant à ce moment. L'étudiant peut donc ne pas avoir changé de domicile et étudier dans un établissement situé dans un département voisin.

- **Les parcours de double mobilité sont plus fréquents pour les bacheliers issus des petites et moyennes aires urbaines et des communes isolées**

À l'inverse, 16 % des bacheliers suivent des parcours de «double mobilité» : ils se déplacent pour leurs études supérieures et, à nouveau, au moment de l'entrée dans la vie active. Ce parcours concerne environ le quart des jeunes issus des petites et moyennes aires ou des communes isolées, ainsi que 20 % des bacheliers des grandes aires urbaines de moins de 500 000 habitants.

- **Des mobilités d'études qui anticipent l'insertion professionnelle**

D'autres en revanche réussissent à s'insérer à l'endroit où ils ont achevé leurs études supérieures après une mobilité («mobilité d'études uniquement», 11 %). Ces jeunes se singularisent en déménageant de préférence vers les plus grandes aires urbaines au moment de leurs études : les trois quarts d'entre eux y suivent tout ou partie de leurs études, contre seulement un sur deux (53 %) parmi les autres étudiants mobiles. Ces jeunes semblent mettre en œuvre une stratégie d'anticipation en rejoignant des espaces comportant à la fois une offre de formation abondante et un marché du travail riche en opportunités d'emplois.

- **Quelques mobilités au moment de l'insertion**

Enfin, le parcours le moins fréquent (9 % des bacheliers) correspond à des jeunes qui ont suivi leurs études supérieures dans le département où ils ont passé leur bac et n'ont déménagé qu'au moment de l'entrée dans la vie active («mobilité d'insertion uniquement»).

Outre le territoire d'origine des jeunes diplômés, qui oriente le type de parcours en fonction des ressources disponibles (offre de formation, possibilité d'insertion), la mobilité est aussi liée à leur milieu social d'origine et à leur parcours scolaire, ces deux dimensions conditionnant en partie leurs ambitions de poursuite d'études. Or, **l'analyse des caractéristiques sociales des jeunes donne une vision de la mobilité qui nuance l'approche par types de territoire.**

Les parcours de mobilité selon les caractéristiques des jeunes diplômés

	Père cadre	Père né à l'étranger	Bac général	Mention au bac	Pas de diplôme du sup.	Diplômés du supérieur court	Diplômés d'une école d'ingénieur ou de commerce
Ancrés	23 % ^(*)	9 %	54 %	32 % ^(*)	31 %	49 %	4 %
Mobilité d'études et retour	23 %	4 %	64 %	39 %	22 %	49 %	10 %
Mobilité d'insertion uniquement	27 %	5 %	62 %	38 %	23 %	47 %	8 %
Double mobilité	34 %	2 %	77 %	50 %	13 %	34 %	22 %
Mobilité d'études uniquement	33 %	4 %	78 %	46 %	14 %	39 %	13 %
Ensemble des enquêtés	26 %	6 %	63 %	38 %	24 %	45 %	9 %

Source : Enquêtes Génération 2007 et 2013 à 3 ans (Céreq).

(*) Note de lecture : 23 % des jeunes relevant du parcours «ancrés» ont un père cadre et 32 % ont obtenu leur bac avec mention.

L'approche territoriale montre que la possibilité de rester dans son département d'origine en début de vie active semble en grande partie réservée aux jeunes issus des plus grandes aires urbaines, mieux pourvues en emploi. L'approche par les caractéristiques sociales montre, quant à elle, que l'ancrage concerne surtout les jeunes les moins favorisés et les moins performants scolairement. En effet, moins d'un quart des «ancrés» ont un père cadre (contre 26 % en moyenne), 9 % sont enfants d'immigré (contre 6 %), à peine plus de la moitié d'entre eux sont titulaires d'un bac général (contre 63 %) et leurs résultats au bac sont en deçà de ceux des autres. Enfin, près du tiers d'entre eux échoue dans l'enseignement supérieur et seuls 4 % accèdent à un diplôme de grande école. Leur profil se révèle assez comparable à celui des jeunes qui suivent deux autres types de parcours («mobilité d'études et retour» et «mobilité d'insertion uniquement»).

Les caractéristiques de ces parcours et des jeunes qui les empruntent semblent indiquer que, pour ces derniers, la mobilité est plus difficile et que c'est plutôt par défaut que l'insertion professionnelle se fait dans le territoire d'origine. Pour ceux qui ont changé de département, les mobilités effectuées ont sans doute été moins stratégiques que contraintes, soit par l'absence d'offre de formation supérieure adéquate dans le département d'origine, soit du

fait de l'étroitesse du marché du travail local pour ceux qui partent au moment de l'insertion. Cette plus faible mobilité peut résulter tout à la fois d'un bagage scolaire plus limité et d'un capital économique et social insuffisant pour chercher des opportunités à longue distance⁸, dans des départements où l'environnement social et relationnel serait à reconstituer.

«L'ancrage territorial concerne surtout les jeunes les moins favorisés et les moins performants scolairement.»

Note

8 En effet, même pour ceux qui partent étudier ailleurs, la distance de poursuite d'études se révèle bien moins importante que pour les deux autres profils de mobilité d'études : 140 km contre respectivement 250 et 200 km.

De la même manière, quand l'approche territoriale semble placer la double mobilité (au moment des études et de l'insertion) du côté d'une contrainte subie par les jeunes issus de territoires où l'offre de formation et les opportunités d'emploi sont faibles, l'analyse de leurs caractéristiques sociologiques révèle qu'elle est surtout l'apanage des mieux nantis. Les jeunes «doublement mobiles» sont en moyenne les plus favorisés en termes d'origine sociale (un tiers d'entre eux ont un père cadre), de parcours scolaire (prédominance des séries générales, bac obtenu avec mention pour la moitié d'entre eux) et de réalisation dans le supérieur (peu d'échec, poursuite fréquente d'études longues). Ils le sont encore plus dans les très grandes aires urbaines⁹. Le profil de ces jeunes les rapproche de ceux qui ont changé de département uniquement pour leurs études et s'insèrent dans celui où ils ont obtenu leur diplôme.

En somme, les jeunes «doublement mobiles» et ceux qui effectuent une «mobilité d'études uniquement» apparaissent comme davantage dotés en capital social et scolaire, et de ce fait, mieux préparés à la mobilité. Ceci suggère que leurs parcours relèveraient davantage de mobilités stratégiques, dans un cas pour accéder successivement aux meilleures filières et établissements de formation et aux opportunités d'emplois les plus attractives, et dans l'autre, pour atteindre simultanément la formation convoitée et un bassin d'emploi dynamique.

«Les jeunes les plus mobiles sont davantage dotés en capital social et scolaire, et de ce fait, mieux préparés à la mobilité.»

C'est donc seulement en croisant les approches territoriale et sociologique que l'on peut envisager les enjeux liés aux parcours de mobilité des jeunes. Pour les moins favorisés, peu enclins à la mobilité, le fait de résider dans une grande agglomération peut représenter une chance, car l'accès à la formation et à l'emploi y est plus aisé. Pour ceux qui proviennent de plus petites villes et de communes rurales en revanche, la mobilité est souvent un passage obligé du fait de l'absence de ressources sur place, mais c'est bien dans leur territoire d'origine qu'ils cherchent à s'insérer, sans doute parce qu'ils y bénéficient de relations propres à faciliter leur entrée dans la vie active.

Ce constat rappelle l'enjeu central que représente la répartition de l'appareil de formation sur le territoire : pour les moins nantis, l'incapacité à accéder aux études à proximité de chez soi peut constituer souvent un motif de renoncement à la poursuite d'études supérieures¹⁰. Il en va tout autrement des jeunes qui sont les plus dotés en capital économique et social : quel que soit l'espace dont ils proviennent, ils sont en mesure d'utiliser la mobilité comme un outil stratégique pour favoriser leur réussite professionnelle.

Notes

9 Les jeunes «doublement mobiles» issus des très grandes aires urbaines ont en moyenne un profil plus favorisé que ceux qui proviennent des aires urbaines plus petites ou de communes rurales. Ils sont bien plus souvent fils de cadre, et un peu plus souvent titulaires d'un bac général ou d'une mention. Les distances médianes qu'ils parcourent sont de plus longue portée, que ce soit pour la mobilité d'étude ou d'insertion.

10 Voir Fabre J., Pawlowski E., (2019) «Aller étudier ailleurs après le baccalauréat : entre effets de la géographie et de l'offre de formation», Insee Première n°1727.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ULTRAMARINS : DANS LES DOM OU EN MÉTROPOLE ?¹

Une forte aspiration à la mobilité... et au retour

Le solde migratoire des jeunes vivant dans les Dom est fortement négatif vers la métropole². Il existe en effet une tradition durable et forte de migration entre les Dom et la métropole, soutenue depuis plus d'un demi-siècle par des politiques publiques spécifiques encourageant l'émigration et nourrie par les contraintes que font peser sur les populations une offre éducative insuffisante, des marchés de l'emploi sous tension et des taux de chômage très élevés³.

Ainsi, une part importante des natifs des Dom inscrivent leurs perspectives d'avenir et leurs trajectoires de vie sur un double espace économique et social : leur département et la métropole. La moitié des natifs des Dom âgés de 18 à 34 ans déclarent être prêts à partir (ou à repartir), s'il leur était proposé un emploi ailleurs. Cette part varie toutefois très sensiblement selon le département d'enquête : elle atteint 67% en Martinique, 58% en Guadeloupe, 56% en Guyane, et seulement 41% à La Réunion. Ce sont les plus jeunes (18-24 ans) qui sont les plus déterminés : les deux tiers se disent prêts au départ, les hommes plus que les femmes. Parmi cette classe d'âge, étudiants et élèves sont davantage enclins à la mobilité que ceux qui sont entrés sur le marché du travail : les trois quarts des premiers se déclarent disposés au départ. Il faut cependant souligner que la majorité de ceux qui se déclarent prêts à partir conditionnent ce départ à la possibilité de revenir (57%). Enfin, plus des trois quarts (77%) souhaitent s'installer en métropole : seule une petite minorité envisage de s'installer à l'étranger (12%).

Des mobilités très sélectives selon le niveau de diplôme et l'origine sociale

Le passage des intentions déclarées à la mobilité effective semble être principalement conditionnée par le niveau de diplôme : plus celui-ci est élevé, plus grande est la probabilité d'une installation durable en métropole et de l'accès à un emploi

qualifié. Ainsi, une forte sélection des populations s'opère à l'occasion de ces mobilités. En réalité, il s'agit d'une double sélection – au départ et au retour – qui, pour l'essentiel, s'opère au détriment des Dom : ne partent et ne s'installent durablement dans l'Hexagone que les mieux armés pour s'insérer sur le marché du travail, tandis que les autres (moins qualifiés ou moins directement employables) partent moins et se replient plus rapidement dans leur Dom d'origine.

C'est cette double sélection qui donne sa structure particulière à la population des jeunes des Dom installés en France métropolitaine : en 2007, l'Hexagone rassemblait 42% des diplômés du supérieur de 18 à 34 ans nés dans les Dom, contre 14% des peu ou pas diplômés. Plus significatif encore, à cet âge, les diplômés du supérieur guadeloupéens, martiniquais et guyanais sont aussi nombreux en métropole que dans leur département de naissance. L'élévation générale du niveau d'instruction dans les Dom a eu pour effet positif l'augmentation continue de la part de jeunes Domiens poursuivant des études supérieures, dans leur Dom ou en métropole. Mais si, localement, l'offre universitaire s'est considérablement développée, elle reste limitée le plus souvent aux premiers cycles, conduisant nombre d'étudiants désireux de suivre un second ou un troisième cycle à s'inscrire dans une université de métropole.

« Les diplômés du supérieur guadeloupéens, martiniquais et guyanais âgés de 18 à 34 ans sont aussi nombreux en métropole que dans leur département de naissance. »

Notes

1 Cet encadré est un résumé tiré de l'étude du même nom : Temporal F., Marie C.-V. (2011), « Insertion professionnelle des jeunes ultramarins : Dom ou métropole ? », *Population*, n° 66-3, p. 555-599.

2 Voir l'encadré sur les échanges Dom/métropole dans le chapitre 3.

3 Voir *Emploi et territoires*, rapport 2016 de l'Observatoire des territoires (où un chapitre est consacré à la situation de l'emploi dans les Dom), ainsi que « L'accès des jeunes à la formation et à l'emploi dans les Départements d'outre-mer », *En bref* n°8, CGET, novembre 2015.

Outre le niveau de diplôme, l'origine sociale et familiale prend aussi toute sa part dans les parcours de mobilité des jeunes provenant des Dom. Avoir au moins un parent cadre ou exerçant une profession supérieure et/ou bénéficier de l'expérience migratoire (actuelle ou passée) des membres de sa famille proche multiplient les chances d'être soi-même mobile. Du reste, ce capital familial joue plus positivement encore pour les jeunes aujourd'hui que pour leurs aînés, signe d'un renforcement des mécanismes de sélection et non d'une démocratisation de la mobilité. D'ailleurs, les natifs des Dom n'ayant jamais quitté leur département affichent un profil socio-économique marqué par une forte précarité et se distinguent très nettement de tous les autres : peu ou pas diplômés, souvent au chômage, vivant au-dessous du seuil de pauvreté, etc. Tout semble indiquer que leurs graves difficultés économiques et sociales rendent difficile tout projet professionnel et *a fortiori* toute perspective de mobilité, même de courte durée. Le diplôme et le milieu social d'origine apparaissent donc être des critères déterminants du rapport à la mobilité vers la métropole des jeunes natifs des Dom.

La mobilité : une sélection pour quel bénéfice ?

La mobilité en métropole semble bien exercer un effet positif sur l'accès à l'emploi des habitants des Dom : une fois pris en compte le sexe, l'âge, la situation familiale et le niveau de diplôme, les natifs des Dom résidant en métropole ont bien plus de chances d'occuper un emploi que ceux restés ou revenus dans leur département. En effet, parmi ceux qui reviennent au pays, tous ne tirent pas bénéfice de leur mobilité, loin de là. Les natifs «de retour» sont loin de former un groupe homogène et leur expérience migratoire ne constitue pas, en soi, un avantage. Ce sont les caractéristiques sociales (individuelles et familiales) et les trajectoires qui font la différence : les jeunes qui ont réussi à augmenter leur niveau de formation, acquérir des diplômes ou capitaliser des expériences professionnelles peuvent valoriser cet investissement à leur retour ; ceux auxquels le séjour hors du département n'a rien apporté se retrouvent à leur retour dans une position équivalente à celle des natifs non mobiles pour l'accès à un emploi⁴.

4 À peine plus de la moitié des 25-34 ans natifs des Dom qui y sont revenus entre 2013 et 2014 occupent un emploi aujourd'hui (56%). Leur taux de chômage est quasiment identique à celui des individus de la même classe d'âge qui habitaient déjà dans les Dom en 2013 (37,6% contre 38,8%) – voir le chapitre 2.

Pour la population active, des mobilités résidentielles plutôt associées à une déstabilisation des trajectoires professionnelles

Qu'il s'agisse des jeunes diplômés, des chômeurs, ou plus largement de l'ensemble de la population active, les mobilités résidentielles ont des effets variables sur l'évolution des trajectoires professionnelles individuelles. L'échantillon démographique permanent (voir encadré *Méthodologie ci-après*) permet justement de mesurer ces effets en comparant la situation professionnelle des individus qui ont connu une mobilité géographique avec celle des individus n'ayant pas déménagé. Il n'est cependant pas possible d'en déduire un effet causal de la mobilité sur l'évolution de la situation d'emploi, cette dernière pouvant être liée à d'autres facteurs que la mobilité (ou bien être elle-même à l'origine

de la mobilité). D'ailleurs, les analyses qui suivent montrent que, plus que la mobilité elle-même, ce sont bien ces «autres facteurs», au premier rang desquels les caractéristiques sociodémographiques des individus, qui pèsent sur l'évolution de leur trajectoire professionnelle.

Une meilleure insertion professionnelle des jeunes ayant déménagé... surtout pour les hommes et les plus diplômés

Parmi les jeunes de 15 à 24 ans qui étaient étudiants en 2009, un tiers réside en 2014 dans un autre territoire que celui où ils habitaient en 2009¹¹. Par rapport aux autres, ceux qui ont déménagé sont plus souvent en emploi (53% occupent un emploi en 2014 contre 48% pour les non mobiles), et moins souvent au chômage (12% contre 18%). Dans une moindre mesure, les jeunes mobiles poursuivent plus fréquemment leurs études (32% contre 30%) et sont moins concernés par les autres cas d'inactivité (3% contre 4% pour les non mobiles). Ainsi, pour les jeunes, la mobilité géographique irait de pair avec des trajectoires plus favorables (accès à l'emploi, poursuite d'études), tandis que le fait de rester sur place serait associé à des niveaux de chômage et d'inactivité hors études plus élevés.

Note

¹¹ Le changement de territoire désigne dans cette partie un changement d'aire urbaine ou, pour les personnes résidant en dehors des aires urbaines, un changement de département (voir encadré Méthodologie).

L'avantage lié à la mobilité semble toutefois moins marqué pour les jeunes femmes. La différence de situation entre celles qui ont déménagé et celles qui sont restées dans le même territoire est de 3 points maximum (52% des femmes qui étaient étudiantes en 2009 et qui ont changé de territoire entre 2009 et 2014 sont en emploi, contre 49% de celles qui n'ont pas déménagé). Pour les jeunes hommes, la différence est bien plus accusée : 10,5 points séparent le taux de chômage des jeunes ayant déménagé (11%) de celui des autres (21,5%). En revanche pour les jeunes femmes en couple, la mobilité s'avère plus fréquemment associée au chômage que le fait de rester sur place (voir le zoom sur la mobilité des jeunes femmes en couple).

53 %

DES 15-24 ANS QUI ONT DÉMÉNAGÉ
ENTRE 2009 ET 2014 OCCUPENT
UN EMPLOI EN 2014.

48 %

DES 15-24 ANS QUI N'ONT PAS
DÉMÉNAGÉ OCCUPENT
UN EMPLOI EN 2014.

Trajectoires d'activité des étudiants en fonction de leur mobilité entre 2009 et 2014

Situation d'activité en 2014					
Évolution du lieu de résidence entre 2009 et 2014	Inactifs		Actifs		Total
	étude	autre	chômage	emploi	
Même territoire	30%	4%	18%	48%	100%
Changement	32%	3%	12%	53%	100%
Hommes					
Même territoire	27,5%	4%	21,5%	47%	100%
Changement	34% ^(*)	2%	11%	53% ^(*)	100%
Femmes					
Même territoire	32%	4%	15%	49%	100%
Changement	31%	3%	14%	52%	100%

Source : échantillon démographique permanent, 2009-2014. On considère ici les individus identifiés comme élèves ou étudiants et âgés de 15 à 24 ans au recensement de 2009 (95% d'entre eux sont dans ce groupe d'âge, tous sont identifiés comme inactifs).

^(*) **Note de lecture** : parmi les hommes qui étaient étudiants en 2009 et qui ont changé de territoire entre 2009 et 2014, 53% sont en emploi et 34% en études, soit 6 points de plus que ceux qui n'ont pas changé de territoire.

MÉTHODOLOGIE

L'échantillon démographique permanent

L'échantillon démographique permanent (EDP) est un panel de grande taille mis en place par l'Insee en France métropolitaine depuis 1967 et étendu aux Dom à partir de 2004¹. Il est constitué d'individus sélectionnés à partir de leur date de naissance, pour lesquels les différents bulletins de recensement et d'état civil sont appariés. Il a été enrichi récemment par l'ajout d'informations issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS) et des données socio-fiscales. Les trajectoires individuelles permettent notamment d'étudier la mobilité résidentielle au sein du territoire national, la mobilité sociale et la mobilité professionnelle ainsi que les interactions possibles entre elles.

« Changement de territoire »

La relation entre mobilité résidentielle et mobilité professionnelle est ici étudiée à partir des changements d'aire urbaine de résidence et de situation sur le marché du travail survenus entre les recensements de 2009 et de 2014, parmi les personnes observées à cinq ans d'intervalle dans ces deux recensements². Les personnes qui sont décédées, qui ont quitté le pays ou au contraire sont arrivées en France au cours de la période sont de ce fait exclues de l'analyse³.

La maille des aires urbaines a été retenue parce que leur définition les assimile à un marché local d'emploi⁴. On considère donc que quitter son aire urbaine de résidence implique le plus souvent un changement d'emploi. Pour les individus qui vivent en dehors des aires urbaines aux deux dates⁵, la notion de changement de territoire correspond à un changement de département.

Précautions et limites

L'étude qui suit ne permet que de comparer la situation des individus dans deux enquêtes annuelles de recensement séparées de cinq ans. Les mobilités résidentielles et professionnelles ayant eu lieu dans cet intervalle ne sont donc pas considérées. Par ailleurs, il existe quelques différences entre la population observée via l'EDP et celle issue du recensement de 2009. Les immigrés, notamment, sont sous-représentés, en raison du cadre d'analyse (exclusion de ceux qui entrent et ceux qui sortent du territoire au cours de la période).

Enfin, il importe de préciser que la comparaison entre les trajectoires professionnelles des mobiles et des non-mobiles ne permet pas de préjuger de ce qu'aurait été la situation professionnelle des individus s'ils n'avaient pas déménagé. En effet, les individus mobiles se distinguent des autres par des caractéristiques objectivables mais aussi par tout un ensemble de paramètres que l'on ne peut contrôler, et qui peuvent influencer sur leur plus ou moins grande capacité à accéder à un emploi.

Ce travail, réalisé par Matthieu Solignac (Comptrasec – Univ. Bordeaux, CNRS – et Ined), a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre du programme Investissements d'Avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 CCASD).

Notes

1 Jugnot S., (2014), «La constitution de l'échantillon démographique permanent de 1968 à 2012», Document de travail de l'Insee, n. F1406

2 Le recensement de 2009 est constitué des enquêtes annuelles de recensement de 2007 à 2011, et celui de 2014 des enquêtes annuelles de recensement de 2011 à 2016. L'analyse est conduite sur les individus observés dans ces enquêtes à la fois les années N et N + 5, soit en 2007 et 2011, en 2008 et 2012..., en 2012 et 2016.

3 Sur les conséquences d'une telle restriction, voir notamment Solignac M., 2016, «L'émigration des immigrés, une dimension oubliée de la mobilité géographique», Working Paper halshs-01422323, à paraître dans *Population*

4 Selon l'Insee, une aire urbaine est un «ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci».

5 Ils représentent 15 % des actifs de l'échantillon en 2009.

Ces résultats varient aussi fortement selon le niveau de diplôme¹², ce qui illustre l'intérêt de recourir aux données de l'échantillon démographique permanent en complément de celles des enquêtes Génération (qui ne portent que sur les diplômés du supérieur).

En effet, le changement de territoire est d'autant plus fréquent que le niveau de diplôme atteint est élevé (moins de 20% des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ou avec le diplôme national du brevet ont changé de territoire, contre 29% des jeunes de niveau bac et plus de la moitié des jeunes ayant dépassé le premier cycle d'université).

D'autre part, au-delà des différences de niveau de mobilité, **c'est même la relation entre mobilité et accès à l'emploi qui s'inverse selon le niveau de diplôme**. Ainsi, parmi les jeunes qui ont achevé leurs études avec au moins le baccalauréat, les individus qui ont changé de territoire ont des trajectoires d'insertion professionnelle plus favorables que ceux qui n'en ont pas changé (jusqu'à 8 points de différence de niveau d'emploi pour les diplômés du 1^{er} cycle de l'université). À l'inverse, parmi les individus sortis

sans diplôme, les mobiles sont moins souvent en emploi (7 points de différence) et plus souvent inactifs (13 points de différence) que ceux qui sont restés dans le même territoire. Quant aux titulaires du diplôme national du brevet (DNB) ou d'un CAP/BEP, les niveaux d'emploi sont équivalents qu'ils aient été mobiles ou non. Ainsi, les moins diplômés sont nettement moins mobiles que les autres, et ceux qui le sont se distinguent par une insertion professionnelle qui n'est pas forcément plus favorable. Ce constat semble illustrer l'importance des relations locales pour des jeunes qui ne peuvent pas compter sur le réseau professionnel que d'autres se construisent au fil leurs études.

Ainsi, si globalement la mobilité résidentielle des jeunes semble associée à des trajectoires favorables (poursuite d'études, emploi), ce constat masque en réalité de fortes segmentations sexuées et sociales (la mobilité s'accompagne d'une meilleure insertion seulement pour les plus diplômés, quand elle semble au contraire pénaliser les peu ou pas diplômés).

«La relation entre mobilité et accès à l'emploi s'inverse selon le niveau de diplôme : positive pour les plus diplômés, elle semble pénalisante pour ceux qui le sont moins.»

Note

¹² Sont ici considérés les étudiants de 15-24 ans au recensement en 2009 qui ne sont plus en études au recensement de 2014. Leur niveau de diplôme considéré est celui atteint au recensement de 2014.

Trajectoire d'activité à l'issue des études selon le changement de territoire

	Répartition (% colonne)	Situation d'activité en 2014 (% ligne)			Total
Évolution du lieu de résidence entre 2009 et 2014		Inactif	Actif		
			chômage	emploi	
Non diplômés		5%			
Même territoire		15%	43%	42%	100%
Changement		28%	37%	35%	100%
Diplôme du brevet		4%			
Même territoire		13%	44%	43%	100%
Changement		17%	38%	45%	100%
CAP-BEP		13% (*)			
Même territoire		4% (*)	36%	60%	100%
Changement		9% (*)	33%	58%	100%
Baccalauréat		33%			
Même territoire		5%	26%	69%	100%
Changement		3%	24%	73%	100%
Univ. 1 ^{er} cycle (**)		20%			
Même territoire		2%	19%	79%	100%
Changement		1%	12%	87%	100%
Univ. 2 ^e 3 ^e cycle (**)		25%			
Même territoire		1%	18%	81%	100%
Changement		0,5%	14%	86%	100%
		100%			

Source : échantillon démographique permanent, 2009-2014. On considère ici les individus identifiés comme élèves ou étudiants et âgés de 15 à 24 ans au recensement de 2009 et qui ne sont plus en études en 2014. Le diplôme est celui atteint au recensement de 2014.

(*) **Note de lecture** : 13% des individus qui étaient élèves ou étudiants en 2009 et qui ne sont plus en études en 2014 sont diplômés d'un CAP ou d'un BEP. Parmi ceux qui ont changé de territoire entre les deux dates, 9% sont inactifs, contre 4% pour ceux qui sont restés.

(**) Les différences observées entre les deux niveaux de diplômes universitaires sont à analyser avec prudence, car elles sont susceptibles d'être affectées par une modification du codage de ces niveaux intervenue à partir des enquêtes annuelles de recensement 2015.

POUR LES JEUNES FEMMES EN COUPLE, LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE EST ASSOCIÉE À UN NIVEAU DE CHÔMAGE PLUS ÉLEVÉ

Parmi les étudiantes observées en 2009 qui ont terminé leurs études au cours des cinq années suivantes, 34% sont en couple en 2014. Pour ces dernières, le changement de territoire est associé à des situations d'emploi nettement plus défavorables, et ce quel que soit leur niveau de diplôme. Il existe ainsi un écart qui va jusqu'à 15 points de pourcentage (pour les diplômées du DNB) entre le taux de chômage des jeunes femmes en couple qui ont changé de territoire et celui des non mobiles. L'écart de taux d'inactivité est également

prononcé : 10 points pour les diplômées d'un BEP/CAP. À l'inverse, les hommes sont moins fréquemment en couple (19%), mais le fait de l'être est associé quasi systématiquement à des niveaux d'emploi supérieurs, tant pour ceux qui sont restés dans leur territoire que pour ceux qui en ont changé. Pour expliquer ces constats, on formule l'hypothèse que, dès l'entrée dans la vie active, les arbitrages liés à l'installation du couple se feraient en faveur de l'emploi des hommes au détriment de celui des femmes.

Trajectoire d'activité à l'issue des études pour les femmes en couple

	Répartition (% colonne)	Situation d'activité en 2014 (% ligne)			
Évolution du lieu de résidence entre 2009 et 2014		Inactive	Active		
			chômage	emploi	
Non diplômées	2%				
Même territoire		18%	33%	49%	100%
Changement		46% ^(*)	35%	19%	100%
Diplôme du brevet	2%				
Même territoire		28%	26%	46%	100%
Changement		17%	41%	42%	100%
CAP-BEP	13%				
Même territoire		8%	27%	65%	100%
Changement		18%	32%	50%	100%
Baccalauréat	28%				
Même territoire		7%	15%	78%	100%
Changement		6,5%	23%	70,5%	100%
Université 1^{er} cycle ^(**)	23%				
Même territoire		2%	7,5%	90,5%	100%
Changement		1%	9%	89%	100%
Université 2^e 3^e cycle ^(**)	32%				
Même territoire		0,2%	7%	93%	100%
Changement		1%	11%	88%	100%
	100%				

Source : échantillon démographique permanent, 2009-2014. On considère ici les femmes identifiées comme élèves ou étudiantes et âgées de 15 à 24 ans au recensement de 2009, qui ne sont plus en études et sont en couple en 2014. Le diplôme est celui atteint au recensement de 2014.

()** Les différences observées entre les deux niveaux de diplômes universitaires sont à analyser avec prudence, car elles sont susceptibles d'être affectées par une modification du codage de ces niveaux intervenue à partir des enquêtes annuelles de recensement 2015.

La mobilité des actifs est associée à des changements d'activité plus fréquents, mais pas en faveur de l'emploi

Parmi les actifs déjà présents sur le marché du travail en 2009, seuls 14% résident dans un autre territoire en 2014¹³ : leur niveau de mobilité est bien inférieur à celui des jeunes. Ceux qui n'ont pas changé de territoire se distinguent des autres par un niveau initial d'emploi plus élevé (89% contre 83% pour les mobiles) et par une plus grande stabilité de leur situation d'emploi (81% sont toujours en emploi cinq ans plus tard, 4% toujours au chômage et 10% sont passés de chômage à emploi ou l'inverse).

La situation d'emploi de ceux qui ont changé de terri-

toire est moins stable : 19% ont connu des transitions entre chômage et emploi, soit deux fois plus que pour les actifs n'ayant pas changé de territoire.

Pour les mobiles, les pertes d'emploi comme les passages à l'inactivité sont plus fréquents que les entrées en emploi. Ainsi, les personnes changeant de territoire connaissent davantage de transitions professionnelles, mais celles-ci ne sont globalement pas en faveur de l'emploi. Le phénomène est encore plus prononcé pour les femmes actives, pour qui la mobilité est davantage associée à l'entrée en inactivité ou au chômage. Ceci pourrait être lié au fait que nombre d'entre elles quittent leur emploi pour suivre leur conjoint sans avoir nécessairement retrouvé un poste dans le territoire où elles déménagent.

Trajectoire d'activité des actifs selon leur changement de territoire

Évolution du lieu de résidence entre 2009 et 2014	Demeure actif				Deviend inactif	Total
	en restant		en entrant			
	<i>en emploi</i>	<i>au chômage</i>	<i>au chômage</i>	<i>en emploi</i>		
<i>Même territoire</i>	81%	4%	5%	5%	5%	100 %
<i>Changement</i>	69%	5%	10%	9%	7%	100 %

Source : échantillon démographique permanent, 2009-2014. On considère ici les individus identifiés comme actifs au recensement de 2009 (en emploi ou au chômage) et âgés de 15 à 54 ans.

(*) Note de lecture : parmi les actifs occupés en 2009, 81% de ceux qui sont restés dans le même territoire sont toujours en emploi en 2014, contre 69% de ceux qui ont changé de territoire.

Ces résultats sont observés pour toutes les catégories socioprofessionnelles. La part des individus n'étant plus en emploi après un changement de territoire est systématiquement supérieure à celle de la population n'étant plus en emploi en étant restée dans le même territoire entre 2009 et 2014. En parallèle, les pertes d'emploi associées à la mobilité sont plus fréquentes que les entrées en emploi. Ainsi, à l'échelle de l'ensemble de la population active, la mobilité résidentielle est associée à une augmentation du niveau global du chômage à court terme, sans que ces pertes ne soient compensées par les emplois retrouvés par les chômeurs ayant déménagé (voir ci-après).

Et si cela est vrai pour toutes les catégories d'actifs, certaines sont plus affectées que d'autres :

- parmi les individus ayant changé de territoire, 11% des cadres ne sont plus en emploi, contre 20% des employés et des ouvriers ;
- après une mobilité, 83% des cadres occupent toujours un emploi, contre 63% des ouvriers et employés (20 points d'écart).

83%

DES CADRES QUI ONT DÉMÉNAGÉ
ENTRE 2009 ET 2014 OCCUPENT
TOUJOURS UN EMPLOI EN 2014

63%

DES OUVRIERS QUI ONT DÉMÉNAGÉ
ENTRE 2009 ET 2014 OCCUPENT
TOUJOURS UN EMPLOI EN 2014

Ainsi, la mobilité serait donc plutôt associée à une déstabilisation des trajectoires professionnelles à court terme, plus prononcée pour les ouvriers et les employés que pour les cadres.

Note

¹³ Pour rappel, le changement de territoire désigne dans cette partie un changement d'aire urbaine ou, pour les personnes résidant en dehors des aires urbaines, un changement de département (voir encadré Méthodologie).

Trajectoire d'activité des actifs par groupe socioprofessionnel

	Répartition (% colonne)	Demeure actif				Devient inactif	Total
Évolution du lieu de rési- dence entre 2009 et 2014		en restant		en entrant			
		en emploi	au chômage	au chômage	en emploi		
Agriculteurs	2%						
Même territoire		96%	0,1%	1%	0,5%	2%	100 %
Changement		80%	1%	4%	1%	14%	100 %
Art., comm., chefs d'entr.	5%						
Même territoire		84%	2%	5%	3%	6%	100 %
Changement		71%	4%	12%	6%	7%	100 %
Cadres	14%						
Même territoire		92%	1%	3%	2%	2%	100 %
Changement		83%	2%	6%	4%	5%	100 %
Prof. interm.	25%						
Même territoire		86%	2%	4%	4%	4%	100 %
Changement		77,5%	2,5%	7%	8%	5%	100 %
Employés	30% (*)						
Même territoire		77%	3%	5% (*)	5%	10%	100 %
Changement		63%	7%	12% (*)	10%	8%	100 %
Ouvriers	24%						
Même territoire		75%	5%	8%	7%	5%	100 %
Changement		63%	6%	13%	11%	7%	100 %
	100%						

Source : échantillon démographique permanent, 2009-2014. On considère ici les individus identifiés comme actifs (en emploi ou au chômage) et âgés de 15 à 54 ans au recensement de 2009.

(*) Note de lecture : parmi les individus identifiés comme actifs en 2009, 30% sont employés. 12% de ceux qui ont changé de territoire entre 2009 et 2014 ont perdu leur emploi et sont entrés au chômage, contre 5% de ceux qui sont restés dans le même territoire.

En somme, la comparaison des trajectoires d'emploi des actifs selon qu'ils ont été mobiles ou non met en évidence des situations contrastées.

Pour les jeunes hommes qui viennent d'être diplômés, la mobilité est fréquente et va de pair avec une meilleure insertion professionnelle. Mais la situation est inverse pour ceux qui sortent du système scolaire sans diplôme, ce qui semble attester l'importance du réseau de relations locales et familiales pour accéder à l'emploi quand on est dépourvu de qualification¹⁴.

Note

14 Voir Fols S., (2010), « Mobilité et ancrage spatial dans les quartiers pauvres : les ressources de la proximité », *Regards sociologiques*, n°40 et Vignal C., (2014), « L'ancrage local : ressource pour les classes populaires dans les territoires désindustrialisés », in Fol S., Miot Y., Vignal C., (dir), *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques*, Presses universitaires du Septentrion.

Quant aux individus qui étaient déjà sur le marché du travail au début de la période d'étude, on constate, d'une part, qu'ils sont moins mobiles et, d'autre part, que la mobilité géographique est plus souvent associée à une perte d'emploi qu'à un accès à l'emploi. Par ailleurs, il existe d'importantes différences entre les groupes socioprofessionnels quant à leur capacité à se maintenir en emploi en changeant de territoire. Les moins qualifiés, les ouvriers et les employés, évoluent sur des marchés du travail localisés. La mobilité ne représente donc pas pour eux le même atout que pour les plus qualifiés, notamment les cadres, qui bénéficient d'un plus grand nombre d'opportunités dans d'autres territoires.

Mobilité des chômeurs : quel effet sur le retour à l'emploi ?

Les effets de la mobilité géographique sur la situation d'emploi des actifs, qu'ils soient jeunes diplômés ou plus âgés, sont tout sauf univoques : ils sont avant tout caractérisés par de fortes segmentations sociales. En irait-il autrement des individus au chômage, pour qui la mobilité pourrait au contraire constituer une stratégie de retour à l'emploi ? En effet, la mobilité géographique est souvent présentée comme un outil essentiel de la lutte contre le chômage¹⁵, et d'ailleurs les analyses qui suivent montrent que le retour à l'emploi est bel et bien plus fréquent parmi les chômeurs ayant déménagé. Mais les précisions relatives au profil sociodémographique des chômeurs ayant retrouvé du travail, menées ci-après à partir des données de l'échantillon démographique permanent (voir l'encadré *Méthodologie ci-avant*) et de l'Enquête Logement, incitent à la prudence quant à l'effet propre de la mobilité. Il semble en effet que la plus ou moins grande capacité des individus à retrouver un emploi dépend davantage de leur âge et de leur niveau de formation que du fait qu'ils aient été mobiles ou non. La mobilité, en éloignant l'individu du réseau de connaissances et de soutiens dont il bénéficie dans le territoire dans lequel il vit, pourrait au contraire accentuer les difficultés d'accès à l'emploi des personnes les moins qualifiées¹⁶.

Des chômeurs plus mobiles, et une mobilité plutôt associée au retour à l'emploi

Les chômeurs sont globalement plus mobiles que les autres actifs : parmi les actifs de 15 à 54 ans qui étaient au chômage en 2009, 20 % habitent dans un autre territoire en 2014¹⁷, contre moins de 14 % pour l'ensemble des actifs. Parmi les chômeurs qui ont déménagé, 56 % occupent un emploi en 2014 : c'est 5 points de plus que ceux dont le territoire de résidence est resté inchangé.

56 %

DES CHÔMEURS QUI ONT DÉMÉNAGÉ
ENTRE 2009 ET 2014 ONT RETROUVÉ
UN EMPLOI EN 2014.

51 %

DES CHÔMEURS QUI N'ONT PAS
DÉMÉNAGÉ ENTRE 2009 ET 2014
ONT RETROUVÉ UN EMPLOI EN 2014.

C'est pour les chômeurs n'ayant jamais travaillé que l'écart d'emploi en fonction de la mobilité est le plus fort (18 points en faveur des mobiles). Il est également marqué pour les ouvriers (12 points) et pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (6 points). Par contre, les employés au chômage ayant changé de territoire ne se distinguent pas par un retour à l'emploi plus élevé.

Les cadres au chômage font exception : le retour à l'emploi est moindre parmi ceux qui ont changé de territoire que pour ceux qui sont restés dans le même (15 points d'écart). Cette différence en défaveur des cadres mobiles s'explique principalement¹⁸ par la situation des individus en provenance des six plus grandes aires urbaines (Paris, Lyon, Marseille-Aix, Toulouse, Lille, Bordeaux), où résident 57 % des cadres au chômage. Dans celles-ci, les retours à l'emploi sont plus fréquents pour les cadres qui n'ont pas bougé (72 % contre 36 %). Ceux qui déménagent pour une autre de ces six aires urbaines affichent un taux de retour à l'emploi un peu plus élevé (47 %), mais qui reste nettement inférieur au taux de retour à l'emploi des non mobiles. Dans ces espaces qui concentrent les offres d'emploi – et particulièrement celles des cadres – le fait de rester semble ainsi plus propice au retour à l'emploi que la mobilité. Par contre, pour les cadres résidant initialement hors de ces aires urbaines, la mobilité s'accompagne bien de retours à l'emploi plus élevés (67 % contre 62 %).

Notes

¹⁵ Eymeoud J.-B., Wasmer E., (2016), *Les jeunes, l'emploi et le logement*, Presses de Sciences Po, 96 p.

¹⁶ Sur ce point, voir la contribution de Fol S., Miot Y. et Vignal C. « La mobilité, une réponse aux inégalités territoriales d'emploi ? » dans *Emploi et territoires*, rapport 2016 de l'Observatoire des territoires, CGET, p. 135-136.

¹⁷ Pour rappel, le changement de territoire désigne ici un changement d'aire urbaine ou, pour les personnes résidant en dehors des aires urbaines, un changement de département (voir encadré *méthodologie*).

¹⁸ Elle peut également s'expliquer par le fait que le chômage n'affecte qu'une proportion réduite de cadres par rapport aux autres groupes socioprofessionnels (4 %, contre 13 % pour les employés et 15 % pour les ouvriers parmi actifs de 15-54 ans au recensement de 2009) : aussi, les cadres au chômage sont une population potentiellement plus atypique, et ceux qui changent de territoire peuvent l'être encore plus, ce qui pourrait aussi expliquer leur moindre retour à l'emploi.

Accès à l'emploi des chômeurs selon le changement de territoire (2009-2014)

	Répartition des chômeurs en 2009	Part des chômeurs ayant changé de territoire entre 2009 et 2014	Proportion de chômeurs 2009 en emploi en 2014 selon l'évolution du lieu de résidence	
			Même territoire	Changement
Groupe socioprofessionnel				
Agriculteurs	0,1%	8%	69%	51%
Art, comm., chefs d'entr.	3%	17%	48%	55%
Cadres	4,5%	27%	68%	53%
Prof. interm.	16,5%	23%	65%	66,5%
Employés	35%	20%	50%	49%
Ouvriers	31% ^(*)	17% ^(*)	47% ^(*)	59% ^(*)
Jamais travaillé	10%	20%	34%	52,5%
Recherche d'emploi depuis				
Moins d'un an	59%	22%	58%	61%
Plus d'un an	41%	16,5%	40%	46%
Ensemble	100%	20%	50%	56%

Source : échantillon démographique permanent, 2009-2014. On considère ici les individus identifiés comme chômeurs et âgés de 15 à 54 ans au recensement de 2009. Le groupe socioprofessionnel correspond à celui du recensement de 2009, tout comme la durée de recherche d'emploi.

(*) Note de lecture : 31% des individus qui étaient au chômage en 2009 sont des ouvriers. 17% d'entre eux ont changé de territoire entre 2009 et 2014, et 59% de ces mobiles sont en emploi en 2014 contre 47% de ceux qui sont restés dans le même territoire.

Toutefois, il importe de préciser que ces éléments ne permettent pas totalement de conclure à un effet positif de la mobilité sur le retour à l'emploi des individus au chômage. En effet, ce qu'aurait été le devenir des individus mobiles en l'absence de mobilité n'est pas assimilable à la trajectoire des individus restés immobiles. En effet, les chômeurs les plus mobiles aussi ceux qui présentent les caractéristiques sociodémographiques (et probablement d'autres caractéristiques plus difficiles à observer) les plus propices au fait de retrouver un emploi.

Déménager influe moins que le niveau de diplôme et l'âge sur le retour à l'emploi

L'Enquête Logement, qui fournit des informations sur les logements et la situation par rapport à l'emploi du référent de chaque ménage à la date de l'enquête¹⁹ et quatre ans auparavant, permet justement d'étudier les facteurs qui entrent en ligne de compte dans le

retour à l'emploi des chômeurs²⁰. Parmi les actifs qui étaient au chômage quatre ans auparavant, ceux qui ont changé de commune de résidence au cours de la période ont 1,14 fois plus de chances d'avoir retrouvé un emploi au moment de l'enquête, toutes choses observées égales par ailleurs. **La mobilité résidentielle exerce donc bien un effet positif, quoique faible, sur le retour à l'emploi des actifs au chômage**, même si cet effet est aujourd'hui bien plus faible que dans les années 1970²¹. Toutefois, le fait d'avoir ou non déménagé n'est pas le facteur qui joue le plus dans le fait de retrouver ou non un emploi. Au regard des mobilités actuelles, il est nécessaire de relativiser l'effet de cette variable, dont l'influence sur le retour à l'emploi est moindre que celle du niveau de diplôme, de loin le facteur explicatif le plus important, ou encore de l'âge.

20 Les analyses qui suivent sont fondées sur un modèle logistique construit par l'Insee (Nicolas Cochez et Christophe Dzikowski) pour tester le rôle de chacune des variables suivantes dans le retour à l'emploi d'un référent de ménage au chômage quatre ans avant l'enquête : la mobilité résidentielle dans une autre commune, l'âge, le diplôme, le statut d'occupation du logement et la situation principale du référent à la date d'enquête.

21 Sigaud T, (2015), «La mobilité géographique, ressource ou fragilité pour l'emploi?», *Connaissance de l'emploi*, n°125.

Notes

19 Les données utilisées ici datent de la dernière Enquête Logement, réalisée en 2013. Leur analyse a été réalisée par Christophe Dzikowski (Insee, PSAR AT).

Zoom

DÉMÉNAGER POUR TROUVER UN EMPLOI OU RESTER DANS SON TERRITOIRE : QU'EN PENSENT LES FRANÇAIS ?

Comment permettre l'accès de tous à l'emploi, alors que les activités économiques sont de plus en plus concentrées dans un nombre restreint d'espaces¹ ? Faut-il aider les territoires en difficulté à se développer, ou au contraire encourager leurs habitants à s'installer dans des territoires plus dynamiques ? Deux enquêtes commandées par le Commissariat général à l'égalité des territoires et le Conseil d'orientation pour l'emploi permettent d'appréhender les aspirations des Français à ce sujet².

La moitié des Français enquêtés annonce souhaiter déménager dans les cinq prochaines années, et près d'un quart hors de leur département de résidence. Les plus jeunes et les plus pauvres sont plus enclins à vouloir déménager que les autres (56% des personnes à bas revenus contre 41% des personnes à hauts revenus). La principale motivation à déménager est l'amélioration du cadre de vie (47%), contre seulement 22% pour la possibilité de trouver de meilleures opportunités professionnelles. Interrogés spécifiquement sur leur volonté de déménager pour trouver un emploi correspondant à leur profil, la majorité des Français (56% des salariés et 55% des chômeurs) répondent en effet par la négative. Une bonne partie d'entre eux préfère rester sur place quitte à changer de métier, de secteur ou suivre une formation (voire, pour les chômeurs, accepter un emploi moins bien rémunéré ou à temps partiel). L'attachement au territoire, la proximité à la famille et aux amis, ainsi que le caractère coûteux d'un déménagement expliquent en grande partie le fait que la majorité des personnes enquêtées ne veulent pas déménager pour des raisons professionnelles.

Souhaiter un déménagement ne signifie pas forcément le réaliser : moins de la moitié des souhaits de mobilité des ménages se concrétise dans les quatre à cinq ans. Pour le Crédoc, cette différence entre aspirations et réalité tient notamment aux

différences de capacité des individus à se projeter dans une mobilité, à leur niveau de confiance en l'avenir, ainsi qu'à la probabilité objective que la mobilité offre de réelles opportunités. De plus, les projets de mobilité des moins nantis se heurtent souvent à l'absence d'épargne pour faire face au coût d'un déménagement, mais aussi à d'autres obstacles tels que la difficulté à retrouver un logement social, l'impossibilité de s'appuyer sur un réseau relationnel dans le territoire d'accueil et la grande incertitude sur la capacité à y retrouver un emploi. Aussi, la mobilité comme vecteur d'ascension sociale reste-t-elle le fait d'une minorité socialement privilégiée.

D'ailleurs, ceux qui se disent prêts à déménager pour obtenir de meilleures opportunités professionnelles sont surtout les hommes, les cadres, les plus jeunes, les plus diplômés, ceux qui entrent dans la vie active (recherche un premier emploi), et ceux qui ne sont pas nés dans le territoire où ils habitent. À l'inverse, ceux qui ne sont pas prêts à déménager sont plutôt les femmes, les employés et les ouvriers, les plus âgés, les moins diplômés, et ceux qui sont nés dans le territoire où ils résident.

Interrogés, au regard de leurs aspirations ou non à déménager, les trois quarts des Français répondent qu'ils préfèrent une aide des pouvoirs publics pour réaliser leur projet de vie dans leur territoire plutôt qu'une aide pour s'installer ailleurs. La demande d'intervention publique dans les territoires en difficulté est particulièrement forte chez les populations pauvres, jeunes ou rurales. Les personnes percevant leur territoire comme en crise ou délaissé mettent alors en avant la nécessité de voir s'installer de nouvelles entreprises, d'améliorer l'offre de soins et la présence de services publics.

Notes

1 Voir « Emploi et territoires », *Rapport 2016 de l'Observatoire des territoires*, CGET.

2 Les chiffres présentés dans ce paragraphe sont issus de l'enquête réalisée par le CSA pour le Conseil d'orientation pour l'emploi en 2015, ainsi que de l'enquête du « conditions de vie et aspirations » du Crédoc qui a occasionné la publication de Dupont E., Seillier R., (2017), « Soutenir les territoires en crise ou aider leurs habitants à s'installer ailleurs ? », *En bref*, n°41, CGET.

Conclusion

Les mobilités résidentielles des jeunes, qu'elles concernent l'accès aux études supérieures ou à un premier emploi, sont fortement conditionnées par l'inégale répartition territoriale de l'appareil de formation et des opportunités d'embauche. Les moins mobiles sont ceux qui vivent dans les plus grandes aires urbaines, où ils peuvent accéder à une offre importante, contrairement aux jeunes ruraux qui sont souvent obligés de partir pour suivre une formation ou qui y renoncent, en s'insérant plus rapidement dans l'emploi sur place.

Par ailleurs, la mobilité semble, dans une large mesure, être l'apanage des jeunes les plus dotés en capital économique et social : de ce point de vue, la concentration de l'offre de formation supérieure et des emplois qualifiés dans un nombre restreint de pôles urbains réduit les chances qu'ont les moins nantis d'y avoir accès.

Pour les actifs plus âgés, les analyses présentées dans ce chapitre conduisent à remettre en question le caractère positif de la mobilité géographique. Celle-ci semble en effet être globalement plus déstabilisante pour les trajectoires professionnelles des individus que le fait de rester dans le même territoire (les pertes d'emploi après une mobilité sont plus nombreuses que les entrées en emploi), plus particulièrement pour les moins diplômés d'entre eux. Et si, pour les individus au chômage, la mobilité résidentielle semble exercer un effet légèrement positif sur le retour à l'emploi, en réalité ce critère joue une importance bien moindre que le diplôme et l'âge.

Plus globalement, ce chapitre montre que la mobilité résidentielle ne saurait constituer une réponse univoque aux écarts entre les territoires :

- parce qu'elle est caractérisée par de fortes segmentations sociales (tous les individus n'ont pas la même capacité à déménager) ;
- parce qu'elle joue un rôle différent selon les individus. Favorisant l'accès des uns (les plus jeunes et les plus diplômés) aux études et à l'emploi, elle précipite les pertes d'emploi et l'entrée en inactivité pour les autres (les moins diplômés, mais aussi les jeunes femmes en couple) ;
- parce qu'enfin elle va contre la volonté de la plupart des Français, qui aspirent à s'investir dans leur territoire plutôt qu'à le quitter.

Ces conclusions recoupent celles d'un article²² qui résumait, en 2015, les enjeux liés à la mobilité des travailleurs :

« Si les données empiriques laissent apparaître, au début des années 1970, une forme de régulation de l'emploi par la mobilité résidentielle des actifs, cette dernière n'est plus aujourd'hui une ressource pour sécuriser les trajectoires professionnelles. Elle peut l'être pour certains, notamment pour les plus diplômés, mais l'importance des segmentations sociodémographiques invite à considérer avec prudence les statistiques descriptives qui dressent un tableau en trompe-l'œil du lien entre mobilité géographique et emploi.

On observe surtout que les [mobilités] des salariés s'effectuent sans qu'il y ait sécurisation de leur position dans l'emploi. L'alternative à laquelle sont confrontés les individus ne se formule donc pas entre mobilité et emploi, d'une part, et immobilité et chômage, d'autre part. Parce que le parcours professionnel des actifs est inscrit dans des territoires qui ne sont jamais interchangeables, l'immobilité peut être aussi une ressource qu'ils choisissent de valoriser dans de véritables "ancrages de projet"²³. De même, la mobilité géographique n'est jamais neutre et représente toujours une épreuve qui engage les individus à remettre en jeu leur mode de vie dans son ensemble : si la mobilité géographique a des effets positifs essentiellement pour les plus diplômés, c'est aussi parce que ceux-ci disposent des ressources nécessaires pour réussir leur "entrée en territoire"²⁴. L'ambiguïté du lien entre mobilité géographique et emploi appelle donc à prendre en compte l'imbrication des logiques professionnelles et personnelles à l'œuvre lors d'un changement de lieu de résidence. Les arbitrages que celui-ci engage dépassent largement la seule question de l'emploi. Il faudra prendre en compte ces arbitrages – dans toute leur complexité – pour que la mobilité géographique des individus ne soit plus la pièce considérée comme manquante dans les politiques de sécurisation des parcours professionnels. »

Notes

22 Sigaud T, (2015), « La mobilité géographique, ressource ou fragilité pour l'emploi ? », *op cit*.

23 Vignal C., (2005), « Logiques professionnelles et logiques familiales : une articulation contrainte par la délocalisation de l'emploi », *Sociologie du travail*, vol.47, n°2.

24 Sigaud T., (2015), « Accompagner les mobilités résidentielles des salariés : l'épreuve de "l'entrée en territoire" », *Espaces et sociétés*, n°162.

Conclusion

Au terme de ce rapport, c'est avant tout le caractère extrêmement différencié des mobilités résidentielles, de leurs effets sur les territoires et sur les individus, qui apparaît. Ces observations permettent de déplacer le débat classique entre «aménager» ou «déménager» (autrement dit, garantir l'accès de chacun aux ressources via l'aménagement des territoires d'une part, ou la mobilité d'autre part), en remettant la profonde différenciation sociale du processus de mobilité au cœur des enjeux de la politique publique.

Une nécessaire différenciation des politiques d'encouragement à la mobilité

Selon les individus et le groupe social auquel ils appartiennent, la propension à la mobilité et l'espace dans lequel s'inscrivent leurs parcours résidentiels varient profondément. **Les différences de capital social et économique jouent un rôle majeur** : si les plus diplômés peuvent se saisir de la mobilité comme d'un outil pour choisir leur lieu de vie et faire avancer leur carrière, pour d'autres elle semble davantage contrainte et s'avère le plus souvent déstabilisante dans leur trajectoire professionnelle.

Ainsi, parmi les jeunes récemment entrés sur le marché du travail, le fait d'avoir déménagé²⁵ n'est associé à une meilleure insertion professionnelle que pour ceux qui ont un diplôme supérieur au baccalauréat (jusqu'à 8 points de différence entre le taux d'emploi des mobiles et des non mobiles). À l'inverse, pour les jeunes sans diplôme, ceux qui ont déménagé sont moins souvent en emploi (6 points de différence) et plus souvent inactifs (12 points de différence) que ceux qui sont restés dans le même territoire. De même, si pour l'ensemble de la population active la mobilité résidentielle est plutôt associée à une déstabilisation des trajectoires professionnelles (17% des individus qui occupaient un emploi en 2009 et qui ont déménagé entre 2009 et 2014 ne sont plus en emploi en 2014; en parallèle seuls 9% de ceux qui n'avaient pas d'emploi et qui ont déménagé en occupent désormais un), ce constat est particulièrement marqué pour les catégories populaires. Parmi les actifs ayant déménagé, seuls 11% des cadres ne sont plus en emploi en 2014, contre 20% des employés et des ouvriers (9 points d'écart). Et après une mobilité, 83% des cadres occupent toujours un emploi, contre seulement 63% des ouvriers et employés

(20 points d'écart). **Les personnes les moins qualifiées, les ouvriers et les employés, évoluent sur des marchés du travail localisés et semblent bénéficier davantage des ressources de l'ancrage territorial que de celles de la mobilité**²⁶.

Ces constats questionnent les politiques d'incitation à la mobilité résidentielle. Cette dernière n'ayant pas les mêmes conséquences selon les individus, elle ne saurait être préconisée de manière indifférenciée pour permettre l'accès de tous à l'emploi, à la formation ou à divers services. En somme, elle ne peut se substituer à une politique d'aménagement et de cohésion des territoires, à commencer par l'implantation d'un système de formation de qualité reconnue à l'échelle nationale, celui-ci constituant souvent le point de départ des mobilités futures²⁷.

Des mobilités résidentielles qui segmentent la population et l'espace

En outre, ce rapport montre les effets territoriaux des mobilités et de leur forte différenciation sociale. Les déménagements recomposent «à bas bruit» le paysage sociodémographique français, en modifiant la répartition de la population, mais aussi celle des différents groupes sociaux sur le territoire national. À l'échelle régionale, les disparités de dynamisme migratoire sont de plus en plus fortes. L'héliotropisme et l'attraction des littoraux ont façonné au cours des dernières décennies – mais de façon somme toute relativement récente – **un contraste marqué entre des espaces attractifs au Sud et à l'Ouest et un Nord-Est qui souffre davantage d'un manque d'attractivité que de départs nombreux**²⁸. Depuis les années 1990, les régions Hauts-de-France et Grand-Est ont ainsi perdu un peu plus de 600 000 habitants du fait des mobilités résidentielles, quand l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine – qui ont le même poids démographique – en gagnaient trois fois plus (1,8 million). Ce contraste, parce qu'il influence en profondeur leur évolution démographique, rejaillit

Notes

25 Le déménagement est ici entendu au sens d'un changement de territoire (précisément, un changement d'aire urbaine ou un changement de département pour la population résidant en dehors des aires urbaines).

26 Ces conclusions s'inscrivent dans la lignée de nombreux autres travaux existant sur le sujet. Voir Fol S., (2010), «Mobilité et ancrage spatial dans les quartiers pauvres : les ressources de la proximité», *Regards sociologiques* n°40, Sigaud T., 2015, «La mobilité géographique, ressource ou fragilité pour l'emploi ?», *Connaissance de l'emploi* n°125 et Vignal C., (2014), «L'ancrage local : ressource pour les classes populaires dans les territoires désindustrialisés», in Fol S., Miot Y., Vignal C., (dir), *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques*, Presses universitaires du Septentrion.

27 Le Bras H., (2010), «Mobilité et attractivité territoriales : éléments pour 2040», *Territoires 2040*, Datar, p. 44-45.

28 Les régions Hauts-de-France et Grand-Est sont en effet celles que l'on «quitte le moins», proportionnellement à leur population.

sur l'ensemble des dynamiques de ces territoires²⁹. À l'échelle locale, les écarts de dynamisme migratoire entre les différents types de territoires (métropoles, villes moyennes, espaces périurbains et ruraux) ont au contraire eu tendance à se réduire du fait de l'extension de l'aire d'influence des plus grandes agglomérations. Les espaces périurbains les plus éloignés des pôles et les espaces ruraux ont ainsi vu leur balance migratoire devenir de plus en plus excédentaire au fil des décennies. Les communes dites «isolées»³⁰ perdaient en moyenne 0,7% de leur population par an (soit -163 000 personnes chaque année) dans les années 1960 sous l'effet des mobilités résidentielles, alors que dans les années 2000 elles ont au contraire gagné 0,7% par an en moyenne (soit + 221 000 personnes chaque année). Cette progression du solde migratoire des espaces ruraux a été continue depuis les années 1970, mais elle a ralenti récemment (+ 0,4% par an entre 2009 et 2014, soit + 60 000 personnes chaque année).

Cette extension de l'espace périurbain s'accompagne aussi d'une importante sélection sociale : par le jeu des mobilités résidentielles les cadres renforcent leur présence dans les métropoles et à proximité de celles-ci quand, au contraire, les catégories populaires (ouvriers, employés) quittent ces dernières et se rassemblent souvent dans les espaces périurbains plus éloignés des pôles et dans les espaces ruraux. Ainsi, les mouvements résidentiels segmentent la population plus qu'ils ne la mélangent et accentuent la périphérisation des catégories populaires, notamment sous l'effet de la relocalisation de l'emploi productif et des fortes contraintes qui pèsent sur l'accès au logement dans le cœur des agglomérations.

Au vu de ces éléments, l'enjeu central en matière de mobilité résidentielle semble être le renforcement des politiques de l'habitat, de logement social et les politiques foncières. L'application des outils législatifs et réglementaires qui y sont associés (tels que ceux de la loi SRU, par exemple) sont essentiels pour rendre le cœur des agglomérations plus accessibles à toutes les catégories de la population et ainsi contrer les puissants effets ségrégatifs des mobilités de proximité, qui constituent la plupart des mouvements résidentiels.

Les notions d'attractivité et de compétitivité, qui constituent des référentiels incontournables à l'échelle locale comme nationale, semblent aussi à interroger.

L'attractivité, un horizon indépassable ?

La quête de l'attractivité guide les politiques locales depuis plusieurs décennies. Elle se traduit par la mise en place de différents projets, comme des campagnes de marketing territorial, l'amélioration des espaces publics, la création d'équipements culturels ou la construction de logements neufs, dans l'espoir d'attirer de nouveaux habitants³¹. Ce type de stratégie est adopté dans de nombreuses collectivités locales, malgré la différenciation croissante entre les territoires du Sud, de l'Ouest et du quart Nord-Est en termes de captation des flux de ménages mobiles. Certains départements ou villes situés dans le quart Nord-Est et dans le centre connaissent même une situation de déprise démographique, souvent parce qu'un déficit naturel s'y ajoute au déficit migratoire. L'objectif de retour à la croissance démographique par l'attraction de nouveaux ménages ne constitue pas la réponse unique dans ces contextes. Le risque principal de telles stratégies est d'ailleurs double :

- focaliser les investissements sur l'arrivée de nouveaux habitants, au détriment de la réponse aux besoins des populations présentes ;
- tout en échouant à attirer ceux-ci, car le manque d'attractivité de ces espaces s'explique davantage par des facteurs structurels qui ne peuvent être contrebalancés par des projets ponctuels³².

L'enjeu serait donc également de retenir ceux qui résident déjà sur place, en améliorant leurs conditions de vie et en adaptant leur cadre de vie à ces mutations. Dans certains territoires, la spécificité de ces contextes est prise en compte et les investissements sont concentrés sur l'adaptation à ces évolutions démographiques, en développant des modèles d'action complémentaires au paradigme de l'attractivité.

Notes

29 Voir notamment les liens entre dynamisme démographique et économique dans *Emploi et territoires*, rapport 2016 de l'Observatoire des territoires, CGET.

30 Voir le détail des catégories du zonage en aires urbaines de l'Insee dans les annexes méthodologiques en fin de rapport.

31 Voir : Tallec J., 2014, *La construction socio-spatiale de l'innovation en ville moyenne face aux objectifs de compétitivité et d'attractivité des politiques d'aménagement : les cas des agglomérations d'Albi (Midi-Pyrénées), Alès (Languedoc-Roussillon), Fougères et Quimper (Bretagne)*, thèse de doctorat, Université Toulouse 2, 848 p. ; Miot Y., 2012, *Face à la décroissance urbaine, l'attractivité résidentielle ? Le cas des villes de tradition industrielle de Mulhouse, Roubaix et Saint-Etienne*, thèse de doctorat, Université Lille 1, 442 p.

32 Voir : Fol S., 2012, «Urban Shrinkage and Socio-Spatial Disparities: Are the Remedies Worse than the Disease?», *Built Environment*, 38, 2, p. 259-275 ; Fol S., Miot Y., 2014, «Ancrage, mobilités et régénération urbaine : les limites des injonctions politiques», dans *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq.

Dépasser le paradigme de la compétitivité au profit de celui de la coopération

La compétitivité est un autre référentiel qui peut être questionné au regard des conclusions de ce rapport. En effet, on l'a vu, tous les territoires n'ont pas les mêmes propensions à attirer de nouveaux habitants : les régions de l'Ouest et du Sud de la France sont les destinations d'un grand nombre de mobilités résidentielles, et à l'échelle locale, les périphéries attirent le plus souvent davantage de populations que les villes-centres. Dès lors, la concurrence des territoires pour attirer de nouveaux ménages, qui peut certes parfois être le moteur d'innovations locales, semble creuser des inégalités préexistantes en favorisant

certaines espaces déjà attractifs au détriment de ceux qui le sont moins, et en accentuant les disparités de répartition des différents groupes sociaux. La promotion de la coopération entre les territoires paraît dans ce cadre essentielle pour favoriser les complémentarités et maintenir la cohésion sociale et territoriale. À l'échelle locale, un tel objectif peut être favorisé par les regroupements intercommunaux. À une échelle plus large, sa traduction est plus complexe mais nécessaire pour traiter des sujets qui dépassent les périmètres institutionnels locaux tels que l'alimentation, l'adaptation au changement climatique ou encore les mobilités quotidiennes. Il s'agit donc, notamment pour l'Etat et les Régions, d'outiller et de valoriser les coopérations interterritoriales.

Annexes méthodologiques

Les grilles de lecture du territoire

Le zonage en aires urbaines, une approche fonctionnelle du territoire

Le zonage en aires urbaines de l'Insee (ZAU) est fondé sur l'identification de pôles, unités urbaines concentrant au moins 1 500 emplois, et sur la délimitation de leur aire d'influence (couronnes et communes dites « multipolarisées ») à partir des trajets domicile-travail de la population résidant dans les communes avoisinantes. Cette approche fonctionnelle du territoire permet d'apprécier l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques définies par la continuité du bâti.

Trois catégories d'aires urbaines sont ainsi identifiées :

- **Les grandes aires urbaines**, constituées d'un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et des communes (couronnes et communes dites « multipolarisées ») dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

- **Les aires urbaines de taille moyenne**, constituées d'un pôle urbain de 5 000 à 10 000 emplois et de leurs couronnes.

- **Les petites aires urbaines**, constituées d'un pôle urbain de 1 500 à 5 000 emplois et de leurs couronnes.

Les communes qui n'appartiennent pas à l'une de ces catégories sont soit dites « multipolarisées » (quand elles sont soumises à l'aire d'influence de plusieurs types de pôles urbains), soit dites « isolées » (lorsqu'elles sont situées en dehors de l'influence des pôles urbains).

Typologie du zonage en aires urbaines

Grandes aires urbaines

- Grands pôles
- Couronnes de grands pôles
- Communes multipolarisées des grandes aires urbaines

Aires urbaines moyennes

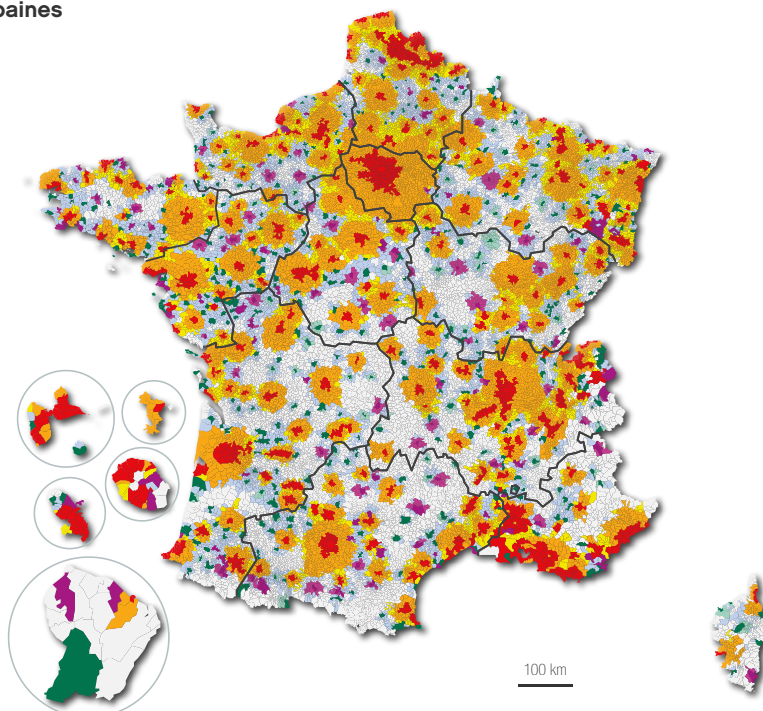
- Pôles moyens
- Couronnes des pôles moyens

Petites aires urbaines

- Petits pôles
- Couronnes des petits pôles

Hors aires urbaines

- Autres communes multipolarisées
- Communes isolées, hors influence des pôles



Source : Insee, zonage en aires urbaines 2010 • Réalisation : CGET 2018

La grille communale de densité, une approche morphologique du territoire

Les communes étant de superficies très variables, elles peuvent afficher de grands écarts de densité de population, même quand leur nombre d'habitants est de taille comparable. Ce constat rend nécessaire la distinction des communes en fonction de la répartition spatiale de la population à l'intérieur de celles-ci.

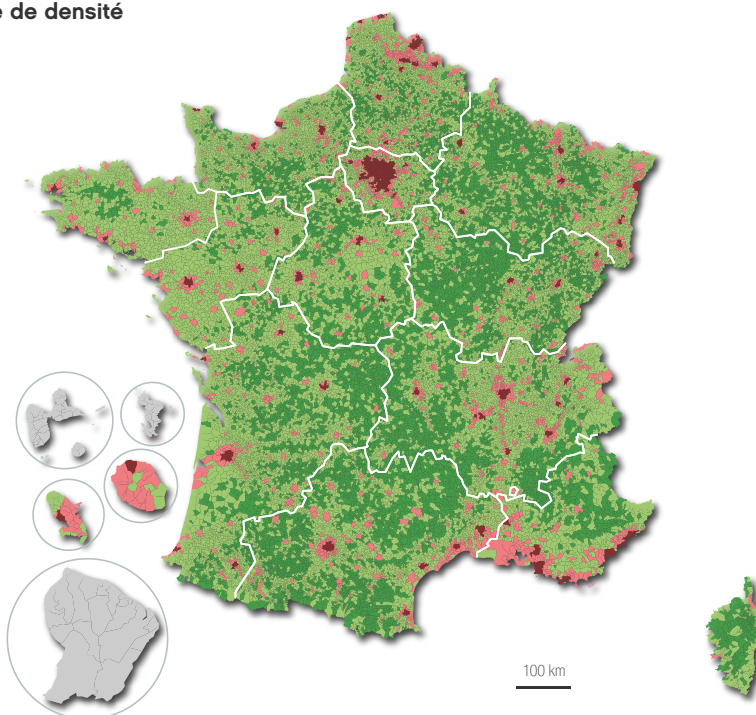
La typologie de la grille communale de densité, élaborée par l'Insee, s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de chaque commune en

découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté (à partir des données de population des revenus fiscaux localisés en 2011). Elle permet ainsi de repérer des zones agglomérées : c'est à partir de l'importance qu'occupent ces dernières au sein des communes que l'on caractérise leur densité.

Cette démarche est fondée sur les travaux d'Eurostat, auxquels a été ajoutée la catégorie « commune très peu dense » au sein du groupe des communes peu denses, afin de tenir compte des espaces faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens.

Typologie de la grille communale de densité

- Commune densément peuplée
- Commune de densité intermédiaire
- Commune peu dense
- Commune très peu dense
- Données non disponibles

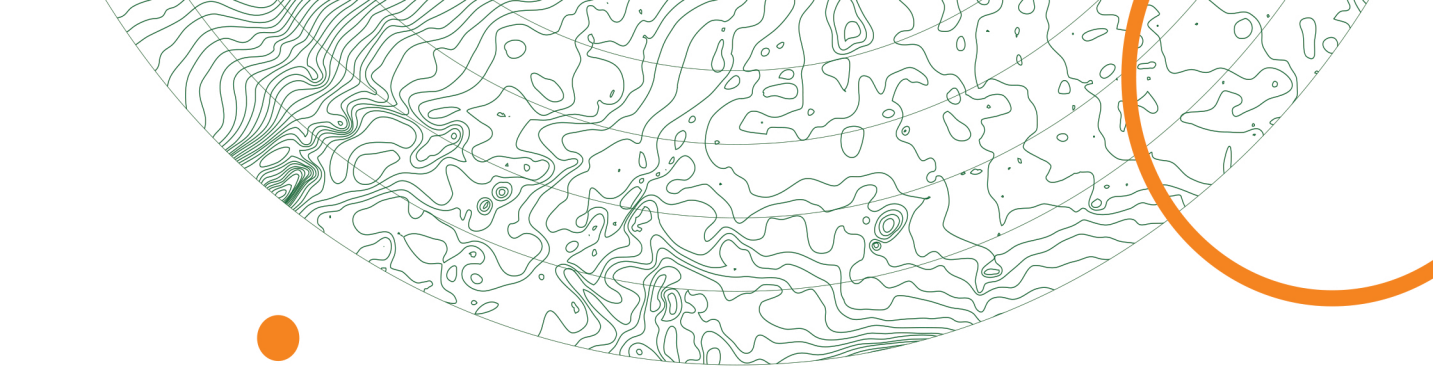


Source : Insee, 2015 • Réalisation : CGET 2018

Les sources de données

Producteur	Insee		
	Recensement de la population		
Source	Fichier détail «Migrations résidentielles : localisation à la commune de résidence et à la commune de résidence antérieure en 2014»	Fichier «Séries historiques»	Fichier détail «Données harmonisées des recensements de la population 1968-2014»
Millésime(s)	2014	1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2009, 2014	1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2009, 2014
Intérêt pour l'étude des mobilités résidentielles	– Identifier les flux de mobilité résidentielle entre territoires à partir de la connaissance du lieu de résidence en 2014 et du lieu de résidence un an auparavant pour l'ensemble de la population – Analyser le profil sociodémographique des individus effectuant ces parcours à une échelle fine	– Mesurer l'ampleur des apports migratoires dans les territoires (calcul du solde migratoire apparent par différence entre l'accroissement total de la population d'un territoire et son solde naturel) – Disponible sur une longue période	Pour chaque recensement depuis cinquante ans, pouvoir combiner les caractéristiques sociodémographiques des individus recensés avec les informations de localisation du département de naissance et de celui de résidence au moment du recensement
Limites	– Pas de comparaison temporelle : l'information sur le lieu de résidence antérieur ayant changé de temporalité, il n'est pas possible de comparer les résultats entre les différents millésimes du recensement. Les premières comparaisons temporelles seront possibles avec le recensement millésimé 2018 (EAR 2016-2020), qui sera comparable au recensement millésimé 2013 – Ne sont pas comptabilisés : les départs à l'étranger; les mouvements des individus âgés de moins d'un an, des détenus, des personnes vivant en habitation mobile, des sans-abri et des marinières. Pas de données sur Mayotte	– Pas d'informations sur le volume des arrivées et des départs par territoire, ni sur le profil des individus concernés par les mouvements résidentiels – Pas de possibilité de distinguer la part du solde migratoire externe (échanges avec l'étranger)	Il n'est pas possible de reconstituer les parcours territoriaux des individus (voir EDP)
Principales utilisations dans le rapport	– Niveaux de mobilité résidentielle des individus en 2014 selon la distance (voir avant-propos) et selon le profil des individus (voir chap. 1) – Flux résidentiels entre les territoires – Nombre d'arrivées et nombre de départs par territoire (voir chap. 2) – Évolution de la composition sociodémographique des territoires par le jeu des mobilités résidentielles (voir chap. 4)	– Évolution de la géographie des mobilités résidentielles au cours des cinquante dernières années, à l'échelle des communes, des régions et des catégories du zonage en aires urbaines (voir chap. 2) – Moteurs de l'évolution démographique des territoires, entre dynamiques naturelles et dynamiques migratoires (voir chap. 2)	Évolution sur les cinquante dernières années de la part d'individus résidant dans leur département de naissance, par région (voir chap. 3)

Producteur	Insee			EUROSTAT	Céreq	ONU
Source	Enquête logement	Échantillon démographique permanent (EDP)	Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli)	Recensement thème «résidence précédente»	Enquêtes génération	<i>World Population Prospects</i>
Millésime(s)	1988, 1992, 1996, 2001, 2006, 2013	2014	2016	2011	2007-2013	2017
Intérêt pour l'étude des mobilités résidentielles	Suivre l'évolution du niveau global de mobilité des individus dans le temps (mobilités sur quatre ans)	Étudier les liens entre mobilités résidentielles, trajectoires familiales, mobilités professionnelles ou sociale à partir d'un panel d'individus pour lesquels des informations issues de l'état civil, du recensement ou de données socio-fiscales ont été appariées	Connaître la composition des ménages ainsi que leur situation fiscale et sociale, avant et après leur mobilité résidentielle	Comparer le niveau de mobilité résidentielle des Français à celui de leurs voisins européens	Suivre les trajectoires résidentielles et professionnelles des étudiants et des jeunes diplômés	Pour une approche internationale des migrations, pouvoir comparer le nombre et la proportion d'immigrés en France par rapport aux autres pays
Limites	– Le nombre de ménages enquêtés ne permet pas de ventiler l'analyse par territoire – La période observée (quatre ans) n'est pas la même que celle du RP	L'exploitation de l'EDP pour le suivi de la mobilité s'est complexifiée depuis que le recensement de la population n'est plus exhaustif mais effectué par sondages annuels; par ailleurs la territorialisation n'est envisageable qu'à petite échelle	Le champ d'étude des foyers fiscaux étant plus restreint que celui du recensement, les niveaux de mobilité résidentielle diffèrent de la source principale utilisée	– Pas de comparaison de la distance des mobilités résidentielles : le découpage des régions européennes étant très variable entre les différents pays, seul le changement de logement, quelle que soit la distance effectuée, peut être étudié – Pas de donnée plus récente	– Pas d'analyse territoriale à une échelle fine – Pas de connaissance des mobilités entre les trois moments de collecte – Le lieu de résidence à la fin des études peut différer du lieu d'obtention du diplôme	Faute de données de qualité suffisante, la notion d'immigrés peut varier entre les pays (personnes nées à l'étranger ou personnes nées étrangères à l'étranger)
Principales utilisations dans le rapport	Évolution du niveau et de la distance globale des mobilités résidentielles entre 1988 et 2013 (voir chap. 1)	Liens entre mobilité résidentielle et accès à l'emploi, avec des zooms sur les jeunes, les femmes, les actifs plus ou moins diplômés, les individus au chômage, etc. (voir chap. 5)	Différences d'attractivité des grandes aires urbaines selon le profil de la population qui y emménage (voir chap. 4)	Niveau de mobilité résidentielle dans les pays européens (voir chap. 1)	Mobilités résidentielles des étudiants et des jeunes diplômés (voir chap. 5)	Comparaison internationale des proportions d'immigrés dans la population (voir chap. 1)



MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES : DÉCOUVREZ NOS OUTILS D'ANALYSE EN LIGNE !

[> OBSERVATOIRE-DES-TERRITOIRES.GOUV.FR <](https://observatoire-des-territoires.gouv.fr)



DES DONNÉES DISPONIBLES DE LA COMMUNE À LA RÉGION

Retrouvez les principaux indicateurs du rapport dans notre espace de cartographie interactive et croisez-les avec vos propres données !



DES OUTILS OPEN SOURCE

Téléchargez un jeu de fonctionnalités développées avec le logiciel R permettant de reproduire, d'actualiser et de compléter les analyses du rapport.



UNE APPLICATION DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Obtenez simplement les chiffres clés de votre territoire *via* une application dédiée : solde migratoire, arrivées et départs, profil des nouveaux arrivants et impact sur la structure sociodémographique de la population.



UNE SYNTHÈSE INTERACTIVE

Accédez à l'essentiel du rapport, illustré de visuels interactifs !

Le site de l'Observatoire des territoires est gratuit et ouvert à tous.

Il met à disposition des analyses et des informations sur les dynamiques territoriales et les politiques d'aménagement du territoire. Il propose un outil de cartographie interactive qui permet à chacun de réaliser en quelques clics ses propres cartes à partir d'indicateurs territorialisés !

Le site internet de l'Observatoire des territoires est accessible sur smartphones et tablettes !



Créé en 2004 et animé par le Commissariat général à l'égalité des territoires, l'Observatoire des territoires publie des études sur les dynamiques territoriales, anime un site internet où il rend disponibles de nombreuses données statistiques, et met en réseau les organismes publics qui interviennent dans l'analyse des territoires afin de mieux partager les connaissances dans ce domaine.

La septième édition du rapport de l'Observatoire des territoires décrypte les tendances historiques et les inflexions récentes des mobilités résidentielles et montre leurs impacts sur les territoires. Exode rural, périurbanisation, attrait pour le Sud, les littoraux ou la campagne, déménagements d'une métropole à l'autre, accès au logement, effets de la mobilité sur le retour à l'emploi et sur la mixité sociale... : illustré de cartes et graphiques, ce rapport explore de nombreux sujets et dévoile leurs enjeux pour la cohésion sociale et territoriale.

Il est accompagné d'un ensemble de ressources disponibles en ligne (tableaux de données, cartes interactives, application de diagnostic territorial, etc.) qui permettent à chacun de compléter ces analyses d'échelle nationale par une expertise locale.

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est un service de l'État placé sous l'autorité de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

ISBN : 978-2-11-145914-4
DF : 5HC48280

Ouvrage non vendu.



Retrouvez-nous sur
www.observatoire-des-territoires.gouv.fr
www.cget.gouv.fr
[@CGET_gouv](https://twitter.com/CGET_gouv)
[f /CGETgouv](https://www.facebook.com/CGETgouv)